

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS
EN SENAAT

17 december 2009

**Werkzaamheden van de Euromediterrane
Parlementaire Assemblée (EMPA):
vijfde plenaire vergadering en
commissievergaderingen
(oktober 2008 – mei 2009)**

VERSLAG

UITGEBRACHT DOOR
MEVROUW **Nathalie MUYLLE (K)** EN
MEVROUW **Elke TINDEMANS (S)**

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS ET
SÉNAT DE BELGIQUE

17 décembre 2009

**Travaux de l'Assemblée parlementaire
euroméditerranéenne (APEM):
cinquième session plénière et
réunions des commissions
(octobre 2008 – mai 2009)**

RAPPORT

PAR
MME **Nathalie MUYLLE (CH)** ET
MME **Elke TINDEMANS (S)**

cdH	:	centre démocrate Humaniste
CD&V	:	Christen-Democratisch en Vlaams
Ecolo-Groen!	:	Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales – Groen
FN	:	Front National
LDD	:	Lijst Dedecker
MR	:	Mouvement Réformateur
N-VA	:	Nieuw-Vlaamse Alliantie
Open Vld	:	Open Vlaamse liberalen en democraten
PS	:	Parti Socialiste
sp.a	:	socialistische partij anders
VB	:	Vlaams Belang

Afkortingen bij de nummering van de publicaties:

DOC 52 0000/000:	Parlementair document van de 52 ^e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer
QRVA:	Schriftelijke Vragen en Antwoorden
CRIV:	Voorlopige versie van het Integraal Verslag (groene kaft)
CRABV:	Beknopt Verslag (blauwe kaft)
CRIV:	Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaald beknopt verslag van de toespraken (met de bijlagen) (PLEN: witte kaft; COM: zalmkleurige kaft)
PLEN:	Plenum
COM:	Commissievergadering
MOT:	Moties tot besluit van interpellaties (beigekleurig papier)

Abréviations dans la numérotation des publications:

DOC 52 0000/000:	Document parlementaire de la 52 ^{ème} législature, suivi du n° de base et du n° consécutif
QRVA:	Questions et Réponses écrites
CRIV:	Version Provisoire du Compte Rendu intégral (couverture verte)
CRABV:	Compte Rendu Analytique (couverture bleue)
CRIV:	Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (avec les annexes) (PLEN: couverture blanche; COM: couverture saumon)
PLEN:	Séance plénière
COM:	Réunion de commission
MOT:	Motions déposées en conclusion d'interpellations (papier beige)

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers

Bestellingen:
Natieplein 2
1008 Brussel
Tel. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : publicaties@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants

Commandes:
Place de la Nation 2
1008 Bruxelles
Tél. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : publications@laChambre.be

INHOUD	Blz.	INHOUD	Page.
I. Inleiding	4	I. Introduction.....	4
II. Vergadering van de commissie voor de Vrouwen- rechten van de Euromediterrane Parlementaire Assemblee, Tunis, 4.7.08.....	6	II. Réunion de la commission des Droits de la Femme de l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne, Tunis, 4.7.08.....	6
III. Vergadering van de commissie voor de Bevordering van de Levenskwaliteit, van de Uitwisseling tussen de maatschappijen en de Cultuur, Lissabon, 18.7.08	8	III. Réunion de la commission pour la Promotion de la Qualité de la vie, les Echanges entre les sociétés civiles et la Culture, Lisbonne, 18.7.08	8
IV. Vergadering van de commissie Politiek, Veiligheid en Mensenrechten, Amman, 11.10.08	10	IV. Réunion de la commission Politique, de Sécurité et des Droits de l'homme, Amman, 11.10.08	10
V. Buitengewone zitting van de Euromediterrane par- lementaire Assemblee, Amman, 12-13.10.08	15	V. Session extraordinaire de l'Assemblée parlemen- taire euroméditerranéenne, Amman, 12-13.10.08	15
VI. Vergadering van de commissie voor de Rechten van de Vrouw, Brussel, 1.12.08	24	VI. Réunion de la commission des Droits de la Femme, Bruxelles, 1.12.08	24
VII. Vijfde plenaire vergadering Brussel, Europees Parlement, 16 – 17.3.09	27	VII. Cinquième session plénière, Bruxelles, Parlement européen, 16 – 17.3.09	27
VIII. Vergadering van de commissie ad hoc voor de Energie, Wenen, 18 – 19.5.09	36	VIII. Réunion de la commission ad hoc sur l'Energie, Vienne, 18 – 19.5.09.....	36
Bijlagen	40	Annexes	40
1) Buitengewone zitting, Amman, 12-13.10.08	41	1) Session extraordinaire, Amman, 12-13.10.08.....	49
Verklaring over het Vredesproces in het Midden- Oosten	41	Déclaration sur les processus de paix au Proche- Orient.....	49
Aanbeveling voor de eerste vergadering van de mi- nistors van Buitenlandse Zaken van het proces van Barcelona: Unie voor het Middellandse Zeegebied	45	Recommandation pour la première réunion des ministres des Affaires étrangères du processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée	53
2) Vijfde plenaire vergadering, Brussel, 16 – 17.3.09..	57	2) Cinquième session plénière, Bruxelles, 16-17.3.09	49
Aanbeveling van de commissie Economie, Finan- ciën, Sociale Zaken en Onderwijs.....	57	Recommandation de la commission économique, financière, des Affaires sociales et de l'Education	76
Aanbeveling van de commissie Politiek, Veiligheid en Mensenrechten.....	94	Recommandation de la commission Politique, de Sécurité et des Droits de l'homme	98
Aanbeveling van de commissie voor de Verbetering van de kwaliteit van het bestaan, menselijke uitwis- seling en cultuur	94	Recommandation de la commission pour la Promo- tion de la Qualité de la Vie, des échanges humains et de la culture	98
Aanbeveling van de ad hoc commissie Energie en Milieu	102	Recommandation de la commission ad hoc Energie et Environnement	108
Aanbeveling van de ad-hoc commissie voor de Rechten van de vrouw in de Euromediterrane landen	114	Recommandation de la commission ad-hoc sur les droits de la femme aux pays euroméditerranéens	121

I. — INLEIDING

De Euromediterrane politieke dialoog is één van de essentiële instrumenten van het Barcelona-proces (gestart in november 1995) dat wil bijdragen tot de vrede, de stabiliteit en de ontwikkeling in de mediterrane regio door een partnerschap tot stand te brengen dat uit drie onderdelen bestaat:

politiek en veiligheid, met als doel een gemeenschappelijke ruimte te creëren waar vrede en stabiliteit heersen;

— economisch en financieel, met als doel een zone te creëren met gedeelde welvaart, namelijk door in het Euromediterraan gebied geleidelijk een vrijhandelszone in te richten (die tegen 2010 volledig rond zou moeten zijn);

— sociaal, cultureel en humaan, met als doel de uitwisseling op het niveau van het maatschappelijk middenveld te bevorderen.

De parlementaire voortgang van het proces van Barcelona bestaat uit twee delen: de Euromediterrane parlementaire Assemblee en de Conferentie van de voorzitters van de Euromediterrane Parlementen.

In het kader van de parlementaire follow-up van het euromediterrane partnerschap, wordt ieder jaar een euromediterraan Forum georganiseerd waaraan delegaties van parlementsleden uit de lidstaten van de Europese Unie en de mediterrane partnerlanden deelnemen. (Algerije, Cyprus, Egypte, Israël, Jordanië, Libanon, Malta, Marokko, Syrië, Tunesië, Turkije en de Palestijnse Autoriteit).

Euromediterrane parlementaire Assemblee

Het Federale Parlement heeft drie afgevaardigden in de EMPA, de Parlementaire Assemblee van het Proces van Barcelona. Twee volksvertegenwoordigers, mevr. Nathalie Muylle (CD&V) en de heer Daniel Bacquelaine (MR) nemen respectievelijk zitting in de commissies “Politiek, Veiligheid en Mensenrechten” en “Economie, Financiën, Sociale Zaken en Onderwijs” en een Senatrice, Mevrouw Elke Tindemans (CD&V), zetelt in de “commissie ter bevordering van de kwaliteit van het bestaan, menselijke uitwisseling en cultuur” en de commissie voor de Vrouwenrechten. Mevrouw Nathalie Muylle (CD&V) is ook lid van de ad hoc commissie “Energie en Milieu”.

De openingszitting van de euromediterrane parlementaire Assemblee (EMPA) heeft op 22 en 23 maart 2004 plaatsgevonden in Vouliagmeni, nabij Athene, op uitnodiging van het Griekse parlement. De zitting was een gevolg van de beslissingen die in Napels waren

I. — INTRODUCTION

Le dialogue politique euroméditerranéen est l'un des instruments essentiels du processus de Barcelone (lancé en novembre 1995), dont l'objectif est de contribuer à la paix, à la stabilité et au développement de la région méditerranéenne par la mise en œuvre d'un partenariat composé de trois volets:

un partenariat politique et de sécurité, qui a pour objectif de créer un espace commun de paix et de stabilité;

— un partenariat économique et financier qui a pour objectif de construire une zone de prospérité partagée, notamment par l'instauration progressive d'une zone euroméditerranéenne de libre-échange (dont l'achèvement est envisagé vers 2010);

— un partenariat social, culturel et humain, qui a pour objectif de favoriser les échanges entre les sociétés civiles.

Le suivi parlementaire du processus de Barcelone comporte deux volets: l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne et la Conférence des Présidents des Parlements euroméditerranéens.

Dans le cadre du suivi parlementaire du partenariat euroméditerranéen, le forum parlementaire euroméditerranéen réunit des délégations de parlementaires des états membres de l'Union européenne et de ses partenaires méditerranéens (Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie et l'Autorité palestinienne).

Assemblée parlementaire euroméditerranéenne

Le parlement fédéral compte trois délégués à l'APEM qui est l'assemblée parlementaire du Processus de Barcelone. Deux membres de la Chambre des représentants, Mme Nathalie Muylle (CD&V) et M. Daniel Bacquelaine (MR) siègent respectivement dans les commissions “Politique, Sécurité et Droits de l'Homme” et “Economique, financière, Affaires sociales et Education” et un membre du Sénat, Mme Elke Tindemans (CD&V) siège dans la Commission de la Promotion de la Qualité de la Vie, des Echanges humains et de la Culture et la commission des Droits de la Femme. Mme Muylle est également membre de la commission ad hoc Energie et Environnement.

La session inaugurale de l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (APEM) a eu lieu à Vouliagmeni, près d'Athènes, les 22 et 23 mars 2004 à l'invitation du Parlement hellénique, suite aux décisions adoptées à Naples, le 2 décembre 2003, par le Vème Forum par-

genomen op 2 december 2003, door het Vde Euromediterraan parlementair Forum, en op 3 december 2003, door de ministers van Buitenlandse Zaken in het raam van de Euromediterrane Conferentie.

De Vergadering bestaat uit maximaal 260 leden, waarvan 130 Europese leden (81 leden van nationale parlementen van de Europese Unie en 49 leden van het Europees Parlement en 130 leden van parlementen van de mediterrane partnerlanden op basis van een gelijke spreiding. Tijdens de vijfde plenaire vergadering in Brussel, op 16 en 17 maart 2009, heeft de plenaire vergadering beslist het aantal leden van de EMPA voorlopig naar 280 te brengen, door tien zetels aan de Mauritaanse delegatie toe te kennen en twee zetels aan de delegaties van Albanië, Bosnië-Herzegovina, Kroatië, Monaco en Montenegro. De Assemblee heeft vervolgens de toetreding goedgekeurd van Albanië, Mauritanië en het Vorstendom Monaco.

De Vergadering heeft het recht zich uit te spreken over alle onderwerpen betreffende het Euromediterrane partnerschap. Zij ziet toe op de uitvoering van de Euromediterrane associatieovereenkomsten, neemt resoluties aan of doet aanbevelingen aan de ministersconferentie met het oog op de verwezenlijking van de doelen van het euromediterrane partnerschap. Wanneer de Vergadering hierom door de ministersconferentie wordt verzocht, geeft zij adviezen en doet zij, in voorkomend geval, voorstellen voor passende maatregelen voor elk van de drie onderdelen van het proces van Barcelona.

De Vergadering kent vier permanente commissies, die als taak hebben de drie onderdelen van het Euromediterrane partnerschap te volgen:

- de commissie Politiek, Veiligheid en Mensenrechten;
- de commissie Economie, Financiën, Sociale Zaken en Onderwijs;
- de commissie ter Bevordering van de kwaliteit van het bestaan, Menselijke uitwisselingen en Cultuur.
- de commissie voor de Vrouwenrechten.

Elke vaste commissie bestaat uit 80 leden, waarvan 40 uit de mediterrane landen van de Europese Unie en 40 Europese leden (25 leden van de nationale parlementen van de Europese Unie en 15 leden van het Europees Parlement).

De leden van de commissies worden benoemd door de nationale delegaties en door die van het Europees Parlement. De commissies kunnen werkgroepen oprichten die belast worden met het onderzoek van een bepaald onderwerp.

lementaire euroméditerranéen et, le 3 décembre 2003, par la Conférence euroméditerranéenne, au niveau des ministres des Affaires étrangères.

L'Assemblée est composée d'un nombre maximum de 260, dont 130 membres européens (81 membres des parlements nationaux de l'Union européenne et 49 membres du Parlement européen) et 130 membres des parlements des pays méditerranéens partenaires de l'Union européenne sur la base d'une répartition égale. Lors de la cinquième session plénière à Bruxelles les 16 et 17 mars 2009, l'assemblée a accepté de porter provisoirement le nombre de membres de l'APEM à 280, en allouant dix sièges à la délégation mauritanienne et deux sièges aux délégations d'Albanie, de Bosnie et Herzégovine, de Croatie, de Monaco et du Monténégro. L'Assemblée a ensuite approuvé l'adhésion de l'Albanie, de la Mauritanie et de la Principauté de Monaco.

L'Assemblée peut se prononcer sur l'ensemble des sujets concernant le partenariat euroméditerranéen. Elle assure le suivi de l'application des accords euroméditerranéens d'association et adopte des résolutions ou adresse des recommandations à la Conférence ministérielle en vue de la réalisation des objectifs du partenariat euroméditerranéen. Lorsqu'elle est saisie par la Conférence ministérielle, elle émet des avis, en proposant, le cas échéant, l'adoption des mesures opportunes pour chacun des trois volets du processus de Barcelone.

L'Assemblée s'organise en quatre commissions permanentes qui sont chargées de suivre les trois volets du partenariat euroméditerranéen:

- la commission politique, sécurité et droits de l'homme;
- la commission économique, financière, affaires sociales et éducation;
- la commission de la promotion de la qualité de vie, des échanges humains et de la culture;
- La commission sur les droits des femmes.

Chaque commission permanente est composée de 80 membres, dont 40 des pays méditerranéens partenaires de l'Union européenne et 40 membres européens (25 membres des parlements nationaux de l'Union européenne et 15 membres du Parlement européen).

Les membres des commissions sont désignés par les délégations nationales et celle du Parlement européen. Les commissions peuvent mettre sur pied des groupes de travail chargés d'étudier un sujet particulier.

**II. — VERGADERING VAN DE COMMISSIE VOOR
DE VROUWENRECHTEN VAN DE
EUROMEDITERRANE PARLEMENTAIRE
ASSEMBLEE**

Tunis: 4 juli 2008

De commissie voor de Vrouwenrechten van de Euromediterrane parlementaire Assemblée (EMPA) heeft haar vergadering gehouden te Tunis op 4 juli 2008.

De commissie heeft de agenda zonder wijziging aangenomen en heeft ingestemd met de volgende samenstelling van het Bureau:

Voorzitster:

Mevrouw Aififa SALAH, lid van de Tunesische Kamer van volksvertegenwoordigers

Ondervoorzitters:

Mevrouw Emma NICHOLSON, lid van het Europees Parlement

Mevrouw Fatma CHALLOUCHE, lid van de nationale Volksassemblee van Algerije

Mevrouw Lydie ERR, lid van de Luxemburgse Kamer van volksvertegenwoordigers.

Verklaring van de voorzitter van de commissie:

Mevrouw Afifa SALAH heeft volgende gegevens doorgenomen:

— de samenstelling van de commissie:

De commissie ad hoc belast met de Vrouwenrechten in de Euromediterrane landen is omgevormd tot een permanente commissie.

Artikel 5 van het reglement van de EMPA werd gewijzigd met vermelding van de oprichting van een vaste commissie voor de Vrouwenrechten samengesteld uit:

— 25 leden van de parlementen van de landen van het zuidelijke gedeelte

— 25 leden van de noordelijke zijde (10 leden van het Europees Parlement en 15 leden van de nationale parlementen van de Europese Unie).

De voorzitter heeft meegedeeld dat zij een onderhoud had met de ondervoorzitters van het Euro-

**II. — RÉUNION DE LA COMMISSION DES
DROITS DE LA FEMME DE L'ASSEMBLÉE
PARLEMENTAIRE EUROMÉDITERRANÉENNE**

Tunis, 4 juillet 2008

La Commission des droits de la femme de l'Assemblée Parlementaire euroméditerranéenne (APEM) a tenu sa réunion à Tunis le 4 Juillet 2008.

La Commission a adopté l'ordre du jour sans modification et a approuvé la composition du Bureau comme suit:

Présidente:

Mme Afifa SALAH, Membre de la Chambre des députés tunisienne.

Vice-Présidentes:

Mme Emma NICHOLSON, Membre du Parlement européen.

Mme Fatma CHALLOUCHE, Membre de l'Assemblée populaire nationale de l'Algérie.

Mme Lydie ERR, Membre de la Chambre des députés du Luxembourg.

Déclaration de la Présidente de la commission:

Mme Afifa SALAH a passé en revue les données suivantes:

— La Composition de la commission:

La Commission ad hoc chargée des droits de la femme dans les pays euroméditerranéens a été transformée en une commission permanente.

L'article 5 du règlement de l'APEM a été amendé stipulant la création d'une commission permanente des droits de la femme composée de:

— 25 membres des parlements des pays de la rive sud.

— 25 membres de la rive nord (10 membres du Parlement européen et 15 membres des parlements nationaux de l'Union européenne).

La présidente a fait savoir qu'elle s'est entretenue avec les vice-présidentes du Parlement européen, de

pees Parlement en de parlementen van Algerije en Luxemburg over de thema's die op de agenda van de commissie zullen staan en dat zij hierover geschreven voorstellen heeft gekregen die in volgende twee thema's kunnen samengevat worden:

1^o thema: Vrouw, ontwikkeling, vrede en veiligheid in het Middellandse Zeegebied

2^o thema: Vrouw, opleiding, vorming en tewerkstelling.

Het Bureau van de EMPA heeft deze twee thema's goedgekeurd tijdens zijn vergadering te Brussel op 11 juni 2008.

Het eerste thema "vrouw, ontwikkeling, vrede en veiligheid in het Middellandse Zeegebied" werd voorgesteld in een toespraak van mevrouw Ridha Khemakhem, algemeen coördinator van de Mensenrechten in het Tunesische ministerie voor de Justitie en de Mensenrechten. Tijdens deze toespraak heeft spreker twee kwesties aangeremd. De eerste betreft de factoren die aanzetten tot het bestuderen van dit thema. De belangrijkste factoren hiertoe zijn de juridische factor met de verscheidene resoluties van de Verenigde Naties, de socio-economische factor, de factor betreffende de openbare veiligheid en de politiek en de strategische factor.

De tweede kwestie is deze van de rol van de vrouw in de ontwikkeling, de vrede en de veiligheid.

Tijdens het debat volgend op deze uiteenzetting hebben verscheidene delegaties het woord genomen om het belang van dit onderwerp te onderstrepen. Meerdere sprekers hebben eraan herinnerd dat het belangrijk is om te ijveren voor vrede in de regio want de Palestijnse vrouw is in het bijzonder betrokken partij. Ook de oprichting van de Euromediterrane Ontwikkelingsbank is een element dat kan bijdragen tot vrede en ontwikkeling.

Mevrouw Elke Tindemans heeft het woord genomen om de nadruk te leggen op het woord gelijkheid. Dit woord lag aan de basis van de ontwikkeling van de vrouw in Europa en werd niet gebruikt tijdens dit debat.

Het tweede onderwerp: "vrouw, opleiding, vorming en tewerkstelling" werd voorgesteld in een tussenkomst van mevrouw Salwa Terzi Ben Attia, staatssecretaris bij het ministerie voor de Vrouwenzaken, het Gezin, de Jeugd en de Bejaarden. Haar tussenkomst was toegespitst op twee elementen:

l'Algérie et du Luxembourg à propos des thèmes qui seront à l'ordre du jour de la commission, et qu'elle a, à cet égard, reçu des propositions écrites qui se résument dans les deux thèmes suivants:

1^{er} thème: Femme, développement, paix et sécurité en Méditerranée.

2^{ème} thème: Femme, éducation, formation et emploi.

Le Bureau de l'APEM a approuvé ces deux thèmes au cours de sa réunion tenue à Bruxelles le 11 juin 2008.

Le premier thème "femme, développement, paix et sécurité en Méditerranée" a été présenté par de M. Ridha Khemakhem, coordinateur général des Droits de l'homme au Ministère de la justice et des droits de l'homme tunisien. Au cours de son allocution l'orateur a évoqué deux questions. La première est celle des facteurs incitatifs à l'étude de ce thème. Les facteurs les plus importants sont le facteur juridique avec les diverses résolutions des Nations Unies, le facteur socioéconomique, le facteur sécuritaire et politique et le facteur stratégique.

La seconde question est celle du rôle de la femme dans le développement, la paix et la sécurité.

Au cours du débat suivant cette présentation plusieurs délégations ont pris la parole pour confirmer l'importance de ce sujet. Plusieurs intervenants ont rappelé qu'il est important d'œuvrer pour la paix dans la région car la femme palestinienne est particulièrement touchée. La création de la Banque euroméditerranéenne de développement est également un élément qui peut contribuer à la paix et au développement.

Madame Elke Tindemans a pris la parole pour insister sur le mot égalité. Ce mot a été à la base du développement de la femme en Europe et il n'a pas été utilisé au cours de ce débat.

Le deuxième sujet: "femme, éducation, formation et emploi" est présenté par une intervention de Mme Salwa Terzi Ben Attia, secrétaire d'État auprès du Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées chargée de l'Enfance et des Personnes Agées. Pendant son intervention elle s'est concentrée sur deux éléments:

— de toename van het aantal ontwikkelde vrouwen heeft een gunstige invloed op de economische groei van de landen, gezien het belang hun begaafdheid en bekwaamheid ten baat te nemen binnen het gezin, de maatschappij en het werk.

— de onafhankelijkheid van de vrouw gaat gepaard met de aanname van maatregelen om haar integratie te verzekeren in alle domeinen (economisch, sociaal en politiek).

Het debat was toegespitst op het feit dat de toestand van de vrouw in het Middellandse Zeegebied reeds verbeterd is, maar dat er nog veel vooruitgang kan geboekt worden.

De voorzitter heeft benadrukt dat de commissie tijdens het Poolse voorzitterschap een aanbeveling heeft aangenomen over de oprichting van de “prijs voor de vrouw van het jaar in de Euromediterrane regio” en dat het Bureau heeft aanbevolen deze prijs spoedig te creëren tijdens de vergadering op 27 maart 2008 in Athene.

Zij heeft benadrukt dat het voorzitterschap van de commissie een ontwerp van intern reglement heeft uitgewerkt om de voorwaarden en toekenningsprocedures van deze prijs vast te leggen. Dit ontwerp zal naar de leden van de commissie worden gestuurd om het indien nodig te amenderen en er tijdens de volgende vergadering over te stemmen. Het kan dan vervolgens aan het Bureau en de Plenaire vergadering worden voorgesteld.

III. — VERGADERING VAN DE COMMISSIE VOOR DE BEVORDERING VAN DE LEVENSKWALITEIT, VAN DE UITWISSELING TUSSEN DE MAATSCHAPPIJEN EN DE CULTUUR, LISSABON, 18 JULI 2008

De openingsvergadering van de commissie voor de Bevordering van de levenskwaliteit, de Uitwisselingen tussen de maatschappijen en de Cultuur van de Euro-mediterrane Parlementaire Assemblee werd gehouden te Lissabon in de Assemblee van de Republiek.

Het Bureau van de vergadering werd samengesteld conform de beslissing aangenomen in de 4e plenaire vergadering van de EMPA, die werd gehouden te Athene op 27 en 28 maart 2008.

Het voorzitterschap werd toegewezen aan Portugal en het ondervoorzitterschap aan Libanon, Algerije en het Europees Parlement.

— L'accroissement du nombre de femmes instruites influe positivement sur la croissance économique des pays, vu l'importance de tirer profit de leurs capacités et aptitudes au sein de la famille, de la société et au travail.

— L'indépendance de la femme passe par l'adoption de mesures susceptibles de garantir son intégration dans tous les domaines (économique, social et politique).

Le débat s'est articulé autour du fait que la situation de la femme en Méditerranée s'est déjà améliorée, mais qu'il reste encore beaucoup de progrès à faire.

La présidente a souligné que la commission a adopté une recommandation pendant la présidence polonaise relative à la création du “prix de la femme de l'année dans la région euroméditerranéenne” et que le bureau a recommandé de créer rapidement ce prix lors de sa réunion à Athènes le 27 mars 2008.

Elle a précisé que la présidence de la commission a élaboré un projet de règlement intérieur fixant les conditions et les procédures d'octroi de ce prix. Ce projet sera adressé aux membres de la commission afin de l'amender si nécessaire et de le voter à la prochaine réunion. Il pourra ensuite être présenté au Bureau et à l'Assemblée plénière.

III. — RÉUNION DE LA COMMISSION POUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DE LA VIE, LES ÉCHANGES ENTRE LES SOCIÉTÉS CIVILES ET LA CULTURE, VENDREDI, 18 JUILLET 2008 — LISBONNE

La réunion constitutive de la commission pour la promotion de la qualité de la vie, les échanges entre les sociétés civiles et la culture de l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne s'est tenue à Lisbonne, à l'Assemblée de la République.

Le Bureau de la réunion a été constitué conformément à la décision adoptée à la 4ème session plénière de l'APEM, qui s'est tenue à Athènes, les 27 et 28 mars 2008.

La présidence a été attribuée au Portugal et les vice-présidences au Liban, à l'Algérie et au Parlement européen.

De voorzitter bracht de Top van Parijs voor het Middellandse Zeegebied ter sprake, en de heropleving van het Proces van Barcelona, en wees erop dat deze nieuwe uitdaging de werkzaamheden van de commissie zeker zal beïnvloeden tijdens de ganse duur van dit nieuwe mandaat.

Hij heeft de noodzaak benadrukt van een meer open dialoog en een reële samenwerking rond concrete problemen.

De voorzitter heeft de thema's waarrond de commissie zal werken voorgesteld:

De interreligieuze dialoog als het platform voor wederzijds begrip in het Middellandse Zeegebied

De migratiestromen als vectoren van regionale ontwikkeling

Vervolgens heeft hij de uitgenodigde sprekers voorgesteld:

Jorge Sampaio, voormalig Portugees parlements lid, voormalig burgemeester van Lissabon en voormalig president van de Republiek, momenteel hoog vertegenwoordiger van de Verenigde Naties voor de Alliantie der Beschavingen.

Moisés Espírito Santo, universiteitsprofessor en Portugees onderzoeker van de geschiedenis van de godsdiensten

Duarte Miranda Mendes, kabinetschef van Rosário Farmhouse, hoog commissaris voor de immigratie en voor de interculturele dialoog van de Portugese regering.

De voorzitter heeft het belang onderstreept van de benoeming van rapporteurs voor de twee thema's, rekening houdend met de twee componenten van de Assemblee (Europese en partnerlanden). Enkel de vertegenwoordigers van het Europees Parlement toonden zich bereid de voorgestelde thema's te behandelen, in prioriteit het eerste. Er werd dus beslist dat het secretariaat van de commissie een termijn voor het indienen van de kandidaturen zou vaststellen.

Hij heeft de oprichting van een internetsite voor de commissie voor de Cultuur (www.empacult.parlamento.pt) aangekondigd.

De voorzitter heeft laten weten dat hij, op uitnodiging van de voorzitter van de EMPA, deelgenomen heeft aan de uitgebreide vergadering van het Bureau die op 12 juli plaats had te Parijs.

Le président a évoqué le Sommet de la Méditerranée, qui s'est tenu à Paris, et la relance du processus de Barcelone, en indiquant que ce nouveau défi ne manquerait pas d'influencer les travaux de la commission tout au long de ce nouveau mandat.

Il a souligné la nécessité d'une plus grande ouverture au dialogue et d'une réelle coopération autour de projets concrets.

Le président a présenté les thèmes sur lesquels la commission travaillera:

Le dialogue interreligieux comme plate-forme d'entente commune en Méditerranée.

Les flux migratoires comme vecteurs de développement régional.

Il a ensuite présenté les orateurs invités:

Jorge Sampaio, ancien parlementaire portugais, ancien Maire de Lisbonne et ancien Président de la République, actuel Haut représentant des Nations Unies pour l'Alliance des Civilisations,

Moisés Espírito Santo, professeur universitaire et chercheur portugais en histoire des religions,

Duarte Miranda Mendes, chef de cabinet de Rosário Farmhouse, Haut Commissaire à l'immigration et au dialogue interculturel du Gouvernement portugais.

Le président a souligné l'importance de nommer des rapporteurs pour les deux thèmes, compte tenu des deux composantes de l'Assemblée (européenne et pays partenaires). Seuls les représentants du Parlement européen se sont montrés disponibles pour travailler sur les thèmes proposés, en priorité sur le premier. Il a donc été décidé que le secrétariat de la commission allait fixer un délai pour le dépôt de candidatures.

Il a annoncé la création d'un site internet pour la commission de la culture (www.empacult.parlamento.pt).

Le président a fait savoir qu'il a participé, sur invitation du Président de l'APEM, à la réunion élargie du Bureau, qui s'est tenue le 12 juillet à Paris.

Hij heeft volgende beslissingen van het Bureau bekendgemaakt:

Organisatie van een buitengewone plenaire vergadering in Jordanië, in principe op 12 en 13 oktober met als thema “Het vredesproces in het Nabije Oosten: Annapolis en haar perspectieven”

Mogelijke zending van een delegatie van de EMPA teneinde ter plaatse de problemen in verband met het Nabije Oosten te analyseren en om te luisteren naar de standpunten van de verschillende actoren.

Mogelijke gezamenlijke vergadering van de commissie Politiek en de commissie Cultuur om te debatteren over de dialoog tussen de godsdiensten. Deze vergadering zou plaatshebben te Parijs, eind november of begin december, met als thema: “Vrijheid van meningsuiting en respect van de geloofsovertuigingen”.

De heer Jorge Sampaio heeft een uiteenzetting gehouden over een beschavingsalliantie voor het Middellandse Zeegebied. Deze kan een werktuig worden voor ontwikkeling, vrede en veiligheid. Na deze tussenkomst, hebben diverse delegaties het woord genomen (Egypte, Algerije, Palestina, Jordanië, Syrië, Estland, Europees Parlement, Turkije en Slovenië) om hun instemming met de spreker te betuigen. De sprekers dringen evenwel aan op de noodzaak om meer concrete plannen op tafel te brengen.

De heer Moisés Espirito Santo heeft in zijn uiteenzetting het onderwerp van de interculturele dialoog ter sprake gebracht als basis voor de gezamenlijke verstandhouding in het Middellandse Zeegebied.

Mevrouw Duarte Miranda Mendes heeft een uiteenzetting gedaan oer de migratiestroom als voertuig voor de regionale ontwikkeling in het Middellandse Zeegebied. Verscheidene delegaties (Hongarije, Estland, Palestina, Tunesië, Europees Parlement, Jordanië, Syrië, Algerije, Jordanië) hebben het woord genomen om de aandacht van de toekomstige rapporteurs te vestigen op bepaalde aspecten die moeten worden in acht genomen in deze materie.

IV. — VERGADERING VAN DE COMMISSIE POLITIEK, VEILIGHEID EN MENSENRECHTEN AMMAN, 11 OKTOBER 2008

De commissie Politiek is bijeengekomen op zaterdag 11 oktober 2008 in Amman. Op de agenda stond een gedachtewisseling over het rapport van deze commissie over het vredesproces in het Midden-Oosten, voorgesteld door het Bureau van dezelfde commissie.

Il a fait part des décisions suivantes du Bureau de l'APEM:

Organisation d'une session plénière extraordinaire, en Jordanie, en principe les 12 et 13 octobre. Le thème de cette plénière sera “Le processus de paix au Proche-Orient: Annapolis et ses perspectives”

Possibilité d'envoi d'une délégation de l'APEM afin d'analyser, sur place, les questions relatives au conflit au Proche-Orient et d'entendre les points de vue des différents acteurs.

Possibilité de réunion conjointe de la commission politique et de la présente commission pour débattre de la question du dialogue des religions. Cette réunion se tiendrait à Paris, fin novembre ou début décembre, sur le thème: “Liberté d'expression et respect des croyances religieuses”.

M. Jorge Sampaio a présenté un exposé sur une alliance des civilisations pour la méditerranée. Celle-ci peut devenir un outil de développement, de paix et de sécurité. Suite à cette intervention diverses délégations ont pris la parole (Égypte, Algérie, Palestine, Jordanie, Syrie, Estonie, Parlement européen, Turquie et Slovanie) pour marquer leur accord avec l'orateur. Néanmoins les intervenants estiment qu'il est nécessaire de mettre en place plus de projets concrets.

M. Moisés Espirito Santo a fait un exposé pour présenter le sujet du dialogue interculturel en tant que base d'entente commune dans la Méditerranée.

Madame Duarte Miranda Mendes a fait un exposé sur les flux migratoire en tant que véhicule de développement régional en Méditerranée. Plusieurs délégations (Hongrie, Estonie, Palestine, Tunisie, PE, Jordanie, Syrie, Algérie, Jordanie) ont pris la parole pour attirer l'attention des futurs rapporteurs sur certains aspects à prendre en compte dans ces matières.

IV. — RÉUNION DE LA COMMISSION POLITIQUE, DE SÉCURITÉ ET DES DROITS DE L'HOMME AMMAN, LE 11 OCTOBRE 2008.

Une réunion de la Commission politique s'est tenue le samedi 11 octobre à Amman. Un échange de vues sur le rapport de la Commission Politique concernant le processus de paix au Proche-Orient proposé par le bureau de la Commission était à l'ordre du jour. Il devait

Het moest dienen als basis voor de opstelling van de verklaring van de plenaire zitting van de EMPA aan de Euromediterrane conferentie van ministers van Buitenlandse Zaken in Marseille op 3 en 4 november 2008.

Het rapport geeft een stand van zaken betreffende de voortgang van de verbintenissen die de internationale gemeenschap op de conferentie van Annapolis in november 2007 is aangegaan.

Sinds de conferentie van Annapolis werden drie opvolgingsconferenties gehouden:

- de internationale donorconferentie voor de Palestijnse Staat (Parijs, 17 december 2007);
- de internationale conferentie over de privé-investeringen in de Palestijnse Gebieden (Bethlehem, 21-23 mei 2008);
- de internationale conferentie ter ondersteuning van de civiele veiligheid en de Palestijnse rechtsstaat (Berlijn, 24 juni 2008).

Op de donorconferentie (Parijs) werd het door de Palestijnse Autoriteit opgestelde "*Palestinian Reform and Development Plan*" (PRDP; Palestijnse Hervormings- en Ontwikkelingsplan) voor de periode 2008-2010 voorgesteld.

De door de donateurs aangekondigde bijdragen bedroegen 7,7 miljard USD voor de drie volgende jaren. De Europese Unie heeft er zich toe verbonden 47% van de beloofde steun te dekken. De donateurs zijn hun budgettaire beloften voor het jaar 2008 voor de helft nagekomen.

Het trustfonds van de Wereldbank en het PEGASE-fonds van de Europese Unie (Palestijns-Europees mechanisme voor het beheer van sociaaleconomische steun) zijn de twee in aanmerking genomen financieringsmechanismen om de budgettaire steun aan de Palestijnse Autoriteit in goede banen te leiden.

De investeringsconferentie (Bethlehem) moest dienen om de privé-investeringen te ontwikkelen en zo de sociaaleconomische levensomstandigheden van het Palestijnse volk te verbeteren.

De conferentie stond onder leiding van de Palestijnse Autoriteit en werd medegeorganiseerd door de privésector.

Zij heeft het mogelijk gemaakt de perspectieven op het gebied van het handelsverkeer voor te stellen en banden te creëren tussen de Palestijnse ondernemingen en de internationale vennootschappen. Zo'n 1.200 bedrijfsleiders uit vooral de Verenigde Arabische

servir de base à l'élaboration de la déclaration de la séance plénière de l'APEM adressée à la conférence euroméditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères de Marseille des 3 et 4 novembre 2008

Le rapport faisait le point sur l'état d'avancement des engagements pris par la communauté internationale lors de la conférence d'Annapolis de novembre 2007.

Trois conférences internationales de suivi se sont tenues depuis la conférence d'Annapolis:

- la conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien; - Paris – 17 décembre 2007;
- la conférence internationale sur les investissements privés dans les Territoires Palestiniens, Bethléem, 21-23 mai 2008;
- la conférence internationale pour le soutien à la sécurité civile et à l'État de droit palestinien, Berlin, 24 juin 2008.

Le Plan Palestinien de Réforme et de Développement (PPRD) élaboré par l'Autorité palestinienne et couvrant la période 2008-2010 a été présenté à la Conférence des Donateurs de Paris.

Les contributions annoncées par les donateurs s'élevaient à 7,7 milliards US \$ pour les trois prochaines années. L'Union européenne (UE) s'est engagée à couvrir 47% de l'aide budgétaire promise. Les donateurs ont honoré leurs promesses budgétaires pour l'année 2008 à hauteur de 50%.

La société fiduciaire de la Banque mondiale et le fond PEGASE de l'UE (mécanisme palestino-européen de gestion d'aide socio-économique) sont les deux mécanismes de financement retenus pour canaliser l'aide budgétaire destinée à l'Autorité Palestinienne (AP).

La conférence sur les investissements qui s'est déroulée à Bethléem devait servir à développer les investissements privés pour améliorer les conditions de vie socioéconomiques de la population palestinienne.

La conférence était supervisée par l'AP et co-organisée par le secteur privé.

Elle a permis de présenter les perspectives dans le domaine des échanges commerciaux et de créer des liens entre les entreprises palestiniennes et des sociétés internationales. Quelque 1200 chefs d'entreprise provenant pour la plupart des Emirats arabes, de Jor-

Emiraten, Jordanië, Israël of nog, de Verenigde Staten, hebben aan de conferentie deelgenomen. Dankzij de conferentie kon ongeveer 1,4 miljard USD \$ aan geldmiddelen worden vergaard, waarmee in de Palestijnse privésector 35.000 arbeidsplaatsen zouden moeten kunnen worden geschapen.

De Conferentie van Berlijn strekte ertoe financiële steun van de donorlanden te verkrijgen op het vlak van de civiele veiligheid, de justitie en de versterking van de rechtsstaat, met name met het oog op de oprichting van een burgerpolitie en ter bevordering van een onafhankelijke Palestijnse strafrechtspleging. De internationale steun aan de hervorming van het veiligheidsbestel wordt hoofdzakelijk gefinancierd door de Verenigde Staten en de EU.

In het verslag van de commissie Politiek werd ook ingegaan op de blokkade van Gaza, de humanitaire toestand, het vraagstuk van de watervoorziening, de onderlinge verzoening tussen de Palestijnen, de uitbreiding van de Joodse nederzettingen, de invrijheidstelling van de in Israël opgesloten Palestijnse gevangenen, alsmede de oprichting van een multinationale vredesmacht om de tenuitvoerlegging van de overeenkomsten over de eindstatuten te garanderen.

Tot slot werd uitdrukkelijk de wens geuit dat de EMPA zou worden bekrachtigd in haar functie als enige en wettige parlementaire instantie van het nieuwe Barcelona-proces – een Unie voor de mediterrane regio.

Bij het openen van de zitting heeft voorzitter T. Saïfi eraan herinnerd dat een informatieve missie naar de Westelijke Jordaanoever zou moeten worden gezonden om zich er ter plaatse van te vergewissen hoe de toestand evolueert en met welke concrete moeilijkheden de Palestijnse en de Israëlische bevolking te kampen hebben. Vervolgens is van gedachten gewisseld over het verslag van de Commissie betreffende het vredesproces in het Nabije Oosten.

De heer Hassan Kreishi, de Palestijnse ondervoorzitter van de commissie Politiek alsook andere Palestijnse afgevaardigden hebben beklemtoond dat het proces van Annapolis op een mislukking is uitgedraaid.

Al een jaar lang is immers niets ondernomen om de Joodse nederzettingen op de Westelijke Jordaanoever te ontruimen, is de blokkade van Gaza compleet en zijn er op de Westelijke Jordaanoever meer dan 630 door Israël opgezette checkpoints.

De inspanningen van T. Blair, de speciale afgevaardigde van het Kwartet, hebben geen enkel concreet resultaat opgeleverd. Voor de Palestijnen is het be-

danie, d'Israël ou encore des États-Unis participaient à la conférence. La conférence a permis de récolter environ 1,4 milliards de US \$ de fonds, ce qui devrait permettre de créer 35.000 emplois dans le secteur privé palestinien.

La Conférence de Berlin avait pour but d'obtenir l'assistance financière des pays donateurs dans les domaines de la sécurité civile, de la justice et du renforcement de l'État de droit en vue notamment de la création d'une police civile et de la promotion d'une justice pénale palestinienne indépendante. L'assistance internationale en matière de réforme sécuritaire est principalement financée par les États-Unis et l'UE.

Le rapport de la Commission politique abordait également le blocus de Gaza, l'état de la situation humanitaire à Gaza, la problématique de l'approvisionnement en eau, la réconciliation interpalestinienne, l'expansion des colonies juives de peuplement, la libération des prisonniers palestiniens détenus en Israël, la mise en place d'une force de paix multinationale pour garantir la mise en œuvre des accords sur les statuts finaux.

Enfin, le souhait de voir l'APEM consacrée dans son rôle d'organe parlementaire unique et légitime du nouveau Processus de Barcelone — une Union pour la Méditerranée — y était explicitement évoqué.

La Présidente T. Saïfi a ouvert la séance en rappelant qu'il conviendrait d'envoyer une mission d'information de l'APEM en Cisjordanie et à Gaza pour se rendre compte sur place de l'évolution de la situation et des difficultés concrètes rencontrées par les populations palestinienne et israélienne. Un échange de vues sur le rapport de la Commission concernant le Processus de paix au Proche-Orient s'en suivit.

M. Hassan Kreishi, vice-président palestinien de la Commission politique et d'autres délégués palestiniens ont souligné l'échec du processus d'Anapolis.

Rien n'a été fait depuis un an pour démanteler les colonies juives en Cisjordanie, le blocus de Gaza est total, il y a plus de 630 checkpoints installés par Israël en Cisjordanie.

Les efforts de T. Blair, envoyé spécial du Quartet n'ont abouti à aucun résultat concret. Ce qui importe pour les Palestiniens est de concrétiser les promesses

langrijk dat de door de internationale gemeenschap gedane beloften concreet uitvoering krijgen en dat de vrede in de Palestijnse gebieden wordt hersteld. De follow-up van het proces van Annapolis bespreken, is dan ook belachelijk zolang in het veld geen tastbare vooruitgang is geboekt.

Verscheidene afgevaardigden van de Egyptische delegatie waren ingenomen met de kwaliteit van het door het Bureau van de Commissie overgelegde verslag. Zij hebben herinnerd aan de faciliterende rol die Egypte speelt bij de onderhandelingen om verzoening te bewerkstelligen tussen de Palestijnen onderling. Voorts ijvert Egypte voor een toenadering tussen Israël en Palestina.

Israël moet besluiten de in zijn gevangenissen opgesloten Palestijnse ministers en parlementsleden in vrijheid te stellen. Israël is verantwoordelijk voor de vernieling van de infrastructuur in de Gazastrook die werd opgetrokken dankzij financiering met geldmiddelen van de EU.

De akkoorden van Annapolis moeten integraal ten uitvoer worden gelegd, ongeacht de weerslag van de economische en financiële crisis op de internationale steun die de donateurs hebben toegezegd.

Te gelegener tijd zal moeten worden overwogen een internationale krijgsmacht in de Palestijnse gebieden te legeren om toe te zien op de implementering van het vredesproces.

Verscheidene leden van het Europees Parlement hebben onderstreept dat de voortzetting van de internationale overheidssteun zal afhangen van de wereldwijde economische en financiële crisis. Het verslag reikt terzake kostbare gegevens aan om een oordeel te kunnen vellen over de doelstellingen en het beheer van de door de internationale gemeenschap vrijgemaakte geldmiddelen. De donateurs hebben echter maar 50% van de beloofde geldmiddelen overgemaakt aan de Palestijnse Autoriteit. Een ander lid is ongerust over de versnippering van de politieke macht van de Palestijnse Autoriteit. Het Arabische vredesinitiatief dat door Saoedi-Arabië op de Top van de Arabische Liga in Beiroet in 2002 werd aangereikt, moet eveneens ten grondslag liggen aan een onderhandelde oplossing voor het Israëlisch-Palestijnse conflict.

Tot slot moet een EMPA-delegatie in de mogelijkheid worden gesteld een informatieve opdracht in het conflictgebied te vervullen.

faites par la communauté internationale et de rétablir la paix dans les territoires palestiniens. Discuter du suivi du processus d'Annapolis semble dès lors dérisoire aussi longtemps que des progrès tangibles n'auront pas été réalisés sur le terrain.

Plusieurs représentants de la délégation égyptienne ont salué la qualité du rapport déposé par le Bureau de la Commission. Ils ont rappelé le rôle de facilitateur joué par l'Égypte dans les négociations en vue d'une réconciliation interpalestinienne. L'Égypte œuvre également au rapprochement israélo-palestinien.

Israël doit se résoudre à libérer les ministres et parlementaires palestiniens détenus dans ses prisons. Israël est responsable de la destruction des infrastructures construites dans la bande de Gaza dont la construction a été financée notamment grâce aux fonds alloués par l'UE.

Les accords d'Annapolis doivent être intégralement mis en œuvre, quel que soit l'impact de la crise économique et financière sur l'aide internationale consentie par les donateurs.

La présence d'une force multinationale dans les territoires palestiniens pour veiller à la mise en œuvre du processus de paix devra être envisagée en temps opportun.

Plusieurs membres du Parlement européen soulignent que la poursuite de l'aide publique internationale sera conditionnée par la crise économique et financière mondiale. Le rapport fournit à cet égard des éléments d'appréciation précieux concernant les objectifs et la gestion des fonds engagés par la Communauté internationale. Cependant, seulement 50% des fonds promis ont été transférés par les donateurs à l'Autorité palestinienne. Un autre membre s'inquiète de l'état de délitement du pouvoir politique de l'Autorité Palestinienne. L'initiative de paix arabe proposée par l'Arabie Saoudite au Sommet de la Ligue arabe de Beyrouth en 2002 doit également servir de base de négociation pour la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien.

Enfin, il faut permettre à une délégation de l'APEM d'effectuer une mission d'information dans la zone du conflit.

Een Jordaanse afgevaardigde stelt dat Israël met de Palestijnen onderhandelt om tijd te winnen, teneinde de nederzettingen op de Westelijke Jordaanoever uit te bouwen.

Door de toevloed van Palestijnse vluchtelingen in Jordanië rijst een reëel probleem voor de watervoorziening in dat land.

De heer Roel Deseyn preciseert dat het aan de parlementen toekomt toezicht te houden op de middelen die de regeringen van de donorlanden uittrekken, teneinde de impact van de voor de ontwikkelingsprojecten gebruikte middelen te evalueren.

De internationale steun die de donorlanden op 17 december 2007 op de conferentie van Parijs hebben toegezegd, moet bijdragen tot het economisch herstel van de Palestijnse gebieden.

Ook het veiligheids- en het humanitaire aspect van de internationale steun onderbouwen de economische ontwikkeling.

De terbeschikkingstelling van de in uitzicht gestelde middelen mag niet worden gestaakt. De wereldwijde financiële en economische crisis zou een en ander evenwel kunnen afremmen; de toelagen zouden zelfs tijdelijk kunnen worden geschorst.

Het is niet ondenkbaar dat de financieringsmechanismen van de internationale gemeenschap, die worden beheerd door de Wereldbank en het EU-Pegasusfonds, reeds onderhevig zijn aan de gevolgen van de financiële crisis.

Tot slot moet de opvolging en het gebruik van de door de donorlanden toegezegde middelen onder parlementair toezicht staan.

De opmerking van de heer Roel Deseyn over het parlementair toezicht op de wijze waarop de regeringen van de donorlanden de middelen voor de ontwikkelingsprojecten aanwenden, wordt opgenomen in punt 3, *in fine*, van de verklaring over het vredesproces in het Nabije Oosten, die werd goedgekeurd door de plenaire vergadering van de EMPA.

Un représentant jordanien affirme qu'Israël négocie avec les palestiniens pour gagner du temps en vue de développer ses implantations en Cisjordanie.

L'afflux des réfugiés palestiniens en Jordanie a créé un véritable problème eu égard au partage des ressources hydriques de ce pays.

M. Roel Deseyn a pris la parole pour préciser qu'il appartient aux Parlements de contrôler les budgets engagés par les gouvernements des pays donateurs de manière à évaluer l'impact des fonds utilisés pour les projets de développement.

Le volume de l'aide internationale décidée à la conférence de Paris le 17 décembre 2007 par les pays donateurs doit contribuer au redressement économique des territoires palestiniens.

Les volets sécuritaire et humanitaire de l'aide internationale contribuent également au développement économique.

L'allocation des engagements budgétaires promis doit se poursuivre. La crise financière et économique mondiale pourrait cependant occasionner un ralentissement, voire une pause dans l'attribution des subsides.

Les mécanismes de financement par la communauté internationale gérés par la Banque Mondiale et le fond PEGASE de l'UE sont probablement déjà affectés par les conséquences de la crise financière.

Enfin, un contrôle parlementaire du suivi et de l'utilisation des fonds promis par les donateurs s'avère indispensable.

L'observation de M. R. Deseyn concernant le contrôle parlementaire sur l'utilisation faite par les gouvernements des pays donateurs des fonds engagés pour les projets de développement a été intégrée *in fine* du point 3 de la déclaration sur le processus de paix au Proche-Orient adoptée par la plénière de l'APEM.

**V. — BUITENGEWONE ZITTING VAN DE EUROME-
DITERRANE PARLEMENTAIRE ASSEMBLEE
AMMAN, 12 EN 13 OKTOBER 2008**

Op zondag 12 en maandag 13 oktober 2008 werd in Amman een buitengewone zitting van de Euromediterrane Parlementaire Assemblée (EMPA) gehouden, onder het voorzitterschap van de heer H.-G. Pöttering, voorzitter van het Europees Parlement en huidig voorzitter van de EMPA.

De heer Roel Deseyn, plaatsvervangend lid van de delegatie van de Kamer van volksvertegenwoordigers bij de EMPA, heeft deelgenomen aan de werkzaamheden van de commissie Politiek en aan de buitengewone plenaire zitting.

De buitengewone plenaire vergadering wordt geopend door de heer H.-G. Pöttering, voorzitter van het Europees Parlement en voorzitter in functie van de EMPA.

De voorzitter preciseert dat een verklaring van de ad hoc-commissie Energie en Leefmilieu van de EMPA wordt toegevoegd aan de agenda van de plenaire vergadering. Hij voegt eraan toe dat een vierde conferentie voor de opvolging van het proces van Annapolis in november in Egypte zal worden gehouden.

De heer Nader Al-Dhahabi, eerste minister van het Hasjemitisch Koninkrijk Jordanië, en de heer Abdel Hadi El-Madjali, voorzitter van de Kamer van volksvertegenwoordigers van Jordanië en ondervoorzitter van de EMPA, groeten namens het organiserende land de deelnemers.

Voorzitter H.-G. Pöttering geeft een inleidende uiteenzetting, waarin hij eraan herinnert dat de Palestijnse Autoriteit na de conferentie van donorlanden in Parijs al ongeveer 1,2 miljard dollar heeft ontvangen voor de ondersteuning van de verwezenlijking van de Palestijnse Staat.

In dat verband merkt hij op dat de landen die in de EMPA vertegenwoordigd zijn, goed zijn voor meer dan 60% van de totale steun aan het Palestijnse volk. De Palestijnen hebben haast geen vertrouwen meer in het onderhandelingsproces van Annapolis, als gevolg van de voortdurende uitbreiding van de Joodse nederzettingen en de aan de Palestijnse burgers opgelegde beperkingen inzake bewegingsvrijheid.

Het kan niet door de beugel dat de opbrengst van de internationale financiële solidariteit teniet wordt gedaan door militaire operaties of veiligheidsingrepen. Tevens

**V. — SESSION EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
EUROMÉDITERRANÉENNE (APEM)
AMMAN, LES 12 ET 13 OCTOBRE 2008**

Une session extraordinaire de l'Assemblée Parlementaire Euro-Méditerranéenne (APEM) s'est tenue à Amman les dimanche 12 et lundi 13 octobre 2008, sous la présidence de M. H.-G. Pöttering, Président du Parlement européen et Président en exercice de l'APEM.

M. Roel Deseyn, membre suppléant de la délégation de la Chambre des représentants auprès de l'APEM a pris part aux travaux de la commission politique et de la séance plénière extraordinaire.

Le Président du Parlement européen et Président en exercice de l'APEM, M. H.-G. Pöttering, a ouvert les travaux de la session plénière extraordinaire.

Il a précisé qu'une déclaration de la commission *ad hoc* sur l'Energie et l'Environnement de l'APEM avait été ajoutée à l'ordre du jour de la séance plénière. Il a ajouté qu'une quatrième conférence de suivi du processus d'Annapolis était prévue au mois de novembre en Egypte.

M. Nader Al-Dhahabi, Premier ministre du Royaume Hachémite de Jordanie et M. Abdel Had El-Madjali, Président de la Chambre des représentants de Jordanie et Vice-président de l'APEM ont adressé des messages de salutations au nom du pays organisateur.

Le Président H.-G. Pöttering a fait un exposé introductif. Il a rappelé que quelque 1,2 milliard de dollars avaient déjà été transférés à l'AP depuis la conférence des donateurs de Paris pour soutenir la construction de l'État palestinien.

Il fait observer à cet égard que les États représentés au sein de l'APEM octroient plus de 60% de l'aide totale accordée aux Palestiniens. L'extension permanente des colonies juives et la restriction de la liberté de circulation des Palestiniens sapent complètement la confiance des Palestiniens dans le processus de négociations d'Annapolis.

Il est inacceptable que les bénéfices de la solidarité financière internationale soient anéantis à la suite d'opérations militaires ou pour des raisons de sécurité.

is het voor de donorlanden zaak zich te hoeden voor een zekere onverschilligheid voor de Palestijnse kwestie omdat een oplossing van het conflict telkens weer uitblijft. Alleen een duurzame verzoening kan voor een echte heropleving van de Palestijnse economie zorgen.

Tot slot beklemtoont voorzitter Pöttering de rol van de EMPA als het erop aan komt via parlementaire weg een concrete invulling te geven aan het “Proces van Barcelona: Unie voor het Middellandse Zeegebied”.

De EMPA moet bij machte zijn concrete projecten die de spil van het EU-initiatief voor het Middellandse Zeegebied vormen, voor te stellen, te controleren en te evalueren. De Assemblee moet voeling houden met de voortgang van die projecten en de regeringen ertoe aanzetten ze te bevorderen.

Vervolgens zijn er inleidende uiteenzettingen van de heer Mustapha Mansour, voorzitter van de Marokkaanse Kamer van volksvertegenwoordigers en vice-voorzitter van de EMPA, de heer Mohammed Mustafa Kamal, adjunct-minister van Buitenlandse Zaken van Egypte en vertegenwoordiger van het Egyptisch covoorzitterschap van het “Proces van Barcelona: Unie voor het Middellandse Zeegebied”, alsook van de heer Patrick Renaud, vertegenwoordiger van de Europese Commissie.

Ambassadeur Denis Gauer, vertegenwoordiger van het Franse voorzitterschap van de Raad van de Europese Unie en van het covoorzitterschap van het “Proces van Barcelona: Unie voor het Middellandse Zeegebied” herinnert aan de projecten die prioritair werden geselecteerd door de staatshoofden en regeringsleiders tijdens de Top van de Unie voor het Middellandse Zeegebied, op 13 juli 2008 in Parijs:

— de vervuiling van de Middellandse Zee tegen 2020 ongedaan maken;

— de ontwikkeling van zeesnelwegen en de aanleg van snelwegen op het land (teneinde de havens in het hele Middellandse Zeegebied met elkaar te verbinden), alsook de aanleg van kustsnelwegen en de modernisering van de Transmaghreb-spoorverbinding;

— een gemeenschappelijk burgerbeschermingsprogramma, dat gericht is op de preventie van rampen, maar ook op de voorbereiding en de reactie erop, waarbij het Middellandse Zeegebied nauwer zou worden betrokken bij het in de EU gangbare mechanisme voor burgerbescherming;

— de uitwerking van een zonne-energieplan voor het Middellandse Zeegebied, teneinde die vervangende energievorm aan te wenden voor een duurzame eco-

Il faut également veiller à ce qu'une forme de lassitude vis-à-vis de la question palestinienne ne s'installe parmi les pays donateurs étant donné le report constant d'une solution au conflit. Seule une réconciliation durable peut aboutir à une vraie reprise économique en Palestine.

Enfin, le président Pöttering insiste sur le rôle de l'APEM en tant qu'expression parlementaire du “Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée”.

L'APEM doit être en mesure de pouvoir proposer, contrôler et évaluer les projets concrets qui sont au cœur de l'initiative de l'Union pour la Méditerranée. L'Assemblée doit se tenir informée de leur état d'avancement et inciter les gouvernements à les promouvoir.

M. Mustapha Mansour, Président de la Chambre des Députés du Maroc et Vice-Président de l'APEM, M. Mohammed Mustafa Kamal, Ministre délégué des affaires étrangères de l'Égypte, représentant de la coprésidence égyptienne du “Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée” et M. Patrick Renaud, Représentant de la Commission européenne, ont adressé des allocutions introductives.

L'Ambassadeur Denis Gauer, représentant de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne et de la coprésidence du “Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée” a rappelé les projets prioritaires sélectionnés par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet sur l'Union pour la Méditerranée qui s'est tenu à Paris le 13 juillet 2008.

— la dépollution de la Méditerranée à l'horizon 2020.

— le développement des Autoroutes de la Mer et des autoroutes terrestres qui prévoit la connexion des ports dans tout le bassin méditerranéen, ainsi que la construction d'autoroutes côtières et la modernisation de la liaison ferroviaire “Trans-Maghreb”.

— un programme commun de protection civile sur la prévention des catastrophes, la préparation et la réaction à celles-ci, associant plus étroitement la région méditerranéenne au mécanisme de protection civile de l'UE.

— la conception du Plan solaire méditerranéen destiné à exploiter cette énergie de substitution en faveur du développement économique durable des pays médi-

nomische ontwikkeling van de landen rond de Middellandse Zee; het door de Club van Rome gesteunde DESERTEC-project, dat voorziet in de exploitatie van zonne-energie in woestijngebied, lijkt uitermate beloftevol en verdient eveneens de steun van de Assemblee;

— de bevordering van de Euromediterrane Universiteit, met zetel in Piran in Slovenië, moet, via postuniversitaire onderwijsprogramma's en onderzoeksprogramma's (met name in het kader van de Tempus- en Erasmus Mundus-programma's van de EU), leiden tot een Euromediterrane ruimte van hoger onderwijs, wetenschap en onderzoek;

— het mediterrane initiatief voor de ontwikkeling van ondernemingen, dat tot doel heeft de nodige technische bijstand en financiële hulp te verlenen aan de bestaande entiteiten in de partnerlanden, teneinde micro-ondernemingen en kleine en middelgrote ondernemingen te steunen.

Vervolgens gaat ambassadeur Gauer dieper in op een aantal wezenlijke aspecten van de hervorming van de institutionele structuren die via het nieuwe "Proces van Barcelona: Unie voor het Middellandse Zeegebied" haar beslag heeft gekregen:

— een covoorzitterschap door een EU-staatshoofd en een staatshoofd van een mediterraan partnerland;

— een tweejaarlijkse Top van de staatshoofden van de Unie voor het Middellandse Zeegebied;

— een gezamenlijk secretariaat in Barcelona, dat de monitoring van de door de staatshoofden goedgekeurde projecten op zich neemt en waarborgt.

Tot slot wijst de ambassadeur erop dat de EMPA de legitieme parlementaire uiting is van het nieuwe proces en dat ze de democratische dimensie van het partnerschap versterkt.

Het volgende punt op de agenda van de plenaire vergadering betreft de toekenning van het statuut van vaste waarnemer bij de EMPA aan het Comité van de regio's van de Europese Unie en aan Albanië. De plenaire vergadering heeft dat voorstel bij consensus aangenomen.

terranéens. Le projet DESERTEC, soutenu par le Club de Rome, qui prévoit l'exploitation de l'énergie solaire produite dans les déserts, semble très prometteur et mérite le soutien de l'Assemblée.

— la promotion de l'Université euro-méditerranéenne ayant son siège à Piran en Slovénie doit contribuer via des programmes d'enseignement post-universitaire et des programmes de recherche, notamment dans le cadre des programmes Tempus et Erasmus Mundus de l'UE, à la création d'un Espace euro-méditerranéen de l'enseignement supérieur, des sciences et de la recherche.

— l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises qui vise à fournir l'assistance technique et l'aide financière nécessaires aux entités existantes dans les pays partenaires pour soutenir les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises.

L'ambassadeur D. Gauer a ensuite mis l'accent sur quelques aspects essentiels de la réforme des structures institutionnelles mises en place par le nouveau processus de l'Union pour la Méditerranée, à savoir:

— la Coprésidence exercée par un chef d'État de l'UE et un chef d'État d'un pays partenaire méditerranéen.

— les sommets bisannuels des chefs d'État de l'Union pour la Méditerranée.

— le secrétariat conjoint installé à Barcelone qui propose et assure le suivi des projets décidés par les chefs d'État.

L'ambassadeur souligne enfin que l'APEM constitue l'expression parlementaire légitime du nouveau processus et renforce la dimension démocratique du partenariat.

Le point suivant à l'ordre du jour de la séance plénière concernait l'octroi au Comité des Régions de l'UE et à l'Albanie, du statut d'observateur permanent auprès de l'APEM. La séance plénière approuve cette proposition par consensus.

Eerste thema: Voortgang in het hernieuwde kader van het “Proces van Barcelona: Unie voor het Middellandse-Zeegebied” en rol van de EMPA in zijn parlementaire dimensie

Voorzitter H. -G. Pöttering heeft de ontwerpaanbeveling van het Bureau over de rol van de EMPA als parlementaire uiting van het “Proces van Barcelona: Unie voor het Middellandse-Zeegebied” voorgesteld. Die aanbeveling, waarvan de tekst als bijlage gaat, beoogde de EMPA op de Euro-mediterrane Conferentie van de ministers van Buitenlandse Zaken van 3 en 4 november 2008 in Marseille officieel te doen erkennen als parlementaire instelling van het nieuwe proces.

Voorzitter Pöttering wijst met aandrang op de noodzaak snel de criteria uit te werken voor de financiering van de Assemblee waarvan sprake is in het punt 2 van de aanbeveling, zodat ze volledig onafhankelijk kan functioneren. Hij vraagt ook dat in punt 4 van de aanbeveling de nadruk wordt gelegd op de bevordering van de democratische processen en op de interculturele dialoog in de rol die de Assemblee zal moeten spelen.

Tot slot onderstreept hij dat de EMPA minstens éénmaal per jaar in plenum zou bijeenkomen om te zorgen voor de onontbeerlijke follow-up van de evolutie van het vredesproces in het Nabije-Oosten.

Mevrouw T. Saïfi, voorzitter van de commissie Politiek van de EMPA, vraagt dat zo snel mogelijk een duidelijk afgebakend juridisch en financieel statuut wordt uitgewerkt teneinde de autonomie van de parlementaire instelling te waarborgen ten aanzien van de andere bij het proces betrokken instellingen. Het covoorzitterschap van het Bureau moet concrete projecten voorstellen en moet komen tot tastbare resultaten die aan het toezicht van de Assemblee kunnen worden onderworpen.

Ten slotte wijst ze op de kernrol van het secretariaat, dat zal worden belast met de identificatie en de follow-up van de projecten.

Een Ierse afgevaardigde heeft gevraagd dat rekening wordt gehouden met het aspect mensenrechten bij de zaak die volgens punt 4 van de aanbeveling aan de EMPA zal worden toevertrouwd.

Andere sprekers, die lid zijn van het Europees Parlement, wijzen ook met aandrang op de controle die de EMPA moet uitoefenen inzake de projecten die het covoorzitterschap ten uitvoer legt en over de bevoegdheid van de Assemblee om terzake aanbevelingen te doen aan het Bureau.

Premier thème: Avancées dans le cadre renouvelé du “Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée” et rôle de l’APEM dans la dimension parlementaire

Le président H.-G. Pöttering a présenté le projet de recommandation du Bureau sur le rôle de l’APEM en tant qu’expression parlementaire du “Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée”. Cette recommandation, dont le texte est repris en annexe, visait à faire reconnaître officiellement l’APEM en tant qu’institution parlementaire du nouveau processus à l’occasion de la Conférence euroméditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères des 3 et 4 novembre 2008 à Marseille.

Le président Pöttering insiste sur la nécessité d’élaborer rapidement les critères du financement de l’Assemblée évoqué au point 2 de la recommandation sur la promotion des processus démocratiques et du dialogue interculturel dans le rôle qu’est appelée à jouer l’Assemblée.

Enfin, il insiste pour que l’APEM se réunisse au moins une fois par an en séance plénière pour assurer le suivi indispensable de l’évolution du processus de paix au Proche-Orient.

Madame T. Saïfi, Présidente de la Commission politique de l’APEM demande l’élaboration dans les meilleurs délais d’un statut juridique et financier clairement défini dans le but de garantir l’autonomie de l’institution parlementaire par rapport aux autres institutions du processus. La Coprésidence de l’exécutif doit fournir des projets concrets et aboutir à des résultats tangibles qui peuvent faire l’objet du contrôle de l’Assemblée.

Enfin, elle souligne le rôle central que jouera le Secrétariat qui sera chargé de l’identification et du suivi des projets.

Un délégué irlandais a demandé que soit prise en compte la dimension des droits de l’homme dans le rôle assigné à l’APEM au point 4 de la recommandation.

D’autres intervenants membres du PE insistent encore sur le contrôle qui doit être exercé par l’APEM concernant les projets mis en œuvre par la Coprésidence et sur le pouvoir de l’Assemblée d’adresser des recommandations à l’exécutif à cet égard.

Een Zweedse afgevaardigde herinnert eraan dat een beslissing moet worden genomen betreffende de begroting en het secretariaat van de Assemblée, waarvan de nadere regels ter goedkeuring moeten worden voorgelegd aan de nationale parlementen, vóór ze worden goedgekeurd door de Werkgroep voor het reglement en de financiering van de EMPA.

De geamendeerde ontwerp-aanbeveling werd, rekening houdend met de opmerkingen van de afgevaardigden, bij consensus aangenomen.

Tweede thema: het vredesproces in het Nabije Oosten

Voorzitter H.-G. Pöttering stelt in het kort het ontwerp voor een verklaring van het Bureau van de EMPA voor in verband met het vredesproces in het Nabije Oosten. Dat ontwerp is er gekomen op grond van de werkzaamheden van de commissie Politiek.

Vervolgens neemt voorzitter Tokia Saïfi van de commissie Politiek het woord.

Zij beklemtoont hetgeen de burgerbevolking in Gaza te verduren krijgt. Elke oplossing voor het conflict staat of valt met de steun van de bevolkingsgroepen en met een toenadering tussen de Israëlische en de Palestijnse burgerbevolking.

Er moeten meer uitwisselingsprogramma's komen die de jonge generaties de mogelijkheid bieden elkaar te ontmoeten. Tegen die achtergrond is zij ingenomen met het EUROMEDSCOLA-initiatief, dat ertoe strekt de uitwisselingen te bevorderen tussen leerlingen uit het middelbaar onderwijs in de euromediterrane regio.

Ondervoorzitter Hasan Khreishi van de commissie Politiek zet het standpunt van de Palestijnse afvaardiging uiteen over de evolutie van het vredesproces.

Hij herinnert eraan dat er over de hele wereld ongeveer 7 miljoen Palestijnse vluchtelingen zijn, van wie er 500 000 nog altijd in vluchtelingenkampen leven. 7 500 Palestijnen en 150 politici (vooral parlementsleden) zitten gevangen in Israël.

Voorts wonen 480 000 Israëlische kolonisten in de Joodse nederzettingen op de Westelijke Jordaanoever. De verjoodsing van Jeruzalem versnelt. 700 kilometer verbindingswegen tussen de belangrijkste Palestijnse woonkernen op de Westelijke Jordaanoever zijn niet vrij toegankelijk voor de Palestijnse burgers, en er zijn niet minder dan 950 wegversperringen opgeworpen. De in

Un délégué suédois rappelle qu'il convient de prendre une décision concernant le budget et le secrétariat de l'Assemblée dont les modalités doivent être soumises pour approbation aux Parlements Nationaux avant d'être avalisées par le Groupe de travail sur le règlement et le financement de l'APEM.

Le projet de recommandation amendé, prenant en compte les observations formulées par les délégués, fut adopté par consensus.

Deuxième thème: Le processus de paix au Proche-Orient

Le Président H.-G. Pöttering a fait une brève présentation du projet de déclaration du Bureau de l'APEM sur le processus de paix au Proche-Orient basé sur les travaux de la commission politique.

Madame Tokia Saïfi, Présidente de la commission politique, a ensuite pris la parole.

Elle a insisté sur la souffrance de la population civile à Gaza. Tout règlement du conflit passe par l'adhésion des populations et par le rapprochement des sociétés civiles israélienne et palestinienne.

Il faut multiplier les programmes d'échanges permettant aux jeunes générations de se rencontrer. Elle salue à cet égard l'initiative EUROMEDSCOLA destinée à favoriser les échanges entre étudiants du secondaire dans la zone euroméditerranéenne.

Monsieur Hasan Khreishi, Vice-Président de la commission politique a exposé le point de vue de la délégation palestinienne concernant l'évolution du processus de paix.

Il a rappelé qu'il y a environ 7 millions de réfugiés palestiniens dans le monde. 500 000 d'entre eux vivent encore dans des camps de réfugiés. 7 500 palestiniens et 150 hommes politiques, essentiellement des parlementaires, sont emprisonnés en Israël.

D'autre part 480 000 colons israéliens vivent dans les implantations juives en Cisjordanie. La judaïsation de Jérusalem s'accélère. 700 Km de routes connectant les principales entités palestiniennes en Cisjordanie ne sont pas libres d'accès pour les citoyens palestiniens et l'on dénombre pas moins de 950 barrages routiers. Le mur de séparation qui a une longueur totale de 755

totaal 755 kilometer lange scheidingsmuur biedt Israël de mogelijkheid een deel van de Palestijnse gebieden te annexeren.

De VN nemen resoluties aan welke de internationale gemeenschap niet doet toepassen. Ondanks de veelvuldige bemiddelingspogingen wordt in het veld niet de minste vooruitgang geboekt.

De conferentie van Annapolis heeft tot dusver geen enkel concreet resultaat opgeleverd, waardoor Israël tijd kan winnen om zijn nederzettingen op de Westelijke Jordaanoever verder uit te bouwen.

De EMPA moet dringend mensen een observatie-opdracht naar Gaza sturen om er zich over de kritieke toestand van de situatie te vergewissen.

Ten slotte moet Israël aanvaarden zo spoedig mogelijk de gedetineerde Palestijnse gevangenen (onder wie zich veel parlementsleden bevinden) in vrijheid te stellen.

Verscheidene afgevaardigden van het Europees Parlement hebben de nadruk gelegd op de eis van een ontmanteling van de Israëlische kolonies op de Westelijke Jordaanoever, op de vrijlating van de voorzitter van de Palestijnse Wetgevende Raad en van de door Israël vastgehouden Palestijnse oud-ministers.

Een EP-lid vindt dat men er de Arabische Liga ook toe zou moeten oproepen te streven naar inter-Palestijnse verzoening, door de bevordering van een dialoog tussen Fatah en Hamas.

Een ander EP-lid herinnert aan het eruit voortvloeiende budget dat door de Europese Commissie via het MEDA-programma voor de wederopbouw van de Palestijnse Staat is toegewezen. Hij vindt dat het Europees Parlement niet alleen financiële maar ook politieke controle moet uitoefenen op de door de Europese Commissie gefinancierde economische hulp.

Een afgevaardigde van Egypte prijst zichzelf gelukkig omdat de door zijn land tussen Israël en de Palestijnse Autoriteit gespeelde bemiddelingsrol met het oog op de instelling van een bestand in Gaza uitdrukkelijk in punt 4 van de ontwerpverklaring is vermeld.

Hij voegt eraan toe dat ook Egypte aanstuurt op een inter-Palestijnse toenadering en preciseert dat er begin november een vergadering is gepland ter bevordering van de dialoog tussen alle 13 Palestijnse politieke bewegingen, waaronder Hamas en Fatah.

Km permet à Israël d'annexer une partie des territoires palestiniens.

L'ONU vote des résolutions que la Communauté internationale ne fait pas appliquer et les missions de bons offices se multiplient sans enregistrer le moindre progrès sur le terrain.

La Conférence d'Annapolis n'a débouché jusqu'à présent sur aucun résultat concret et permet à Israël de gagner du temps pour continuer à développer ses implantations en Cisjordanie.

Il est urgent d'envoyer une mission d'observation de l'APM à Gaza pour se rendre compte de l'état critique de la situation.

Il faut enfin qu'Israël accepte de libérer au plus vite les prisonniers palestiniens, dont de nombreux parlementaires, détenus dans ses prisons.

Plusieurs délégués du PE ont insisté sur l'exigence du démantèlement des colonies israéliennes en Cisjordanie, sur la libération du Président du Conseil Législatif Palestinien et des anciens ministres palestiniens détenus en Israël. Ils ont aussi salué le rôle joué par l'Égypte et la Turquie dans le processus de négociation entre Israël et l'AP d'une part et Israël et la Syrie d'autre part.

Un membre du PE estime que la Ligue Arabe devrait également être appelée à œuvrer pour la réconciliation inter-palestinienne en promouvant un dialogue entre le Fatah et le Hamas.

Un autre membre du PE a rappelé le budget conséquent alloué par la Commission européenne via le programme MEDA pour la reconstruction de l'État palestinien. Il estime que le PE doit non seulement exercer un contrôle financier, mais aussi un contrôle politique de l'aide économique financée par la Commission européenne.

Un délégué de l'Égypte se félicite du fait que le rôle de médiation joué par son pays entre l'État d'Israël et l'AP en vue de l'instauration d'une trêve à Gaza, soit explicitement évoqué au point 4 du projet de la déclaration.

Il ajoute que l'Égypte œuvre aussi au rapprochement interpalestinien et précise qu'une réunion pour encourager le dialogue entre l'ensemble des 13 mouvements politiques palestiniens, dont le Hamas et le Fatah, est prévue au début du mois de novembre.

Er zou in Caïro in de maand november ook een vierde opvolgingsconferentie met betrekking tot het proces van Annapolis moeten worden gehouden, met name om het verslag van het Kwartet over de evolutie van dat proces te horen.

De vrijlating van de Palestijnse gevangenen in ruil voor die van de Israëlische korporaal Gilad Shalit vormt een voorafgaande voorwaarde voor enig ontwerpakkoord tussen Israël en de Palestijnse Autoriteit. Hij herinnert eraan dat de helft van de parlementsleden van de Palestijnse Wetgevende Raad nog altijd in Israëlische gevangenissen zit.

De afgevaardigde van Turkije beklemtoont het initiatief van het forum van Ankara, dat beoogt de Israëlisch-Palestijnse vrede te bevorderen door te voorzien in gezamenlijke economische projecten. Hij wenst dat initiatief in de slotverklaring te laten opnemen.

Voorts levert Turkije aanzienlijke inspanningen om Syrië en de Staat Israël aan de onderhandelingstafel te krijgen.

De heer Majalli Whbee, ondervoorzitter van de commissie Politiek en viceminister van Buitenlandse Zaken van Israël, reageert op de beschuldigingen van tal van Europese parlementsleden aan het adres van de Israëlische overheid.

Hij is verontwaardigd dat Israël steeds met de beschuldigende vinger wordt gewezen, terwijl dat land bereid is te onderhandelen, vrede met zijn buurlanden wil bewerkstelligen en werk wil maken van wederzijds vertrouwen.

In dat verband verwijst hij naar de vredesverdragen die reeds met Egypte en Jordanië zijn gesloten. De afgevaardigden van de Israëlische regering houden permanent contact met de Palestijnse Autoriteit en onderhandelen dagelijks om het conflict op te lossen en tot een overeenkomst te komen waarin de beide partijen zich kunnen vinden. Israël moedigt de Arabische landen aan deel te nemen aan de dialoog, wat op termijn moet kunnen leiden tot de oprichting van een soevereine Palestijnse Staat; bovendien zal daardoor de bicommunautaire status van de stad Jeruzalem kunnen worden erkend.

Voorts merkt de heer Whbee op dat de Israëli's al hun vestigingen in de Gazastrook hebben ontmanteld. Het is evenwel ontoelaatbaar dat wapens via Egypte in de Gazastrook worden binnengesmokkeld. Tevens rijst de vraag waarom Egypte zijn grenzen met de Gazastrook heeft gesloten, en niet langer Palestijnse vluchtelingen opvangt sinds Hamas in 2007 aan de macht is gekomen. Tot slot moeten Hamas en Fatah te allen prijze de strijdbijl begraven en zich verzoenen.

Une quatrième conférence de suivi du processus d'Annapolis devrait également se tenir au Caire au mois de novembre notamment pour entendre le rapport du Quartet sur l'évolution du processus.

La libération de prisonniers palestiniens en échange de celle du caporal israélien Gilad Shalit constitue un préalable à tout projet d'accord entre Israël et l'AP. Il rappelle que la moitié des parlementaires du Conseil Législatif Palestinien sont toujours dans les prisons israéliennes.

Le représentant de la Turquie a mis l'accent sur l'initiative du Forum d'Ankara destinée à favoriser la paix israélo-palestinienne par le biais de projets économiques communs et a demandé qu'il en soit fait mention dans la déclaration fiscale.

La Turquie fait aussi des efforts importants pour encourager la Syrie et l'État d'Israël à négocier.

M. Majalli Whbee, Vice-Président de la Commission politique et Vice-Ministre des Affaires étrangères d'Israël a réagi aux accusations portées contre la politique israélienne par de nombreux membres du PE.

Il s'indigne du fait que l'on accuse Israël de tous les maux alors qu'Israël veut négocier et obtenir la paix avec ses voisins et bâtir une confiance réciproque.

Il rappelle à cet égard les traités de paix déjà signés avec l'Égypte et la Jordanie. Il y a des contacts permanents entre les représentants du gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne qui négocient au quotidien pour trouver des solutions et aboutir à un accord satisfaisant les deux parties. Israël encourage les pays arabes au dialogue qui permettra d'aboutir à terme à la création d'un état palestinien souverain et à la reconnaissance du statut bicommunautaire de la Ville de Jérusalem.

M. Whbee fait en outre observer que les Israéliens ont démantelé toutes leurs implantations à Gaza. Cependant, la contrebande d'armes transitant par l'Égypte à destination de Gaza est inadmissible. D'autre part, il faut se poser la question de savoir pourquoi l'Égypte a fermé ses frontières avec Gaza et n'accueille plus de réfugiés palestiniens depuis que le Hamas a pris le pouvoir en 2007. Enfin, il faut à tout prix que le Hamas et le Fatah fassent la paix et s'engagent sur la voie de la réconciliation.

Vervolgens wordt door de afgevaardigden een aantal amendementen op de ontwerpverklaring ingediend.

Een afgevaardigde van Cyprus verzoekt in de vierde paragraaf van de verklaring te verwijzen naar het Internationaal Verdrag inzake de Rechten van het Kind, dat net als de andere internationale verdragen moet worden toegepast.

Een afgevaardigde van het Europees Parlement verzoekt een paragraaf aan de ontwerpverklaring toe te voegen om bijzondere hulde te brengen aan het Hasjemitisch Koninkrijk Jordanië, omdat dit land de Palestijnse vluchtelingen steeds gastvrij heeft onthaald.

Tot slot vraagt een andere afgevaardigde van het Europees Parlement of aan het einde van de laatste paragraaf geen lid kan worden ingevoegd waarin de EMPA haar steun toezegt aan de organisaties voor de verdediging van de mensenrechten en aan de geweldloze volksbewegingen in Israël en Palestina.

Deze amendementen worden eenparig aangenomen.

De aldus geamendeerde verklaring van het Bureau van de EMPA over het vredesproces in het Nabije Oosten wordt eenparig aangenomen. De verklaring gaat als bijlage bij dit verslag.

Het volgende punt op de agenda is de verklaring van het *ad-hoc*comité van de EMPA voor Energie en Leefmilieu.

Een lid van het Europees Parlement preciseert dat tijdens de eerste vergadering van dat *ad-hoc*comité, op 3 oktober 2008 in Athene, sprake is geweest van steun van de EMPA voor de oprichting van een Euromediterraan Energiecomité.

Dat comité moet de integratie van de regionale en de nationale energiemarkten van de mediterrane landen bevorderen. Tevens moet het meer veiligheid bieden aan wie wil investeren in hernieuwbare energie en in energie-infrastructuur.

Het *ad-hoc*comité steunt ook de promotie van zonne-energieprojecten in de Euromed-regio die garanties bieden voor de duurzame ontwikkeling en de elektriciteitsbevoorrading van alle landen uit het Zuidelijke Middellandse-Zeebekken.

In dat opzicht is het DESERTEC-project dat het internationaal netwerk TREC (*Trans-Mediterranean Renewable Energy Cooperation*) op initiatief van de Club van Rome heeft uitgewerkt, bijzonder veelbelovend; door voor zonne-energie gebruik te maken van 0,30% van de

Une série d'amendements au projet de déclaration furent ensuite présentés par les délégués.

Un délégué de Chypre a demandé que l'on fasse mention au 4^{ème} paragraphe de la déclaration de la Convention internationale des droits de l'enfant qui doit être mise en application au même titre que les autres traités internationaux.

Un délégué du PE a demandé d'ajouter un paragraphe au projet de déclaration pour rendre un hommage particulier au Royaume hachémite de Jordanie pour la constance dont il fait preuve dans son hospitalité envers les réfugiés palestiniens.

Enfin, un autre délégué du PE a demandé que l'on ajoute *in fine* du dernier paragraphe un alinéa rappelant que l'APEM apporte son soutien aux organisations de défense des droits de l'homme et aux mouvements populaires non-violents israéliens et palestiniens.

Ces amendements furent approuvés par consensus.

La déclaration du Bureau de l'APEM sur le processus de Paix au Proche-Orient ainsi amendée fut adoptée par consensus. La déclaration est reprise en annexe du présent rapport.

Le point suivant à l'ordre du jour était la déclaration du Comité *ad-hoc* de l'Energie et de l'Environnement de l'APEM.

Un membre du PE a précisé que durant la première séance du Comité *ad-hoc* qui s'est déroulée à Athènes le 3 octobre 2008, l'appui de l'APEM à la création d'un Comité Euro-méditerranéen pour l'Energie a été évoqué.

Cet instrument doit favoriser l'intégration des marchés énergétiques régionaux et nationaux des pays méditerranéens. Il doit aussi offrir une sécurité accrue pour les investissements en matière d'énergies renouvelables et pour les infrastructures énergétiques.

Le Comité *ad-hoc* encourage aussi la promotion des projets d'énergie solaire dans la région euromed qui offrent une garantie pour le développement durable et l'approvisionnement en électricité de tous les pays du Sud du bassin méditerranéen.

Le projet DESERTEC proposé par le réseau international TREC (*Trans-Mediterranean Renewable Energy Cooperation*) à l'initiative du Club de Rome constitue à cet égard un programme très prometteur qui permettrait en exploitant 0,30% de toute l'énergie solaire produite

totale woestijnoppervlakte zou kunnen worden voldaan aan de volledige energiebehoefte van alle landen rond de Middellandse Zee. Dan moeten die landen wel eerst de institutionele raamwerken op elkaar afstemmen om een echte euromediterrane energiegemeenschap tot stand te brengen, zoals de oprichting van de EGKS het pad heeft geëffend voor de Europese Gemeenschap.

Het *ad-hoc* comité roept de regeringen van de euromediterrane landen ertoe op sneller werk te maken van de tegen 2020 geplande sanering van de Middellandse Zee en te zorgen voor een duurzame watervoorziening in het Nabije Oosten, wat voor de vrede en de stabiliteit in de regio zo cruciaal is.

Ten slotte kunnen die projecten alleen maar worden uitgevoerd mits in passende financieringsinstrumenten is voorzien.

Een Egyptische afgevaardigde heeft benadrukt dat hernieuwbare energiebronnen voor de landen rond de Middellandse Zee belangrijk zijn. Voor veel landen in het gebied is de energievoorziening een echt probleem. De Europese Unie moet de nodige budgettaire middelen ter beschikking stellen opdat het zonne-energieproject kan worden uitgevoerd. Sommige landen in het gebied, zoals Egypte, maken al gebruik van zonne-energie of waterkrachtenergie, zij het op heel beperkte schaal.

De verklaring van het ad-hoccomité voor Energie en Milieu wordt bij consensus aangenomen.

Tot slot van de plenaire vergadering herinnert voorzitter Pöttering eraan dat hij de aanbeveling over de rol van de EMPA in het "Proces van Barcelona: Mediterrane Unie", alsook de verklaring over het vredesproces in het Nabije Oosten, zal voorleggen op de Euro-Mediterrane Raad van Marseille van 3 en 4 november 2008.

Hij zal er bij die gelegenheid op aandringen dat de EMPA officieel wordt erkend als de parlementaire assemblee van het nieuwe "Proces van Barcelona: Mediterrane Unie".

Tot besluit meldt hij dat de volgende plenaire vergadering van de EMPA plaatsheeft van zondag 15 tot dinsdag 17 maart 2009 in het Europees Parlement in Brussel.

par les déserts, de satisfaire la demande énergétique de tous les pays méditerranéens. Mais il convient d'abord d'harmoniser les cadres institutionnels des pays concernés pour créer une véritable communauté de l'énergie euroméditerranéenne à l'image de ce que fut la création de la CECA pour la Communauté européenne.

Le Comité *ad hoc* lance un appel aux gouvernements des pays euroméditerranéens pour accélérer la dépollution de la Méditerranée à l'horizon 2020 et pour mettre en œuvre la durabilité des ressources en eau au Proche-Orient, qui constitue un facteur de paix et de stabilité dans la région.

Enfin, il convient de mettre en place des outils financiers adéquats pour réaliser ces projets.

Un délégué égyptien a souligné que les énergies renouvelables constituaient un enjeu important pour les pays méditerranéens. L'approvisionnement énergétique est un véritable problème pour de nombreux pays de la région. L'UE doit dégager les moyens budgétaires nécessaires pour concrétiser le projet d'exploitation de l'énergie solaire. Certains pays de la région comme l'Égypte utilisent déjà l'énergie solaire ou l'énergie hydraulique mais à une échelle très limitée.

La déclaration du Comité ad-hoc de l'Energie et de l'Environnement fut adoptée par consensus.

Le Président, H.-G. Pöttering a conclu les travaux de la séance plénière en rappelant qu'il présentera la recommandation sur le rôle de l'APEM au sein du processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée et la déclaration sur le processus de paix au Proche-Orient lors du Conseil euroméditerranéen des Ministres des Affaires étrangères de Marseille des 3 et 4 novembre 2008.

Il insistera à cette occasion pour que l'APEM soit officiellement reconnue comme étant l'Assemblée parlementaire du nouveau processus de Barcelone: Union pour Méditerranée.

Il conclut en signalant que la prochaine séance plénière de l'APEM se tiendra du dimanche 15 mars au mardi 17 mars 2009 au Parlement européen à Bruxelles.

**VI. — VERGADERING VAN DE COMMISSIE VOOR
DE RECHTEN VAN DE VROUW VAN DE EURO-
MEDITERRANE PARLEMENTAIRE ASSEMBLEE
BRUSSEL, MAANDAG 1 DECEMBER 2008**

De commissie voor de Rechten van de vrouw van de Euromediterrane Parlementaire Assemblee (EMPA) heeft op maandag 1 december 2008 vergaderd in het Europees Parlement.

Nadat de agenda en het proces-verbaal van de vergadering van de commissie die plaats had te Tunis op 4 juli 2008, zonder wijzigingen werd aangenomen, heeft de voorzitter van de commissie de thema's die aangekaart werden tijdens de laatste vergadering in Tunis in herinnering gebracht.

Zij heeft de deelnemers geïnformeerd over de resultaten van haar deelname aan het Bureau van de EMPA dat op 11 oktober 2008 in Jordanië plaats had ter gelegenheid van de buitengewone zitting van de EMPA. Zij heeft meegedeeld welke aanbevelingen werden overgemaakt aan de conferentie van de ministers voor Buitenlandse Zaken, die de EMPA heeft erkend als parlementaire instelling van de Unie voor het Middellandse Zeegebied.

Vervolgens heeft mevrouw SALAH het werkprogramma van de commissie voorgesteld.

Na bespreking van de kandidaatstellingen voor de functies van rapporteurs, heeft de commissie volgende rapporteurs aangewezen:

1^o thema: vrouw, ontwikkeling, vrede en veiligheid in het Middellandse Zeegebied

Mevrouw Gracia PEREZ, lid van het Europees Parlement

Mevrouw Fatima CHELLOUCHE, vice-voorzitter van de commissie en lid van de Volksassemblee van Algerije.

2^o thema: vrouw, onderwijs, vorming en tewerkstelling

Barones Emma NICHOLSON, vice-voorzitter van de commissie en lid van het Europees Parlement

Mevrouw Samira CHAOUECHI, lid van de Tunesische Kamer van volksvertegenwoordigers

De heer Gennaro MALGIERI, lid van de Italiaanse Kamer van volksvertegenwoordigers.

Vervolgens heeft de commissie het door Tunesië voorgestelde thema besproken: "de internationale finan-

**VI. — RÉUNION DE LA COMMISSION
DES DROITS DE LA FEMME,
BRUXELLES, 1^{ER} DÉCEMBRE 2008**

La commission des droits de la femme de l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (APEM) a tenu sa réunion au Parlement européen à Bruxelles, le lundi 1^{er} décembre 2008.

Après l'adoption du projet d'ordre du jour sans modification et le procès-verbal de la réunion de la commission qui s'est tenue à Tunis le 4 juillet 2008 la présidente de la commission a rappelé les thèmes abordés lors de la dernière réunion à Tunis.

Elle a informé les participants des résultats de sa participation à la réunion du Bureau élargi de l'APEM qui s'est tenue en Jordanie le 11 octobre 2008 à l'occasion de la session extraordinaire de l'APEM. Elle a fait part des recommandations qui ont été transmises à la conférence des ministres des affaires étrangères qui a approuvé l'APEM en tant qu'organe parlementaire de l'Union pour la Méditerranée.

Par la suite Mme SALAH a présenté le programme de travail de la commission.

Après l'examen des candidatures aux postes de rapporteurs, la commission a désigné les rapporteurs suivants:

1^{er} thème: Femme, développement, paix et sécurité en Méditerranée.

Mme Gracia PEREZ, membre du Parlement européen.

Mme Fatima CHELLOUCHE, vice-présidente de la commission et membre de l'Assemblée Populaire d'Algérie.

2^e thème: Femme, éducation, formation et emploi.

La Baroness Emma NICHOLSON, vice-présidente de la commission et membre du Parlement européen.

Mme Samira CHAOUECHI, membre de la Chambre des députés tunisienne.

M. Gennaro MALGIERI, membre de la Chambre des députés italienne.

La commission a ensuite examiné le thème relatif à "la crise financière internationale et ses répercussions

ciële crisis en haar gevolgen voor de ontwikkeling en de tewerkstelling van de vrouw in de Euromediterrane regio". De deelnemers waardeerden het voorstel om dit punt, dat nauw aansluit bij de twee thema's van de commissie, te onderzoeken.

De heer Said Tahar LASSOUED, lid van de Tunesische Kamer van volksvertegenwoordigers, heeft een uiteenzetting gedaan over de oorzaken en de gevolgen van de financiële crisis, en tevens enkele ideeën naar voren gebracht om oplossingen voor deze crisis te vinden, door een gedragscode uit te werken onder de vorm van een internationale conventie onder toezicht van de Verenigde Naties, teneinde de werkmethoden van het financiële systeem te omkaderen en te controleren.

Mevrouw Fatima CHELLOUCHE, ondervoorzitster van de commissie heeft voorgesteld dit onderwerp te bespreken tijdens een speciale vergadering.

1. Gedachtewisseling over het 1^e thema "vrouw, ontwikkeling, vrede en veiligheid in het Middellandse Zeegebied"

Mevrouw CHELLOUCHE, rapporteur, heeft een uiteenzetting over dit thema gehouden en heeft erop gewezen dat de tussenkomst van de heer Ridha Khemakhem, algemeen coördinator van de mensenrechten bij het ministerie voor de Justitie en de Mensenrechten van de Tunesische Republiek, tijdens de vergadering te Tunis op 4 juli 2008, een referentiepunt is voor de commissie.

Zij heeft gepleit voor de concretisering van het voorstel om de leden van de commissie voor de Rechten van de vrouw op te nemen in de commissie Politiek van de EMPA, die een bezoek plant aan Palestina om er de toestand van de Palestijnse vrouw te onderzoeken. Zij heeft de voorzitter van de commissie uitgenodigd deze kwestie op te volgen in het Bureau, in samenwerking met de voorzitter van de commissie Politiek.

2. Gedachtewisseling over het 2^e thema van de commissie "vrouw, onderwijs, vorming en tewerkstelling"

Barones Emma NICHOLSON, ondervoorzitster van de commissie en lid van het Europees Parlement, heeft haar verslag voorgesteld en de nadruk gelegd op het feit dat onderwijs één van de doelstellingen van het Middellandse Zeegebied en de sleutel tot tewerkstelling is.

Zij heeft voorgesteld de heer Mohamed YOUNES (Bangladesh), laureaat van de Nobelprijs voor de vrede als erkenning voor zijn optreden ten voordele van de

sur le développement et l'emploi de la femme dans la région euroméditerranéenne" proposé par la Tunisie. Les participants ont apprécié la proposition d'étudier ce point qui est étroitement lié aux deux thèmes de la commission.

M. Said Tahar LASSOUED, membre de la Chambre des députés tunisienne a présenté un exposé sur les causes et les conséquences de la crise financière, et a présenté quelques idées visant à trouver des solutions à cette crise en proposant d'élaborer un code de conduite sous la forme d'une convention internationale sous les auspices des Nations Unies, afin d'encadrer et de contrôler les méthodes de travail du système financier.

Mme Fatima CHELLOUCHE, vice-présidente de la commission a proposé la tenue d'une réunion spéciale pour discuter de ce sujet.

1. Échange de vues sur le 1^{er} thème "femme, développement, paix et sécurité en Méditerranée"

Mme CHELLOUCHE, rapporteur, a présenté un exposé sur ce thème et a indiqué que l'intervention de M. Ridha Khemakhem, coordinateur général des droits de l'homme au Ministère de la justice et des droits de l'homme de la République tunisienne, lors de la réunion de la commission à Tunis le 4 juillet 2008, constitue une référence pour la commission.

Elle a appelé à la concrétisation de la proposition tendant à inclure les membres de la commission des droits de la femme dans la délégation de la commission politique de l'APEM qui envisage d'effectuer une visite en Palestine afin d'examiner la situation de la femme palestinienne. Elle a invité la présidente de la commission à suivre cette question au niveau du Bureau de concert avec la présidente de la commission politique.

2. Échange de vues sur le 2^e thème de la commission "femme, éducation, formation et emploi"

La Baroness Emma NICHOLSON, vice-présidente de la commission et membre du Parlement européen, a présenté son rapport, en indiquant que l'éducation est l'un des objectifs de la Méditerranée et constitue la clé de l'emploi.

Elle a proposé d'adresser une invitation à M. Mohamed YOUNES (Bangladesh), lauréat du prix Nobel de la paix, en reconnaissance de son action en faveur

armen door middel van het microkrediet, uit te nodigen om een toespraak te houden tijdens de volgende vergadering van de commissie.

Mevrouw Samira CHOUECHI, lid van de Tunesische Kamer van volksvertegenwoordigers, heeft het woord genomen in haar hoedanigheid van rapporteur van de commissie. Zij heeft de elementen van haar verslag voorgesteld op juridisch niveau, en aan de hand van statistieken over de ongelijkheid tussen de landen van het Noorden en het Zuiden, aangetoond welke moeilijkheden de vrouw ondervindt op het gebied van onderwijs, vorming en tewerkstelling.

Zij heeft de noodzaak benadrukt de samenwerking en solidariteit tussen de twee oevers van het Middellandse Zeegebied te versterken, teneinde de positie van de vrouw te bevorderen. Zij heeft enkele aanbevelingen voorgesteld, zoals het oprichten van een solidariteitsmechanisme op euromediterraan niveau naar het voorbeeld van het Wereldsolidariteitsfonds, daarbij herinnerend aan de aanbeveling van de EMPA betreffende de omvorming van de FEMIP tot een euromediterrane ontwikkelingsbank.

Betreffende het agendapunt over het ontwerp van reglement over “de prijs van de vrouw in de euromediterrane regio”, hebben de deelnemers het document besproken van de Turkse delegatie die enkele opmerkingen bij dit ontwerp heeft geformuleerd zonder amendementen voor te stellen.

Barones Emma NICHOLSON heeft vervolgens een nieuw ontwerp van reglement voorgesteld dat tijdens de vergadering aan de deelnemers werd overhandigd.

De leden van de commissie werden verzocht amendementen bij het ontwerp van reglement in te dienen.

De delegaties van Egypte en Marokko hebben voorgesteld een beperkte contactgroep op te richten (maximum 4 leden) die de opvolging zou verzekeren van “de vooruitgang van de wetgeving met betrekking op de vrouw in de Euromediterrane regio”. De commissie heeft beslist dit voorstel terug te onderzoeken tijdens haar volgende vergaderingen.

De Tunesische delegatie heeft voorgesteld een vast agendapunt in te lassen tijdens de vergaderingen van de commissie betreffende “de vrouw en de conflicten die haar veiligheid en fundamentele vrijheden bedreigen”, zodat de leden van de commissie de positie van de Palestijnse vrouw continu kunnen opvolgen.

des pauvres par le biais du microcrédit, et ce afin de prononcer un discours devant la commission lors de sa prochaine réunion.

Mme Samira CHOUECHI, membre de la Chambre des députés tunisienne, a pris la parole en tant que rapporteur de la commission. Elle a présenté les éléments de son rapport au niveau juridique, et les difficultés que rencontre la femme dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi, à l'aide de statistiques qui démontrent la disparité entre les pays du Nord et les pays du Sud.

Elle a souligné à la nécessité d'intensifier les relations de coopération et de solidarité entre les deux rives de la Méditerranée, afin de promouvoir la situation de la femme. Elle a proposé quelques recommandations, notamment la création d'un mécanisme de solidarité au niveau euroméditerranéen à l'instar du Fonds mondial de solidarité, en rappelant la recommandation de l'APEM concernant la transformation de la FEMIP en une Banque euroméditerranéenne de développement.

Concernant le point de l'ordre du jour relatif au projet de règlement sur “le prix de la femme dans la région euroméditerranéenne”, les participants ont examiné le document de la délégation turque qui a formulé quelques observations sans proposer d'amendements à ce projet.

La Baroness Emma NICHOLSON a ensuite présenté un nouveau projet de règlement qui a été distribué aux participants lors de la réunion.

Les membres de la commission ont été invités à proposer des amendements au projet de règlement.

La délégation de l'Egypte et celle du Maroc ont proposé la création d'un groupe de contact réduit (4 membres maximum) qui se chargerait de suivre “les progrès des législations relatives à la femme dans la région euroméditerranéenne”. La commission a décidé de réexaminer cette proposition au cours de ses prochaines réunions.

La délégation tunisienne a proposé d'introduire un point permanent dans les ordres du jour des réunions de la commission relatif à “la femme et les conflits menaçant sa sécurité et ses libertés fondamentales”, et ce afin de permettre aux membres de la commission d'examiner de façon continue la situation de la femme palestinienne.

Barones Emma NICHOLSON merkt op dat dit voorstel voor enige problemen zou kunnen zorgen en de geloofwaardigheid van de commissie in het gedrang brengen. De commissie heeft beslist dit punt enigszins te wijzigen en het uit te breiden tot de vrouw in het algemeen en niet enkel tot de Palestijnse vrouw.

**VII. — VIJFDE PLENAIRE VERGADERING VAN DE
EMPA BRUSSEL, EUROPEES PARLEMENT,
16 – 17 MAART 2009**

A. Vergadering van 16 maart 2009

1. Opening van de vijfde plenaire zitting door de heer Abdelhadi Majali, ondervoorzitter van de EMPA

De heer Abdelhadi Majali is verheugd dat de plenaire zitting van de EMPA plaatsvindt, ondanks de huidige moeilijke context, waarin het hele Euromediterrane gebied met problemen te kampen heeft. Hij verwijst naar de vergadering van 29 januari 2009 van het Bureau van de EMPA, alsook naar de Hoge onderzoeksmissie die op 23 en 24 februari naar Gaza, Ramallah en Jeruzalem is gereisd. Volgens de heer Majali gaat het om belangrijke elementen die er hebben toe bijgedragen dat de Assemblee haar werkzaamheden heeft hervat, nadat die begin januari 2009 tijdelijk werden opgeschort ingevolge de oorlog in de Gazastrook.

**2. Uiteenzetting van de heer Joaquín Almunia,
EU-commissaris voor Economische en
monetaire zaken**

De heer Almunia beklemtoont dat de Commissie zich inzet voor de uitbouw van de Unie voor het Middellandse Zeegebied, alsook dat de EMPA, als parlementaire assemblee van die Unie, de politieke vleugel van het partnerschap vormt. Aldus biedt de EMPA een uitstekend platform voor de uitbouw van de samenwerking tussen de landen aan de beide oevers van de Middellandse Zee.

Met betrekking tot de financiële crisis beklemtoont de Commissie nogmaals dat zij er zich heeft toe verbonden al het nodige te doen, en alle vereiste actiemiddelen en –instrumenten in te zetten ter voorbereiding van een gecoördineerde oplossing. Zij zal de internationale financiële instellingen volledig steunen om de economieën die het nodig hebben, beter en efficiënter te helpen. Volgens de commissaris zullen de opkomende economieën na de crisis over meer potentieel beschikken.

La Baroness Emma NICHOLSON fait observer que cette proposition pourrait causer quelques difficultés et entâcher la crédibilité de la commission. La commission a décidé de modifier quelque peu ce point afin de l'étendre à la femme en général et non pas seulement à la femme palestinienne.

**VII. — CINQUIÈME SESSION PLÉNIÈRE DE L'APEM
BRUXELLES, PARLEMENT EUROPEEN,
16 – 17 MARS 2009**

A. Séance du 16 mars 2009

Ouverture de la cinquième session plénière par M. Abdelhadi Majali, vice-président de l'APEM

M. Abdelhadi Majali se réjouit que la session plénière de l'APEM ait lieu en dépit de ces temps difficiles marqués par les difficultés qui pèsent sur l'ensemble de la région euroméditerranéenne. Il se réfère à la réunion du 29 janvier 2009 du bureau de l'APEM, ainsi qu'à la mission d'enquête de haut niveau qui s'est rendue les 23 et 24 février à Gaza, Ramallah et Jérusalem. Il s'agit selon lui de facteurs importants qui ont contribué à la reprise du travail de l'Assemblée qui avait été temporairement suspendu début janvier 2009 en raison de la guerre à Gaza.

**2. Exposé de M. Joaquín Almunia, commissaire
chargé des affaires économiques et monétaires**

M. Almunia souligne l'engagement de la Commission envers le développement de l'Union pour la Méditerranée et insiste sur le fait que l'APEM, en sa qualité d'assemblée parlementaire de cette Union, forme la branche politique du partenariat et constitue une excellente plate-forme pour renforcer la coopération entre les deux rives de la Méditerranée.

Concernant la crise financière, la Commission souligne à nouveau qu'elle s'est engagée à mettre en œuvre tous les efforts, ressources et instruments d'action afin de préparer une réponse coordonnée. Elle apportera tout son soutien aux institutions financières internationales en vue d'apporter une aide davantage satisfaisante et plus efficace aux économies dans le besoin. Le commissaire se dit convaincu qu'après la crise, le potentiel des économies émergentes augmentera.

Tevens wijst hij erop dat de Euromediterrane partnerlanden de banden moeten aanhalen en efficiënter moeten samenwerken – een verbintenis die werd aangegaan bij de oprichting van de Unie voor het Middellandse Zeegebied.

3. Uiteenzetting van de heer Philippe de Fontaine Vive, ondervoorzitter van de Europese Investeringsbank (EIB)

De heer de Fontaine Vive wijst erop dat de huidige financiële crisis één van de ergste in de hedendaagse geschiedenis is. Hij acht het dan ook belangrijk dat gecoördineerde maatregelen worden genomen om de oorzaken van die crisis te bestrijden en de kwalijke gevolgen ervan te milderen.

Met betrekking tot de partnerlanden van het Middellandse Zeegebied geeft hij aan dat, hoewel de gevolgen van de crisis momenteel nog niet geheel duidelijk zijn, bepaalde — minder directe — gevolgen evenwel zouden kunnen verergeren, als men verzuimt passende maatregelen te nemen. De gevolgen van de crisis doen zich in de landen ten zuiden van de Middellandse Zee voornamelijk voelen omdat de uitgeweken migranten minder geld naar hun familieleden sturen; de reële economie lijdt bovendien onder de crisis omdat exporteren moeilijker wordt door de dalende vraag in de ontwikkelde landen. Daarenboven bestaat de kans dat de rechtstreekse buitenlandse investeringen zullen vertragen (ook al waren die investeringen ten gunste van de landen ten zuiden van de Middellandse Zee in 2008 goed voor bijna 30 miljard dollar, het dubbele van het bedrag voor 2007). De EIB geeft potentiële investeerders in het gebied sterke signalen dat zij hen steunt; één van de recentste initiatieven die zij in dat verband heeft genomen, is de ondertekening van letters of intent voor de toekenning van een lening van 500 miljoen euro, ter financiering van de gaspijpleiding tussen Algerije en Spanje. De FEMIP¹ blijft een bijzonder belangrijk instrument voor de ontwikkeling van de regio; de 7,5 miljard euro die tegen 2013 zullen worden toegekend, zullen gaan naar projecten die de bevolking rechtstreeks ten goede komen.

De projecten van de Unie voor het Middellandse Zeegebied behoren tot die prioriteiten.

¹ FEMIP: De Euro-Mediterrane Faciliteit voor Investerings en Partnerschap (FEMIP) groepeert alle interventie-instrumenten van de Europese Investeringsbank ten gunste van de economische ontwikkeling van de mediterrane partnerlanden.

Il insiste également sur la nécessité d'établir les liens plus solides et des relations plus efficaces entre les partenaires euroméditerranéens, engagement pris lors de la création de l'Union pour la Méditerranée.

3. Exposé de M. Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI)

L'orateur rappelle que la crise financière actuelle est l'une des plus graves de l'histoire contemporaine et souligne l'importance de prendre des mesures coordonnées afin de s'attaquer aux origines de cette crise et d'atténuer ses effets négatifs.

En ce qui concerne les pays partenaires méditerranéens, il mentionne que si les conséquences de la crise ne sont pas vraiment visibles à l'heure actuelle, certaines d'entre elles, même si elles sont moins directes, pourraient toutefois s'aggraver si des mesures appropriées ne sont pas prises. Il souligne les principaux aspects revêtus par les effets de la crise sur les pays sud-méditerranéens: la réduction des transferts de fonds des émigrés à leur famille, les effets sur l'économie réelle à l'heure où il devient plus difficile d'exporter en raison de la chute de la demande des pays développés, la possibilité d'un ralentissement de l'investissement direct à l'étranger (même si en 2008, les IDE en faveur des pays sud-méditerranéens ont avoisiné les 30 milliards de dollars, soit le double de la somme enregistrée en 2007). La BEI envoie de forts signes de soutien aux investisseurs potentiels dans la région et l'une des dernières mesures prises à cet égard est la signature de lettres d'intention pour l'octroi d'un prêt de 500 millions d'euros destinés au financement du gazoduc Algérie-Espagne. La FEMIP¹ demeure un instrument de développement extrêmement important pour la région et les 7,5 milliards d'euros accordés d'ici à 2013 seront utilisés pour des projets qui auront des avantages directs pour la population.

Les projets de l'UPM font partie de ces priorités.

¹ FEMIP: La Facilité euroméditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) regroupe l'ensemble des instruments d'intervention de la Banque européenne d'investissement en faveur du développement économique des pays partenaires méditerranéens

De heer de Fontaine Vive beklemtoont dat al die maatregelen belangrijk zijn om de groei aan te wakkeren en werkgelegenheid te creëren.

Desondanks staat de regio nog steeds voor aanzienlijke uitdagingen op economisch, sociaal en ecologisch gebied. Als het Middellandse Zeegebied wordt geholpen om die uitdagingen aan te gaan, zal zulks een rechtstreekse impact hebben op de economische activiteit en de stabiliteit in Europa. In dit gebied van opkomende economieën stelt de FEMIP zich tot doel meer groei te bewerkstelligen en de welvaart beter te verdelen, zoals de EIB dat in Europa doet.

4. Debat over de gevolgen van de internationale financiële crisis voor de Unie van het Middellandse Zeegebied

Het debat wordt ingeleid door de heer Mohamed Abou El Enein, voorzitter van de commissie voor de Economische en Financiële Zaken. Hij geeft een analyse van de gevolgen van de huidige financiële crisis op de reële economie en op het leven van de burgers in het gebied. In het debat wordt onder meer gewezen op de noodzaak van een betere samenwerking, zowel op bilateraal niveau als op regionaal of internationaal niveau, en op het belang van de ontwikkeling van passende herstelplannen; bovendien moet de vrijhandel worden gesteund en moet komaf worden gemaakt met de protectionistische maatregelen. Tevens wordt beklemtoond dat het belangrijk is de programma's van de Unie van het Middellandse Zeegebied te financieren en zo snel mogelijk uit te voeren.

De betogen waren voornamelijk toegespitst op de noodzaak van een gezamenlijk optreden en van een nauwere samenwerking in het Euromediterraan kader teneinde de oorzaken en de negatieve gevolgen van de economische en financiële crisis aan te pakken. De noodzaak de vrije handel te steunen en op te treden tegen de protectionistische maatregelen wordt aangehaald. Er wordt met aandrang op gewezen dat de programma's van de UMZ zo snel mogelijk moeten worden uitgevoerd.

5. Voorstelling van de ontwerpaanbevelingen door de voorzitters van de parlementaire commissies

De heer Mohamed Abou El Enein stelt de aanbeveling van de commissie voor de Economische en Financiële Zaken, de Sociale Zaken en het Onderwijs voor (zie bijlage).

L'intervenant souligne l'importance de toutes ces mesures pour stimuler la croissance et créer des emplois.

Les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels la région est confrontée demeurent considérables. Aider la Méditerranée à y faire face aura un impact direct sur l'activité économique et la stabilité en Europe. Dans cette région émergente, la FEMIP, comme la BEI en Europe, se fixe comme objectif davantage de croissance et de prospérité partagée.

4. Débat sur les effets de la crise financière internationale sur l'Union pour la Méditerranée

Le débat est introduit par M. Mohamed Abou El Enein, président de la commission économique, qui présente l'analyse des effets de la crise financière actuelle sur l'économie réelle et sur la vie des citoyens de la région. Les points suivants ont été mis en lumière: la nécessité d'accroître la coopération, aussi bien au niveau bilatéral qu'à l'échelle régionale ou internationale; l'importance d'établir des plans de relance appropriés; soutenir le libre-échange et rejeter les mesures protectionnistes. L'importance de financer et de mettre en œuvre dès que possible les programmes de l'UPM est également soulignée.

Les interventions ont été principalement axées sur la nécessité de mener une action commune et une coopération renforcée dans le cadre euroméditerranéen afin de s'attaquer aux origines et aux effets négatifs de la crise économique et financière. La nécessité de soutenir le libre-échange et d'agir contre les mesures protectionnistes est mentionnée. L'importance d'une mise en œuvre des programmes de l'UPM dans les délais appropriés est fortement soulignée.

5. Présentation des projets de recommandation par les présidents des commissions parlementaires

M. Mohamed Abou El Enein présente la recommandation de la commission des affaires économiques et financières, des affaires sociales et de l'éducation (voir annexe).

De heer Alberto Antunes stelt de aanbeveling van de commissie voor de Verbetering van de kwaliteit van leven, de Uitwisseling tussen civiele samenlevingen en de Cultuur voor (zie bijlage).

6. Voorstellen tot wijziging van het reglement van de EMPA

De voorzitter stelt de unanieme aanbevelingen van het Bureau over de amendementen op het reglement van de EMPA voor. Ze hebben meer in het bijzonder betrekking op de wijziging van de samenstelling van de Assemblee als gevolg van de uitbreiding van het euromediterraan partnerschap met zes nieuwe leden, de wijziging van de vaste commissies, de oprichting van een autonoom secretariaat en de uitwerking van een financiële reglementering om het nodige kader te scheppen voor een toekomstige begroting van de EMPA.

Wat de samenstelling van de Assemblee betreft, beveelt het Bureau aan dat die instantie haar huidig aantal leden zou moeten behouden (te weten 260 leden, dat wil zeggen 130 in elk van haar geledingen) en dat de twee geledingen van de Assemblee een weergave moeten zijn van die van de Unie voor het Middellandse Zeegebied – met name de Europese geleding en de geleding van de mediterrane partners – zoals werd beslist door de staatshoofden en regeringsleiders van de Euromed (13 juli 2008, Parijs). Dat zou inhouden dat de zes nieuwe leden van de Unie voor het Middellandse Zeegebied (Albanië, Bosnië-Herzegovina, Kroatië, Mauritanië, het Vorstendom Monaco en Montenegro) deel zouden uitmaken van de geleding van de mediterrane partners, waarin de tien huidige delegaties en Mauritanië elk over tien leden zouden beschikken, terwijl Albanië, Bosnië-Herzegovina, Kroatië, Monaco en Montenegro er elk vier zouden hebben.

Inzake de samenstelling van de vaste commissies stelt de heer Majali, in naam van het Bureau, voor het huidige aantal leden van de vaste commissies te behouden en de aanpak van de “vervangende leden” te officialiseren teneinde alle leden van de delegatie de mogelijkheid te bieden aan de werkzaamheden van elk van de vaste commissies deel te nemen.

Op het stuk van de oprichting van een secretariaat van de EMPA stelt de aanbeveling voor dat een beperkt secretariaat wordt opgericht met standplaats in Brussel. Het zou bestaan uit vier leden, bijgestaan door de leden van het Europees Parlement en die afkomstig zouden zijn van het Bureau van de EMPA (en die derhalve zouden worden gefinancierd door de parlementen die lid zijn van het Bureau).

M. Alberto Antunes présente la recommandation de la commission de la promotion de la qualité de la vie, des échanges entre les sociétés civiles et de la culture (voir annexe).

6. Propositions de modifications du règlement de l'APEM

Le président présente les recommandations unanimes du bureau sur les amendements au règlement de l'APEM qui concernent en particulier la modification de la composition de l'Assemblée à la suite de l'élargissement du partenariat euroméditerranéen à six nouveaux membres, la modification des commissions permanentes, la création d'un secrétariat autonome et la mise en place d'une réglementation financière en vue d'établir le cadre nécessaire à un futur budget de l'APEM.

Au sujet de la composition de l'Assemblée, le bureau recommande que celle-ci devrait conserver le nombre actuel de ses membres (c'est-à-dire 260 membres, soit 130 dans chacune des deux composantes), et que les deux composantes de l'Assemblée doivent refléter celles de l'Union pour la Méditerranée – soit la composante européenne et la composante des partenaires méditerranéens – tel qu'il en a été décidé par les chefs d'État ou de gouvernement de l'Euromed le 13 juillet 2008 à Paris. Cela signifierait que les six nouveaux membres de l'Union pour la Méditerranée (l'Albanie, la Bosnie Herzégovine, la Croatie, la Mauritanie, la Principauté de Monaco et le Monténégro) feraient partie de la composante des partenaires méditerranéens, au sein de laquelle les dix délégations actuelles et la Mauritanie disposeraient chacune de dix membres, tandis que l'Albanie, la Bosnie Herzégovine, la Croatie, Monaco et le Monténégro en auraient quatre chacun.

Pour ce qui est de la composition des commissions permanentes, M. Majali, au nom du bureau, propose de maintenir le nombre de membres actuel des commissions permanentes et d'officialiser l'approche des “membres suppléants” afin de permettre à tous les membres de la délégation de participer aux travaux de chacune des commissions permanentes.

En ce qui concerne la création d'un secrétariat de l'APEM, la recommandation propose l'établissement d'un secrétariat de taille réduite qui serait situé à Bruxelles et compterait quatre membres secondés par les membres du Parlement européen et issus du bureau de l'APEM (et dès lors financés par les parlements membres du bureau).

De voorzitter stelt ook een ontwerp van financiële reglementering voor, zoals dat werd gevraagd door de plenaire vergadering van maart 2008 in Athene. Voorts stelt hij ook de aanpassingen voor die naderhand aan het reglement zullen worden aangebracht, zodat het plenum ze kan goedkeuren.

De heer McMillan-Scott (EP), voorzitter van de Werkgroep inzake de Financiering van de Assemblee en de Herziening van het EMPA-reglement, wijst op de principes waarop de activiteiten van de werkgroep berusten. Het betreft onder meer de aanbevelingen die het Bureau heeft gericht aan de werkgroep en de beslissing die de staatshoofden en regeringsleiders van de Euromed in Parijs hebben genomen op 13 juli 2008 en die werd bevestigd door de buitenlandministers van de Euromed in november 2008 in Marseille. Hij dankt de leden van het Bureau (de voorzitters van het Europees Parlement en van de parlementen van Jordanië, Italië en Marokko) omdat ze de voorstellen van de werkgroep eenparig hebben aangenomen en hebben voorgelegd aan de plenaire vergadering. Thans moeten de leden van de EMPA de betrokken wijzigingen goedkeuren zodat de Assemblee voortgang kan maken en doeltreffend kan werken.

De delegaties van de mediterrane partners (Tunisië, Palestina, Algerije, Egypte en enkele leden van de Marokkaanse delegatie) zijn gekant tegen de aanbevelingen over de samenstelling van de twee geledingen van de EMPA.

Diverse delegaties (Oostenrijk, Zweden, Spanje) maken voorbehoud bij de financiering van de EMPA omdat ze ervan uitgaan dat ze geen enkel voorstel kunnen goedkeuren dat bindend is voor hun nationaal parlement zonder dat ze daartoe door de overheid van hun parlement een duidelijk mandaat hebben gekregen.

Het voorstel om een klein secretariaat op te richten dat niet door het EMPA-budget zou worden gefinancierd maar door de parlementen die deel uitmaken van het Bureau, stuit op bezwaren van de Griekse delegatie, die aandringt op de handhaving van de in maart 2008 in Athene aangenomen (maar later gecontesteerde) wijziging. Die wijziging voorzag in de oprichting van een secretariaat dat zou bestaan uit hogere kaderleden, deskundigen en hoogopgeleid personeel, onder leiding van een secretaris-generaal en een adjunct-secretaris-generaal. Verschillende delegaties kanten zich tegen dat Griekse standpunt.

Besloten wordt de beslissingen over de amendementen op de het reglement uit te stellen.

Le président présente également un projet de réglementation financière, tel que demandé par la session plénière de mars 2008 à Athènes, ainsi que les ajustements qui seront ultérieurement apportés au règlement, afin que la plénière les approuve.

M. McMillan-Scott (PE), président du groupe de travail sur le financement de l'Assemblée et la révision du règlement de l'APEM, souligne les principes qui sont à la base des activités du groupe de travail, notamment les recommandations du bureau à l'adresse du groupe de travail et la décision des chefs d'État ou de gouvernement de l'Euromed prise à Paris le 13 juillet 2008 et confirmée par les ministres des affaires étrangères de l'Euromed en novembre 2008 à Marseille. Il remercie les membres du bureau (les présidents du Parlement européen et des parlements jordanien, italien et marocain) d'avoir approuvé à l'unanimité les propositions du groupe de travail et de les avoir soumises en plénière. Il appartient à présent aux membres de l'APEM d'adopter les modifications concernées afin de permettre à l'Assemblée d'avancer et de fonctionner efficacement.

Les délégations des partenaires méditerranéens (Tunisie, Palestine, Algérie, Égypte, et quelques membres de la délégation marocaine) s'opposent aux recommandations sur la composition des deux composantes de l'APEM.

Au sujet du financement de l'APEM, plusieurs délégations (Autriche, Suède, Espagne) font part de leurs réserves, considérant qu'elles ne pourraient approuver aucune proposition qui implique financièrement leur parlement national sans qu'un mandat clair n'ait été délivré à cet égard par les autorités de leur parlement.

La proposition visant à mettre en place un secrétariat de taille réduite, financé non pas par le budget de l'APEM, mais par les parlements membres du bureau, se heurte aux réserves de la délégation grecque qui insiste sur le maintien de la modification approuvée en mars 2008 à Athènes puis contestée (qui prévoit la mise en place d'un secrétariat composé de cadres supérieurs, d'experts, et d'un personnel ayant suivi une formation de haut niveau, qui serait dirigé par un secrétaire général et un secrétaire général adjoint). Plusieurs délégations s'opposent à la position grecque.

Il est décidé de différer les décisions relatives aux amendements au règlement.

B. Vergadering van 17 maart 2009**1. Rapport van de EMPA-voorzitter over de informatiemissie van de EMPA in het Nabije Oosten**

H.-G. Pöttering, voorzitter van het Europees Parlement en voorzitter van de EMPA, presenteert zijn rapport over de van 22 tot 24 februari 2009 uitgevoerde informatiemissie in het Nabije Oosten (Caïro, Gaza, Jeruzalem, Ramallah en Amman).

Tot besluit van zijn presentatie onderstreept voorzitter Pöttering:

— dat de lijst van objecten die naar Gaza kunnen worden meegenomen moet worden vervangen door een beperkte lijst van verboden producten;

— dat oplossingen moeten worden gevonden opdat het chartale geldverkeer weer op gang kan komen;

— dat er een internationale aanwezigheid zou moeten zijn aan de verschillende grensovergangen, teneinde de grenzen te beveiligen;

— dat de internationale gemeenschap de beide partijen ertoe zou moeten aanzetten een permanente overeenkomst te sluiten die is gebaseerd op de mandaten en de beginselen die werden vastgelegd op de conferentie van Madrid, alsook in de terzake uitgevaardigde VN-resoluties, het Stappenplan en de voorheen gesloten overeenkomsten.

2. Uiteenzetting van de heer Karel Schwarzenberg, huidig voorzitter van de Raad

De heer Schwarzenberg beklemtoont dat het EU-voorzitterschap veel belang hecht aan een sterke parlementaire dimensie van de Unie voor het Middellandse Zeegebied. De EMPA-activiteiten kunnen het Europees-Mediterrane partnerschap alleen maar verrijken en de democratische legitimiteit ervan ten goede komen.

Wat de toestand in Gaza betreft, feliciteert de heer Schwarzenberg de Assemblee dat zij een informatiemissie in het Nabije Oosten heeft uitgevoerd. Dat is een concrete uiting van het engagement van de EMPA ten aanzien van het partnerschap met het Nabije Oosten. Nadat hij de conclusies van de conferentie van Sharm El-Sheik in herinnering heeft gebracht, verklaart de spreker dat een verlengde en onvoorwaardelijke opening van de grensovergangen tussen Israël en Gaza onontbeerlijk is. Tegelijk onderstreept hij dat de EU, zodra de toestand dat mogelijk maakt, bereid is opnieuw

B. Séance du 17 mars 2009**1. Rapport du président de l'APEM sur la mission d'information de l'APEM au Proche-Orient**

Le président du Parlement européen, H.-G. Pöttering, président de l'APEM, présente son rapport sur la mission d'information effectuée au Proche-Orient (Le Caire, Gaza, Jérusalem, Ramallah et Amman) du 22 au 24 février 2009.

Le président Pöttering conclut sa présentation en soulignant que:

il faudrait remplacer la liste des objets pouvant être emmenés à Gaza par une liste limitée des produits interdits;

il faut trouver des solutions pour que la circulation des espèces reprenne;

il devrait y avoir une présence internationale aux différents points de passage, en vue de sécuriser les frontières;

la communauté internationale devrait encourager les deux parties à conclure un accord permanent reposant sur les mandats et principes de la conférence de Madrid, les résolutions des Nations unies en la matière, la Feuille de route et les accords conclus précédemment.

2. Intervention de M. Karel Schwarzenberg, président en exercice du Conseil

M. Schwarzenberg souligne l'importance qu'attache la présidence de l'UE à une dimension parlementaire forte pour l'Union pour la Méditerranée. Les activités de l'APEM ne peuvent qu'enrichir le partenariat Euro-Med et renforcer sa légitimité démocratique.

Pour ce qui est de la situation à Gaza, M. Schwarzenberg félicite l'Assemblée d'avoir envoyé une mission d'information au Proche-Orient, en tant que marque concrète de l'engagement du partenariat envers le Proche-Orient. Après avoir rappelé les conclusions de la conférence de Sharm El-Sheik, il déclare qu'une ouverture prolongée et sans conditions des points de passage entre Israël et Gaza est indispensable, en soulignant que l'UE est disposée à relancer sa mission d'assistance aux frontières à Rafah dès que la situation le permettra et à envisager d'étendre son aide à d'autres

bijstand te verlenen aan de grens in Rafah en dat zij haar hulp wil uitbreiden tot andere grensovergangen in het raam van het algemene EU-engagement ten aanzien van die regio.

De heer Schwarzenberg spreekt de hoop uit dat de volgende Israëlische regering zal meewerken aan de vredesonderhandelingen en, inzonderheid, dat zij het knelpunt van de nederzettingen zal aanpakken.

De huidige voorzitter van de Raad vindt het voorts cruciaal dat het Arabische vredesinitiatief op de agenda blijft staan, want het gaat niet zomaar om een vredesvoorstel; het houdt ook de hoop in om tot een goed nabuurschap te komen in de betrekkingen tussen de Arabische landen en Israël.

3. Uiteenzetting van de heer Javier Solana, hoge EU-vertegenwoordiger voor het gemeenschappelijk buitenlands en veiligheidsbeleid

De heer Solana brengt in herinnering dat hij het geluk heeft gehad de Europees-Mediterrane Conferentie in 1995 voor te zitten, toen die het proces van Barcelona op de sporen zetten. Hij onderstreept de draagwijdte van het partnerschap en de noodzaak de inspanningen voor nog meer solidariteit en samenwerking tussen de beide oevers van de Middellandse Zee voort te zetten.

Wat de EMPA betreft, onderstreept de hoge vertegenwoordiger dat de parlementsleden de burgers van de Unie voor het Middellandse Zeegebied vertegenwoordigen en dat het van belang is niet voorbij te gaan aan aspecten als identiteit, geschiedenis en cultuur, die hoekstenen vormen voor een duurzame vrede – zeker in een zo woelige regio als deze.

Hij verwijst naar de crises in het Nabije Oosten, door zich toe te spitsen op de link tussen vrede en veiligheid. Volgens hem zal het in 2009 mogelijk zijn om, ondanks alle moeilijkheden, stappen te zetten in de richting van een omvattende vrede.

In verband met Gaza wijst hij op de frustratie en het verlies aan vertrouwen bij de Palestijnse bevolking. Daar komt nog bij dat de moorden en massale vernielingen tot nieuwe vlagen van geweld kunnen leiden. Hij is ingenomen met de door Egypte gedane inspanningen voor verzoening tussen de Palestijnse groeperingen, alsook met de conferentie van Sharm El-Sheik. Voorts onderstreept hij de noodzaak dat de Arabische Liga intern tot verzoening komt en spreekt hij de hoop uit dat tijdens de Top van Doha op 30 maart 2009 een boodschap van die strekking wordt uitgedragen.

points de passage, dans le cadre de l'engagement général de l'UE dans la région.

M. Schwarzenberg exprime son espoir que le prochain gouvernement israélien s'impliquera dans le processus de négociations pour la paix et, plus particulièrement, qu'il s'attaquera à la question des colonies.

Quant à l'initiative de paix arabe, la présidence en exercice du Conseil déclare qu'il est crucial qu'elle reste à l'ordre du jour car elle n'est pas simplement une proposition de paix mais présente l'espoir de parvenir à des rapports de bon voisinage dans les relations entre les pays arabes et Israël.

Intervention de M. Javier Solana, haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune

M. Solana rappelle qu'il a eu la chance de présider la conférence euro-méditerranéenne de 1995, qui a instauré le processus de Barcelone, et souligne la portée du partenariat et la nécessité de poursuivre les efforts pour s'engager plus avant encore dans la voie de la solidarité et de la coopération entre les deux rives de la Méditerranée.

Sur le plan de l'APEM, le haut représentant souligne que les parlementaires représentent les citoyens de l'Union pour la Méditerranée et qu'il importe de ne pas perdre de vue les identités, l'histoire et la culture, qui sont des éléments importants d'une paix durable, surtout dans cette région bouleversée.

Il fait référence aux crises au Proche-Orient, en se concentrant sur le lien paix-sécurité, et estime qu'en 2009, malgré les difficultés, il pourra être possible de progresser sur la voie d'une paix globale.

En ce qui concerne Gaza, il attire l'attention sur la frustration et la perte de confiance de la population palestinienne et sur le fait que les massacres et les destructions massives pourraient par conséquent déclencher de nouvelles vagues de violence. Il se félicite des efforts fournis par l'Égypte en faveur de la réconciliation des groupes palestiniens, ainsi que de la conférence de Sharm El-Sheik. Il souligne également la nécessité que la Ligue arabe se réconcilie et exprime l'espoir qu'un tel message soit délivré au sommet de Doha le 30 mars 2009.

Wat de nieuwe Israëlische regering betreft, is het van belang de tweestatenoplossing te blijven nastreven en blijft het noodzakelijk een einde te maken aan het nederzettingenbeleid, als grondvoorwaarde voor de oprichting van een leefbare Palestijnse Staat.

4. Uiteenzetting van mevrouw Benita Ferrero-Waldner, commissaris voor Buitenlandse betrekkingen en Europees nabuurschapsbeleid

De commissaris dankt de voorzitter van het Europees Parlement voor zijn moed om, kort na de crisis in Gaza, de plenumvergadering van de EMPA te organiseren, terwijl heel wat andere – ministeriële en andersoortige – vergaderingen werden opgeschort. De voorzitter heeft volgens haar de juiste attitude aangenomen, want alleen met dialoog kan een positieve evolutie worden bewerkstelligd. Tevens wijst ze op het belang van de rol van de parlementsleden (óók in de vredesinspanningen), als vertegenwoordigers van de burgers van de regio.

De Europese Commissie levert grote inspanningen om het proces van Barcelona verder uit te werken en zal dat blijven doen met de Unie voor het Middellandse Zeegebied, die kan bogen op het gehele acquis van het Europees-Mediterrane partnerschap.

Volgens mevrouw Ferrero-Waldner heeft het in 1995 aangevatte samenwerkingsproces significante evoluties op gang gebracht, met name hervormingen op het stuk van de economie en inzake governance. Toch is er nog steeds nood aan een ommezwaai binnen de samenleving. Voorts onderstreept ze hoe cruciaal de grote projecten die de Unie voor het Middellandse Zeegebied op stapel heeft staan, wel zijn voor de bevolking van de regio, maar ze voegt daaraan toe dat die projecten niet in een politiek vacuüm kunnen worden verwezenlijkt.

Aangaande de situatie in het Nabije Oosten onderstreept de commissaris het belang van een verzoening tussen de Palestijnse groeperingen, alsook de noodzaak dat de nieuwe Israëlische regering duidelijke signalen stuurt dat het haar menens is vrede te bewerkstelligen.

5. Debat over de situatie in het Nabije Oosten

De meeste sprekers wezen in hun betoog op de noodzaak dat de dramatische humanitaire toestand in de Gaza-strook moet worden gekeerd en dat voor de internationale gemeenschap rekenschap moet worden afgelegd over de schendingen van het internationaal humanitair recht en de voortzetting van het nederzettingenbeleid. De betrokken partijen zijn er herhaaldelijk toe opgeroepen hun verbintenissen na te komen. Ook werd uitdrukkelijk steun toegezegd aan het Arabisch vredesinitiatief.

Pour ce qui est du nouveau gouvernement israélien, l'importance de rester fidèle à la solution des deux États est mise en évidence, ainsi que la nécessité de mettre un terme aux colonies, en tant que condition nécessaire à la création d'un État palestinien viable.

4. Intervention de Mme Benita Ferrero-Waldner, commissaire chargée des relations extérieures

L'intervenante fait part de ses remerciements au président du Parlement européen pour avoir eu le courage d'organiser la plénière de l'APEM peu après la crise à Gaza, alors que beaucoup d'autres réunions, ministérielles et autres, ont été suspendues. Elle souligne que c'est ce qu'il convient de faire, car seul le dialogue peut permettre une évolution positive. Elle met également en évidence l'importance du rôle joué par les parlementaires en tant que représentants des citoyens de la région, y compris dans les efforts de paix.

La Commission européenne fournit des efforts considérables pour développer le processus de Barcelone et continuera à le faire avec l'Union pour la Méditerranée, qui a pour fondement la totalité de l'acquis du partenariat euro-méditerranéen.

Mme Ferrero-Waldner déclare que le processus de coopération entamé en 1995 a entraîné des évolutions significatives, notamment sur le plan des réformes économiques et de la gouvernance, mais qu'un changement sociétal est toujours requis. Quant aux grands projets prévus par l'Union pour la Méditerranée, elle souligne leur importance cruciale pour la population de la région, mais déclare également qu'ils ne pourront être réalisés en situation de vide politique.

Sur la situation au Proche-Orient, la commissaire souligne l'importance d'une réconciliation entre les groupes palestiniens et la nécessité que le nouveau gouvernement israélien envoie des signaux clairs de sa détermination à parvenir à la paix.

5. Débat sur la situation au Proche-Orient

La plupart des interventions ont porté sur la nécessité de redresser la situation humanitaire dramatique à Gaza et de demander des comptes à la communauté internationale sur les violations du droit international humanitaire et la poursuite des activités des colonies. Des appels ont été lancés aux parties concernées pour qu'elles honorent leurs engagements. Un soutien ferme à l'initiative de paix arabe a également été exprimé.

6. Goedkeuring van de toetreding van Albanië, Mauritanië en het Vorstendom Monaco

De heer Robert del Picchia, ondervoorzitter van de commissie voor de Politieke Zaken, de Veiligheid en de Mensenrechten en lid van de werkgroep “financiering van de Assemblee en herziening van het EMPA-reglement”, heeft namens het Uitgebreid Bureau waarmee hij in de voormiddag heeft overlegd, een tijdelijk compromis voorgesteld in verband met de samenstelling van de twee geledingen van de Assemblee.

De Assemblee gaat ermee akkoord dat het aantal EMPA-leden tijdelijk wordt opgetrokken tot 280, zodat tien zetels kunnen worden toegekend aan de Mauritaanse delegatie en telkens twee zetels aan de respectieve delegaties van Albanië, Bosnië-Herzegovina, Kroatië, Monaco en Montenegro.

De Assemblee heeft vervolgens de toetreding goedgekeurd van Albanië, Mauritanië en het Vorstendom Monaco.

7. Voorstelling van de ontwerpen van aanbevelingen door de voorzitters van de parlementaire commissies

De heer Robert del Picchia stelt de aanbeveling voor van de commissie voor de Politieke Zaken, de Veiligheid en de Mensenrechten.

De voorzitter van de EMPA stelt voor de aanbeveling paragraafsgewijs aan te nemen.

De aldus door de plenaire vergadering gewijzigde aanbeveling van de commissie voor de Politieke Zaken, de Veiligheid en de Mensenrechten wordt aangenomen. Paragraaf 6 van het ontwerp van aanbeveling, die slaat op de aanwezigheid van een multinationale strijdkracht in Gaza om de grenzen te beveiligen, wordt opnieuw aan de commissie voor de Politieke Zaken overgezonden om te worden herbekeken (zie bijlage).

Mevrouw Afifa Salah stelt de aanbeveling van de commissie voor de Rechten van de vrouw voor, met betrekking tot de thema's “vrouwen en immigratie” en “vrouwen en wetenschap”.

Tijdens het debat betreffende de aanbeveling van de Commissie voor de Vrouwenrechten heeft Mevrouw Tindemans de nadruk gelegd op het feit dat het belangrijk is om rekening te houden met niet-erkend en niet-betaald werk. Dit onderwerp stond centraal tijdens de 53e sessie van de Commissie van de Verenigde Naties voor de Status van de Vrouw van 2 tot 13 maart 2009 in New York. Ze heeft zich eveneens akkoord verklaard met de invoering van paragraaf *Obis* over het actieplan van Istanbul.

6. Approbation de l'adhésion de l'Albanie, de la Mauritanie et de la Principauté de Monaco

M. Robert del Picchia, vice-président de la commission politique et membre du groupe de travail sur le financement de l'Assemblée et la révision du règlement de l'APEM, a présenté, au nom du Bureau élargi avec lequel il s'est entretenu dans la matinée, une solution de compromis temporaire relative à la composition des deux composantes de l'Assemblée.

L'Assemblée a accepté de porter provisoirement le nombre de membres de l'APEM à 280, en allouant dix sièges à la délégation mauritanienne et deux sièges aux délégations d'Albanie, de Bosnie-et-Herzégovine, de Croatie, de Monaco et du Monténégro.

L'Assemblée a ensuite approuvé l'adhésion de l'Albanie, de la Mauritanie et de la Principauté de Monaco.

7. Présentation par les présidents des commissions parlementaires des projets de recommandation

M. Robert del Picchia présente la recommandation de la commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme.

Le président de l'APEM propose d'adopter la recommandation paragraphe par paragraphe.

La recommandation de la commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme est adoptée tel que modifiée par la plénière. Le paragraphe 6 du projet de recommandation, relatif à la présence d'une force multinationale à Gaza pour sécuriser les frontières, est renvoyé à la commission politique pour qu'elle l'examine à nouveau (voir annexe).

Mme Afifa Salah présente la recommandation de la commission “femmes et immigration” et “femmes et sciences”.

Au cours des discussions à propos de la contribution de la Commission des droits de la femme, Mme Tindemans a insisté sur l'importance de prendre en compte le travail non -reconnu et non-rémunéré. Ce sujet était au cœur de débats pendant la 53e session de la Commission des Nations Unies sur la Condition de la Femme du 2 au 13 mars 2009 à New York. Elle a également marqué son accord par rapport à l'insertion d'un paragraphe *Obis* sur le plan d'action d'Istanbul.

De heer Georgios Salagoudis stelt de aanbeveling voor van de *ad-hoc*commissie voor Energie en Milieu.

Die aanbevelingen worden bij consensus aangenomen (zie bijlagen)

8. Conclusies van het voorzitterschap

Aftredend EMPA-voorzitter Pöttering stelt de Assemblee de conclusies van het voorzitterschap voor. Hij gaat in op de gemeenschappelijke geschiedenis van de mediterrane regio, als bron van eenheid maar ook van nog niet geheelde wonden.

Voorzitter Pöttering wijst erop dat het niettemin de verantwoordelijkheid van de politici is om bruggen te slaan, de dialoog in stand te houden en samen voorstellen uit te werken die de regeringen tot uitvoering moeten brengen.

Eén jaar voorzitterschap van de EMPA heeft hem geleerd dat het voorzitten van de vergaderingen van een multilaterale parlementaire assemblee als de EMPA veel weg heeft van het dirigeren van een groot symfonieorkest. Het is de taak van de voorzitter voordeel te putten uit de diversiteit en zoveel mogelijk meningen en standpunten samen te brengen, teneinde daaruit een gemeenschappelijk standpunt te puren, dat zou kunnen worden omschreven als “de Euromediterrane stem”.

De heer Majali, voorzitter van het Jordaanse parlement, spreekt vervolgens de Assemblee toe als aantredend voorzitter van de EMPA. In zijn slottoespraak brengt hij hulde aan de heer Pöttering voor zijn opgemerkte, actieve en geëngageerde rol die hij in de twee jaar waarin hij lid van het Bureau was, heeft gespeeld.

Nadat hij erop heeft gewezen dat 2009 door de Verenigde Naties is uitgeroepen tot het Internationaal Jaar van de Verzoening, moedigt hij de leden ertoe aan zich te scharen achter elk initiatief dat met dat internationaal jaar verband houdt, alsook achter elk idee dat de rol van de EMPA kan versterken en haar bekendheid en invloed kan vergroten.

VIII. — VERGADERING VAN DE COMMISSIE AD-HOC VOOR DE ENERGIE EN HET MILIEU WENEN, MAANDAG 18 MEI EN DINSDAG 19 MEI 2009

Mevrouw Nathalie Muylle, lid van de Kamer en van de delegatie van het federaal parlement bij de EMPA, nam op maandag 18 mei 2009 in het Oostenrijks parlement te Wenen deel aan de vergadering van de commissie ad hoc voor de Energie en het Milieu van de EMPA.

M. Georgios Salagoudis présente la recommandation de la commission *ad hoc* pour l'énergie et l'environnement.

Ces recommandations sont adoptées par consensus. (voir annexes)

8. Conclusions de la présidence

L'Assemblée entend une intervention du président Pöttering, président sortant de l'APEM, qui présente les conclusions de la présidence. Le président Pöttering évoque l'histoire commune de la région méditerranéenne, en tant que source d'unité mais aussi de blessures pas encore refermées.

Le président Pöttering déclare que la responsabilité des hommes politiques consiste cependant à jeter des ponts, à maintenir le dialogue et à concevoir ensemble des propositions que les gouvernements doivent mettre en œuvre.

Après avoir été président de l'APEM pendant un an, il déclare que présider les réunions d'une assemblée parlementaire multilatérale telle que l'APEM s'apparente plutôt à diriger un grand orchestre philharmonique. Le président a pour mission de combiner la diversité et de rassembler tout l'éventail des opinions et des points de vue dans le but ultime d'établir une position commune, que l'on pourrait nommer la “voix euro-méditerranéenne”.

L'Assemblée entend ensuite le discours de clôture de M. Majali, président entrant de l'APEM et président du Parlement jordanien. Il rend hommage à M. Pöttering, qui a joué, pendant les deux années où il a été membre du Bureau, un rôle visible, actif et engagé.

Après avoir rappelé que l'année 2009 a été proclamée Année internationale de la réconciliation par les Nations unies, le président entrant de l'APEM encourage les membres à promouvoir toute initiative en rapport avec cette année internationale et toute idée susceptible de renforcer le rôle de l'APEM et d'accroître sa visibilité et son poids.

VIII. — RÉUNION DE LA COMMISSION AD HOC SUR L'ENERGIE ET L'ENVIRONNEMENT, VIENNE, LUNDI 18 ET MARDI 19 MAI 2009

Mme Nathalie Muylle, membre de la Chambre et membre titulaire de la délégation du Parlement Fédéral auprès de l'APEM a participé à la réunion de la commission ad hoc sur l'Energie et l'Environnement de l'APEM qui s'est déroulée le lundi 18 mai 2009 au Parlement autrichien à Vienne.

De heer Stefan Schennach, lid van het Oostenrijks parlement, zat de vergadering voor. Tijdens de zitting 2009-2010 neemt Oostenrijk het voorzitterschap waar van de commissie *ad hoc* voor de Energie en het Milieu van de EMPA.

Op de vergadering kwamen de volgende thema's aan bod: hernieuwbare energie, het mediterrane zonne-energieplan en het project DESERTEC voor de productie van zonne-energie in de woestijnen van Noord-Afrika en het Midden-Oosten.

De Jordaanse Prins El Hassan bin Talal hield een inleidende uiteenzetting over het veiligheidsaspect van de bevoorrading met fossiele brandstoffen afkomstig uit de Golfstaten en het Midden-Oosten, en over de regionale impact van fenomenen die verband houden met de klimaatopwarming.

Er moet een water- en energiegemeenschap worden opgericht waarin de Europese lidstaten, de Noord-Afrikaanse landen en het Midden-Oosten zitting hebben, teneinde concrete interregionale oplossingen te ontwikkelen en een institutioneel kader te scheppen voor het beheer van de bescherming van de gemeenschappelijke hulpbronnen.

Prins El Hassan bin Talal is gewonnen voor het project DESERTEC en voor de oprichting van een regionaal instituut voor waterbeheer in het Nabije Oosten.

Hij stelde tevens voor een sociaal cohesiefonds in het leven te roepen om de arme landen, die het gelag van de klimaatopwarming moeten betalen, te ondersteunen.

Ten slotte moet er een preventieve regionale veiligheidsorganisatie worden opgericht om stabiliteit in de regio te brengen, meer bepaald wat de energievoorziening betreft.

Het eerste thema op de agenda van de vergadering was de uitvoering van het mediterrane zonneenergieplan. Dat plan is een van de zes prioritaire projecten die door het Frans-Egyptische covoorzitterschap van de Mediterrane Unie worden voorgesteld.

De heer Günter Liebel, directeur van de sectie Algemeen Milieubeleid van het Oostenrijks federaal ministerie van Landbouw, Bosbouw, Milieu en Waterbeheer, hield een toespraak over het gebruik van hernieuwbare energie in Oostenrijk.

Oostenrijk heeft geen kernenergie.

Momenteel maken de hernieuwbare energiebronnen 23 procent uit van de primaire energiebronnen die

M. Stefan Schennach, membre du Parlement autrichien, présidait la réunion. La présidence de la commission *ad hoc* sur l'Energie et l'Environnement de l'APEM est assurée par l'Autriche pour la session 2009-2010.

Le thème de la réunion concernait les énergies renouvelables, le plan solaire méditerranéen et le projet DESERTEC destiné à produire de l'énergie solaire en provenance des déserts d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Le Prince Hassan Bin Talal de Jordanie a fait un exposé introductif concernant la problématique de la sécurité liée à l'approvisionnement énergétique en matière de ressources fossiles en provenance des pays du Golfe et du Moyen Orient et l'impact régional des phénomènes liés au changement climatique.

Une Communauté de l'Eau et de l'Energie regroupant les pays de l'UE, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient doit voir le jour pour envisager des solutions concrètes au plan interrégional et pour créer un cadre institutionnel pour gérer la protection des ressources communes.

Le Prince Hassan Bin Talal a appuyé le projet DESERTEC et la création d'une institution régionale de gestion de l'eau au Proche-Orient.

Il propose la création d'un fonds de cohésion sociale pour venir en aide aux pays pauvres qui doivent payer la facture du réchauffement climatique.

Enfin, une organisation de sécurité régionale préventive doit être mise sur pied pour stabiliser la région notamment en matière d'approvisionnement énergétique.

Le premier thème à l'ordre du jour de la réunion concernait la mise en oeuvre du plan solaire méditerranéen. Le plan solaire méditerranéen constitue l'un des 6 projets prioritaires proposés par la co-présidence franco-égyptienne de l'Union pour la Méditerranée.

M. Günter Liebel, Directeur de la Section de politique générale de l'Environnement au Ministère fédéral autrichien de l'Agriculture, de la Sylviculture, de l'Environnement et de la Gestion des eaux a fait un exposé sur l'exploitation des énergies renouvelables en Autriche.

L'Autriche n'a pas recours à la production d'énergie nucléaire.

Actuellement 23% des énergies primaires utilisées en Autriche repose sur les énergies renouvelables. L'Au-

Oostenrijk gebruikt. Het land is vastbesloten om tegen 2020 de drempel van 34 procent te halen.

Oostenrijk produceert zelf dertig procent van de energie die het verbruikt. De meest gebruikte hernieuwbare energiebronnen zijn hydro-energie (twaalf procent), biomassa, geothermische energie (warmtepomp), wind-energie en zonne-energie.

Vervolgens schetste Mevrouw Hélène Pelosse, adjunct-directeur van het kabinet van de Franse minister van Milieu, een stand van zaken van het mediterrane zonne-energieplan, dat van prioritair belang is voor de Franse president. Ze zette het masterplan 2011-2020 uiteen en ging dieper in op de concrete uitwerking van gemeenschappelijke projecten inzake hernieuwbare energie.

Zo werden er in de mediterrane partnerlanden reeds 135 projecten geselecteerd: 130 projecten voor de productie van elektriciteit uit hernieuwbare energiebronnen en vijf projecten voor de uitvoer van elektriciteit vanuit het Zuiden naar de EU.

Het tweede punt op de agenda van de vergadering betrof het project DESERTEC waarmee in de woestijn schone zonnestroom kan worden gewonnen.

Het project DESERTEC werd ontwikkeld door de *Trans-Mediterranean Renewable Energy Cooperation* (TREC) in samenwerking met vorsers van het *German Aerospace Center (DLR)*.

Dr. Gerhard Knies, directeur van het project DESERTEC voor de Club van Rome en coördinator van TREC, stelde het project voor aan de afgevaardigden.

Het project bestaat in de exploitatie van zonne-energie die in de woestijnen van Noord-Afrika en het Midden-Oosten (MENA) wordt opgewekt om de EU- en de MENA-landen van elektriciteit te voorzien.

In het kader van dat project zal tegen 2050 een infrastructuur voor de exploitatie van zonneenergie worden ontwikkeld, teneinde de duurzame energiebevoorrading van de EU- en de MENA-landen veilig te stellen.

Het project voorziet in de bouw van reusachtige thermische zonnecentrales in de woestijn, die zullen worden aangesloten op gelijkstroom hoogspanningslijnen om zo de door de MENA-landen geproduceerde elektriciteit naar de Europese hoogspanningsnetten te leiden.

triche entend bien atteindre le seuil des 34% d'ici 2020.

L'Autriche produit 30% de l'énergie qu'elle consomme. Les principales sources d'énergie renouvelables utilisées sont l'énergie hydraulique (12%), la biomasse, l'énergie géothermique (pompe à chaleur), l'énergie éolienne et l'énergie solaire.

Mme Hélène Pelosse, Directrice adjointe du Cabinet du Ministre français de l'Environnement a fait ensuite un exposé sur l'état d'avancement du plan solaire méditerranéen qui constitue une priorité aux yeux du Président français. Elle a parlé du plan master 2011-2020 et de la concrétisation de projets communs en matière d'énergies renouvelables.

Ainsi, 130 projets de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et 5 projets d'exportation d'électricité des pays du Sud vers l'UE ont déjà été identifiés dans les pays partenaires méditerranéens.

Le deuxième point à l'ordre du jour de la réunion concernait le Projet DESERTEC "Electricité propre en provenance du désert".

Le projet DESERTEC a été développé par l'association *Trans-Mediterranean Renewable Energy Cooperation* (TREC) en collaboration avec des scientifiques du *German Aerospace Center*.

Le Dr. Gerhard Knies, directeur de projet DESERTEC pour le club de Rome et coordinateur de TREC a présenté le projet DESERTEC aux députés.

Il s'agit d'un projet d'exploitation de l'énergie solaire produite dans les déserts des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (MENA) en vue de fournir de l'électricité aux pays de l'UE et aux pays MENA.

Le projet DESERTEC prévoit de mettre en place une infrastructure d'exploitation de l'énergie solaire d'ici 2050 en vue d'assurer une sécurité en matière d'approvisionnement énergétique durable pour les pays de l'Union européenne et les pays MENA.

Le projet prévoit d'installer de vastes centrales solaires thermiques dans les déserts qui seraient connectées à des lignes à haute tension à courant continu pour acheminer l'électricité produite par les pays MENA vers les réseaux à haute tension européens.

Op die manier zou de EU uiterst voordelige zonne-energie uit de MENA-landen kunnen invoeren.

De productie en de uitvoer van die zonne-energie zou een belangrijke inkomstenbron zijn en zou tal van nieuwe banen creëren in de mediterrane partnerlanden.

Het gebruik van zonne-energie zou tevens bijdragen tot een drastische vermindering van de CO₂-emissie en tot de strijd tegen de klimaatopwarming.

De voorzitter van de Commissie ad hoc stelde twee nieuwe thema's voor voor de verslagen die in maart 2010 op de zesde plenaire zitting van de EMPA, waarvan Jordanië momenteel voorzitter is, moeten worden voorgesteld.

1) Uitvoering van het mediterrane zonne-energieplan in het licht van het Europese nabuurschapsbeleid en van het Euro-mediterrane programma. Exploitatie van andere hernieuwbare energiebronnen voor de energievoorziening van de regio.

2) Waterbeheer.

Hydro- en zonne-energieprogramma's voor ontzilting, met energieproductie.

Mogelijk gebruik van afvalwater voor de energieproductie.

Bescherming van de kustwateren.

De commissieleden konden ook een bezoek brengen aan het Europees centrum voor hernieuwbare energie in Güssing. Op het programma stonden een voorstelling van het technologiecentrum en een bezoek aan een biomassacentrale met een methaniseringsfabriek en een onderzoeksinstallatie.

De rapporteurs,

Mevrouw Nathalie MUYLLE (K)
Mevrouw Elke TINDEMANS (S)

L'UE pourrait ainsi importer l'énergie solaire en provenance des pays MENA à des coûts extrêmement avantageux.

La production et l'exportation de cette énergie solaire constituerait une source de revenus considérable et favoriserait la création de nombreux emplois dans les pays partenaires méditerranéens.

L'utilisation de l'énergie solaire contribuerait également à la diminution drastique de la production de CO₂ et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Le Président de la commission ad hoc a proposé deux nouveaux thèmes pour les rapports qui devront être présentés en mars 2010 à la 6^e session plénière de l'APEM dont la présidence est actuellement assurée par la Jordanie.

1) Mise en oeuvre du Plan solaire méditerranéen eu égard à la politique européenne de voisinage et au programme de l'Union pour la Méditerranée. Exploitation d'autres énergies renouvelables pour l'approvisionnement en énergie de la région.

2) Gestion de l'eau.

Programmes hydro-solaires de désalinisation avec production d'énergie.

Potentiels d'utilisation des eaux usées pour la production d'énergie.

Protection des eaux côtières.

Les membres de la commission eurent également l'occasion de visiter le Centre européen de l'énergie renouvelable situé à Güssing avec, au programme, une présentation du centre de technologie et une visite d'une centrale biomasse comprenant une usine de méthanisation et une installation de recherche.

Les rapporteurs,

Mme Nathalie MUYLLE (Ch)
Mme Elke TINDEMANS (S)

BIJLAGEN**ANNEXES**



EURO-MEDITERRANEAN
PARLIAMENTARY ASSEMBLY



Dead Sea, 13 October 2008

**DECLARATION
ON THE PEACE PROCESS IN THE MIDDLE EAST**

**FOR THE ATTENTION OF THE
BARCELONA PROCESS: UNION FOR THE MEDITERRANEAN
CONFERENCE OF MINISTERS OF FOREIGN AFFAIRS,
MARSEILLE 3-4 NOVEMBER 2008**

EN

EN

The Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly (EMPA), meeting in extraordinary plenary session at the Dead Sea, in Jordan, on 12 and 13 October 2008, considers that the fact that the Paris Summit for the Mediterranean was attended by the most senior political authorities in the States concerned by, and involved in, the Middle East peace process demonstrates their shared goal of creating an area of peace, prosperity and mutual understanding; with that aim in view, our Assembly provides a unique forum for open and permanent dialogue between the elected representatives of the peoples on whom it is incumbent to establish peace in the region,

The EMPA unconditionally endorses action to mobilise the international community's political and economic support for the negotiation process launched at Annapolis and encourages all the States and international organisations bound by the commitments made at the Follow-up Conferences in Paris (17 December 2007), Bethlehem (24 May 2008) and Berlin (24 June 2008); urges the donors' community to closely coordinate their actions and to persevere in their efforts and fulfil their pledges to support the strengthening of the Palestinian Authority's institutional and budgetary capacities with a view to supporting the creation of an independent and viable Palestinian State within the 1967 borders living side by side with the State of Israel in peace and security,

The EMPA recalls the reference documents to achieve this end: the relevant United Nations resolutions, the terms of reference and principles of the Madrid conference, including "land for peace", the Roadmap, the agreements previously concluded by the parties and the Arab peace initiative,

The EMPA calls on the Barcelona Process: Union for the Mediterranean Conference of Foreign Ministers, whose members account for over 60% of the promised contributions and, in many cases, play a mediating role, to continue to require strict compliance with the conditions on which the success of their (political, financial and material) commitment depends, by continuing to insist on respect for international law including the Convention on the Rights of the Child and international humanitarian law, and by systematically condemning any actions which imperil the security, dignity and physical integrity of the Israeli and Palestinian civilian population,

The EMPA

1. Reiterates its total support for the current negotiations between Israel and the Palestinian Authority and stresses the need for them to be conducted in a limited time framework and in a climate of mutual trust, which can only be established by visible progress on the ground which has a direct impact on the living conditions of the civil populations; regrets, therefore, that the international financial support that has been mobilised has not yet produced an economic revival in the Palestinian Territory because of the restrictions on access and movement which are still being imposed by the Israeli authorities and continue to jeopardise the prospects of Palestinian economic revival;
2. Welcomes the package of measures which the Quartet Representative has agreed with the Israeli and Palestinian parties, the purpose of which is to revitalise the Palestinian economy and prepare for the Territories' future State status by means of development projects in pilot areas in the West Bank and Gaza; calls on the international community, however, to ensure

2/4

EN

that such projects are compatible with international law and do not prejudice the outcome of the final status negotiations;

3. Regrets that no progress report on the implementation of this package of measures is available; encourages the Representative's office, therefore, to make available information of this kind for the benefit of all donors along the lines of the progress reports produced by the World Bank and the European Commission; considers that concrete and visible progress is the best guarantee that the current high level of mobilisation of the international community will be maintained; encourages the Parliaments of donor countries to assess the impact of the funds granted to development projects;
4. Pays tribute to the mediating role played by Egypt, which has made possible a truce in Gaza, albeit a fragile one, and urges the parties concerned to comply with and support the controlled reopening of all the crossing points to and from Gaza, both for humanitarian reasons and to allow the commercial flows which play a crucial role in economic reconstruction; calls for the work of the international humanitarian agencies to be facilitated and protected;
5. Encourages and promotes the role of regional actors to fulfil regional peace and prosperity. Within this context initiatives like the Ankara Forum and the mediating role between Israel and the Palestinian Authority undertaken by Turkey, a regional actor and a negotiating member of the EU, will be welcomed;
6. Pays special tribute to the Hashemite Kingdom of Jordan for her continuing hospitality to the Palestinian refugees;
7. Calls on the Quartet immediately to set up the monitoring mechanism and to take more effective action to reactivate the Agreement on Access and Movement, which it negotiated in 2005 and to which the parties subscribed, on the basis of the European Union's proposal to resume its supervision of the Rafa crossing under the aegis of the Border Assistance Mission (EUBAM) in cooperation with the Egyptian authorities;
8. Continues to be very concerned by the continuing expansion of settlements, which is destroying trust between the partners, undermining the authority of the Palestinian negotiators and detracting from the credibility of the international community; draws attention to the fact that building settlements in Occupied Palestinian Territory, including East Jerusalem is illegal under international law and that settlement activities prejudice the outcome of final status negotiations and compromise the viability of an agreed two-State solution; calls on Israel to freeze all settlement activities, including natural growth, and to dismantle all settlements and outposts created since March 2001;
9. Encourages the parties to take further actions to demonstrate their good will with a view to strengthening the ongoing process of negotiations; welcomes the recent releases of Palestinian prisoners by the Israeli Government and urges it to continue along this path; welcomes the encouraging results obtained by the Palestinian Authority in its reform of the security sector which greatly contribute to the restoration of the state of law in the areas it controls;

3/4

EN

10. Reiterates its call for the release of all Palestinian former ministers, the PLC Speaker, elected parliamentarians and mayors detained in Israel;
11. Reiterates its call for the release of the Israeli Corporal Gilad Shalit and demands that humanitarian organisations be given immediate access to ensure his well-being;
12. Recalls that no definitive resolution of the conflict will last unless it has popular support, and calls on both sides' political leaders and civil societies to step up their efforts to combat mutual distrust and prevent the idea that a lasting peace is possible between the neighbouring people from fading away; calls on the executive bodies of the Barcelona Process: Union for the Mediterranean to help achieve this aim by setting up exchange programmes to bring young people together; supports human rights organisations and Israeli and Palestinian popular non-violent movements.



EURO-MEDITERRANEAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY

Jordan, 12 October 2008

RECOMMENDATION

FROM THE EURO-MEDITERRANEAN PARLIAMENTARY
ASSEMBLY
TO THE FIRST MEETING OF THE MINISTERS OF FOREIGN
AFFAIRS
OF THE BARCELONA PROCESS: UNION FOR THE
MEDITERRANEAN (Marseille, 3-4 November 2008)

on the role of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly
within the Barcelona Process: Union for the Mediterranean

EN

EN

The Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly, meeting in Jordan (Dead Sea) on 12-13 October 2008:

- A. mindful that, within the framework of the Barcelona Declaration (Euro-Mediterranean Ministerial Conference of 27-28 November 1995), the European Parliament was invited to approach other parliaments with a view to launching the Euro-Mediterranean parliamentary dialogue, allowing the elected representatives of the various partner countries to exchange views on a wide range of subjects and whereas, in response to this invitation, the Euro-Mediterranean Parliamentary Forum was set up in 1998,
- B. whereas the Fifth Euro-Mediterranean Conference of Foreign Ministers, held in Valencia on 22 and 23 April 2002 decided to further develop the parliamentary dimension of the partnership and, to this end, recommended that a Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly (EMPA) be set up,
- C. whereas the Euro-Mediterranean Conference of Ministers of Foreign Affairs of Naples (2-3 December 2003) welcomed the creation of the EMPA and agreed to include this new body, in a consultative capacity, in the framework of the Barcelona Process, stressing that the Assembly would ensure complementarity with the existing institutions of the Partnership; and whereas the Recommendation from the Euro-Mediterranean Parliamentary Forum to the Ministerial Conference (2 December 2003, Naples), stipulating the conversion of the Forum into an Assembly, which was to become the parliamentary institution of the Barcelona Process, was attached to the Ministerial Conclusions of Naples,
- D. whereas the Communication from the European Commission on the Barcelona Process: Union for the Mediterranean (20 May 2008), welcomed in the conclusions of the European Council of 19-20 June 2008, stressed that the EMPA had reaffirmed itself as the Parliamentary dimension of the Barcelona Process providing a framework of debate and giving impetus to the Partnership by adopting resolutions and recommendations; and underlined that the role of the Euro-Mediterranean Assembly would be the legitimate parliamentary representation of a Union for the Mediterranean;
- E. mindful that the European Parliament Resolution of 5 June 2008 on the Barcelona Process: Union for the Mediterranean stressed that the EMPA should become an integral part of the institutional framework of the Barcelona Process: Union for the Mediterranean as its parliamentary dimension; and underlined the fact that the enhancement of democratic legitimacy is necessary, as is the strengthening of the role of the EMPA, the only parliamentary Assembly uniting the 27 EU Member States and all the parties involved in the Middle East Peace Process;
- F. mindful that the Declaration adopted by the Bureau of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly, on 12 July 2008, and submitted for the attention of the Summit of the Barcelona Process: Union for the Mediterranean of 13 July 2008, expressed EMPA's support for the reinforced and newly designed

process and underlined the need to enhance democratic legitimacy and, therefore, stated that EMPA should become an integral part of the institutional framework of the Barcelona Process: Union for the Mediterranean as its legitimate parliamentary dimension; and considered that the Assembly, as a scrutinizing parliamentary body, should make proposals and assessments and, as is the case in every democratic political system, a democratically-elected Assembly should hold the new institutional structure of the Barcelona Process: Union for the Mediterranean to account,

- G. whereas the Joint Declaration of the Summit of the Barcelona Process: Union for the Mediterranean (Paris, 13 July 2008) states that the Barcelona Process: Union for the Mediterranean is a multilateral partnership which builds on the Barcelona Declaration, as well as on the *acquis* of the Barcelona Process, including the conclusions of all ministerial meetings, which continue to remain in force; and whereas it acknowledges that the EMPA is the legitimate parliamentary expression of the Barcelona Process: Union for the Mediterranean; and it stresses the strong support of the Heads of State and Government to the strengthening of the role of the EMPA in its relations with Mediterranean partners,
- H. whereas the meeting of the Foreign Affairs Ministers of the Barcelona Process: Union for the Mediterranean, in November 2008, will decide on the details of the mandate of the new institutional structure; and mindful of the Commission Staff Working Document (SEC (2008) 2499 final, 19.09.2008) on the proposals for the 2009 work programme, submitted to the ministerial meeting in Marseille, which stresses that the position of the EMPA should be further consolidated and its work better articulated with the other institutions of the Partnership,
1. Recommends to the Barcelona Process: Union for the Mediterranean meeting of the Foreign Affairs Ministers that, as a follow-up to the Paris Joint Declaration of 13 July, it formally declares the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly to be an integral part of the Barcelona Process: Union for the Mediterranean, as its parliamentary institution;
 2. Wishes to see a legal basis created and a formal link established between the executive branch and the parliamentary branch of the Barcelona Process: Union for the Mediterranean; stresses that such a legal basis should include the practical details of this link; calls therefore on the Ministerial meeting in Marseille to consider the above mentioned details for decisions on mutual representation at respective meetings, need to take due account of each institution's work in drafting agendas, etc, which, in any case, should safeguard the independence of the partnership's institutions; as far as financing and the necessary organizational set up are concerned, the future competences of the various institutions are to be respected;
 3. Recalls that the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly is composed of equal numbers of European Union representatives and representatives of the Mediterranean partner states. The members of the Assembly are, on the one hand, members of a parliament of the EU Member States or of the European Parliament and, on the other, members of parliament of the Mediterranean Partner states;

4. Believes that the role of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly, as a consultative body, should be to:
 - promote democratic processes and human rights through cultural and political dialogue and consultation;
 - facilitate greater understanding between the peoples of the European Union and those of the Mediterranean partner states; raise public awareness of cooperation necessities;
 - discuss issues pertaining to the Barcelona Process: Union for the Mediterranean;
 - hold to account the institutional structure of the Barcelona Process: Union for the Mediterranean;
 - adopt resolutions and make recommendations to the Euro-Mediterranean Foreign Affairs Ministers with a view of achieving the objectives of the Barcelona Process: Union for the Mediterranean;
5. Considers that the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly should meet once a year in plenary session, alternately in the European Union and in a Mediterranean Partner state. The Presidency of EMPA should present the result of its proceedings at the bi-annual summits of heads of state and government as well as at the annual meetings of the Ministers for Foreign Affairs;
6. Stresses that the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly would adapt its rules of procedure within one year of the entry into force of this (Agreement);
7. Instructs its President to forward this Recommendation to the Foreign Affairs Ministers meeting in Marseille on 3-4 November 2008.



**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
EURO-MEDITERRANNE**

Mer Morte, 13 octobre 2008

**DÉCLARATION
SUR LE PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT**

ADRESSÉE

**A LA CONFERENCE DES MINISTRES DES AFFAIRES
ETRANGERES DU PROCESSUS DE BARCELONE : UNION
POUR LA MEDITERANEE,**

MARSEILLE 3-4 NOVEMBRE 2008

FR

FR

L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM), réunie en séance plénière extraordinaire à la Mer Morte, en Jordanie, les 12 et 13 octobre 2008 considère que la participation au sommet de Paris pour la Méditerranée le 13 juillet 2008 des plus hautes autorités politiques des Etats concernés et associés au processus de paix au Proche-Orient démontre de l'ambition partagée de bâtir à terme un espace de paix, de prospérité et de compréhension mutuelle; à cet égard, notre Assemblée constitue une tribune unique d'un dialogue ouvert et permanent entre les élus des peuples qui sont appelés à faire la paix dans la région,

L'APEM apporte son soutien inconditionnel à la mobilisation de la communauté internationale pour accompagner sur le plan politique et économique le processus de négociation lancé à Annapolis et encourage tous les Etats et organisations internationales tenus par les engagements pris aux conférences de suivi de Paris (17/12/07), de Bethleem (24/05/2008) et de Berlin (24/06/2008) ; invite instamment la communauté des donateurs à coordonner étroitement leurs actions et à poursuivre leurs efforts et à verser les contributions promises en soutien au processus de renforcement des capacités institutionnelles et budgétaires de l'Autorité palestinienne, en vue de soutenir la création d'un Etat palestinien indépendant et viable dans les frontières de 1967 coexistant côte à côte dans la paix et la sécurité avec l'Etat d'Israël;

L'APEM rappelle les documents de référence pour y parvenir : les résolutions pertinentes des Nations unies, les termes de référence de la conférence de Madrid et ses principes y inclus "terre contre paix", la Feuille de route, les accords conclus précédemment par les parties ainsi que l'initiative de paix arabe;

L'APEM invite la Conférence des Ministre des Affaires étrangères du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée dont les membres réunissent plus de 60% des contributions promises et assument des rôles de médiateurs pour plusieurs d'entre eux, à demeurer exigeante quant aux conditions de réussite de cet engagement (politique, financier et matériel), en restant ferme sur le respect du droit international, y compris la Convention internationale des droits de l'enfant, et du droit international humanitaire, en condamnant systématiquement toute activité mettant en péril la sécurité, la dignité et l'intégrité physique des populations civiles israélienne et palestinienne.

L'APEM,

1. Réaffirme son total soutien aux négociations en cours entre Israël et l'Autorité palestinienne et souligne la nécessité de les conduire dans des délais restreints et dans un climat de confiance mutuelle que seuls contribuent à construire des progrès visibles sur le terrain ayant un impact direct sur les conditions de vie des populations civiles ; regrette à cet égard que le soutien financier international mobilisé ne s'est toujours pas traduit par une reprise économique des territoires palestiniens en raison du maintien des restrictions d'accès et de mouvements par les autorités israéliennes qui continuent de peser lourdement sur les perspectives de reprise économique palestinienne ;
2. se félicite du paquet de mesures dont le représentant du Quartette est convenu avec les parties israélienne et palestinienne et qui vise à travers des projets de développement par zones pilotes en Cisjordanie et à Gaza à dynamiser l'économie palestinienne et à préparer le futur statut d'Etat des Territoires ; demande toutefois à la communauté internationale de

s'assurer que ces projets sont légaux au regard du droit international et ne préjugent pas de l'issue des négociations sur les statuts finaux ;

3. regrette qu'aucun état des lieux de la mise en œuvre de ce paquet de mesure ne soit disponible ; encourage par conséquent le Bureau du Représentant à mettre à disposition ce type d'information utile pour l'ensemble des contributeurs sur le modèle des rapports d'étape de la Banque mondiale et de la Commission européenne ; des progrès concrets et visibles sont la meilleure garantie de poursuite de la mobilisation forte, pour l'heure, de la communauté internationale ; encourage les Parlements dont les gouvernements sont contributeurs à évaluer l'impact des fonds octroyés aux projets de développement ;
4. salue le rôle de médiation de l'Egypte ayant permis l'instauration d'une trêve à Gaza mais qui demeure fragile et invite instamment les parties à la respecter et à soutenir la réouverture contrôlée de tous les points de passage vers et depuis Gaza tant pour des raisons humanitaires que pour permettre les flux commerciaux vitaux pour aider à sa reconstruction économique ; demande que soit facilité et protégé le travail des agences humanitaires internationales ;
5. encourage et appuie le rôle des acteurs régionaux dans la réalisation de la paix et de la prospérité régionales ; dans ce contexte, des initiatives comme le Forum d'Ankara et le rôle de médiation entre Israël et l'Autorité palestinienne, assumé par la Turquie, acteur régional et candidat à l'adhésion à l'UE, seront les bienvenues ;
6. rend un hommage particulier au Royaume hachémite de Jordanie pour la constance dont il fait preuve dans son hospitalité envers les réfugiés palestiniens ;
7. demande au Quartette de mettre en place immédiatement le mécanisme de surveillance et d'œuvrer de manière plus efficace à la réactivation de l'accord de mouvement et d'accès qu'il a négocié en 2005 et auquel les parties ont souscrit, en s'appuyant sur la proposition de l'Union européenne de reprendre sa mission de surveillance EU-BAM à Rafa en collaboration avec les autorités égyptiennes ;
8. demeure très préoccupée par l'expansion continue des colonies qui sape la confiance entre partenaires, fragilise l'autorité des négociateurs palestiniens et décrédibilise la communauté internationale ; rappelle que la construction de colonies dans les territoires occupés palestiniens y compris à Jérusalem Est demeure illégale au regard du droit international et que les activités de colonisation préjugent du résultat des négociations sur le statut final et compromettent la viabilité d'une solution concertée de coexistence de deux Etats ; demande à Israël de geler toute activité de colonisation, y compris l'expansion naturelle, et de démanteler toutes les colonies de peuplement et implantations créées depuis mars 2001.
9. encourage les parties à multiplier des actes de bonne volonté visant à renforcer le processus de négociations en cours ; se félicite à cet égard des récentes libérations de prisonniers palestiniens par le gouvernement israélien et l'encourage à poursuivre dans cette voie ; salue les résultats encourageants obtenus par l'Autorité palestinienne dans sa réforme du secteur de sécurité et qui contribuent grandement à la restauration de l'Etat de droit dans les zones qu'elle contrôle.

10. réitère son appel à la libération de tous les anciens ministres, du Président du PLC, des députés et maires palestiniens détenus en Israël;
11. réitère son appel à la libération du caporal israélien Gilad Shalit et exige un accès immédiat des organisations humanitaires pour s'assurer de son bien-être ;
12. rappelle que tout règlement définitif du conflit ne se pérennisera que par l'adhésion des populations et encourage les responsables politiques et les sociétés civiles des deux parties à multiplier des initiatives visant à lutter contre la méfiance réciproque et la régression dans les esprits de l'idée d'une paix possible et durable entre voisins ; invite les instances exécutives du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée à y apporter leur contribution par des programmes d'échanges permettant aux jeunes générations de se rencontrer; apporte son soutien aux organisations de défense des droits de l'homme et aux mouvements populaires non-violents israéliens et palestiniens.



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO- MÉDITERRANÉENNE

Jordanie, le 12 octobre 2008

RECOMMANDATION

DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-MÉDITERRANÉENNE
POUR LA PREMIÈRE RÉUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
DU PROCESSUS DE BARCELONE: UNION POUR LA MÉDITERRANÉE
(Marseille, 3-4 Novembre 2008)

sur le rôle de l'Assemblée euro-méditerranéenne
au sein du Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée

FR

FR

L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, se réunit en Jordanie (Mer Morte) le 12 octobre 2008:

- A. rappelant que, dans le cadre de la Déclaration de Barcelone (Conférence ministérielle euro-méditerranéenne de 27-28 novembre 1995), le Parlement européen a été invité à s'adresser aux autres parlements en vue de lancer le dialogue parlementaire euro-méditerranéen et de permettre aux représentants élus des différents pays partenaires d'échanger des vues sur une grande variété de sujets, et considérant qu'en réponse à cette invitation, le Forum parlementaire euro-méditerranéen a été créé en 1998,
- B. considérant que la Vème Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères, qui s'est tenue à Valence les 22 et 23 avril 2002, a décidé de poursuivre le développement de la dimension parlementaire du partenariat, et que considérant cet objectif, les Ministres sont convenus de recommander qu'une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) soit mise en place,
- C. considérant la Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères de Naples (2-3 décembre 2003) qui a accueilli favorablement la création d'une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne et a approuvé l'inclusion de ce nouvel organe, doté d'une compétence consultative, dans le cadre du Processus de Barcelone, mettant l'accent sur le fait que l'Assemblée garantira la complémentarité avec les institutions existantes du partenariat; et considérant que la Recommandation du Forum parlementaire euro-méditerranéen pour la Conférence ministérielle (2 décembre 2003, Naples), qui a prescrit la transformation du Forum en une Assemblée appelée à devenir l'institution parlementaire du Processus de Barcelone, a été jointe en annexe des conclusions ministérielles de Naples,
- D. Considérant que la Communication de la Commission européenne au Parlement européen et au Conseil sur le Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée (20 mai 2008), qui a été accueilli favorablement dans les conclusions du Conseil européen des 19 et 20 juin 2008, a souligné que l'APEM s'est réaffirmée comme la dimension parlementaire du Processus de Barcelone en fournissant un cadre pour les débats et pour donner un élan au partenariat en adoptant des résolutions et des recommandations; et a souligné que le rôle de l'Assemblée euro-méditerranéenne constituait la représentation parlementaire légitime de l'Union pour la Méditerranée,
- E. rappelant la Résolution du Parlement européen du 5 juin 2008 sur le Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée, qui a souligné que l'APEM devait devenir partie intégrante du cadre institutionnel du Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée, en tant que sa dimension parlementaire; et a souligné le fait que l'amélioration de la légitimité démocratique est nécessaire, tout comme le renforcement du rôle de l'APEM, la seule Assemblée parlementaire réunissant les 27 États membres de l'UE et toutes les parties impliquées dans le Processus de la Paix au Moyen-Orient,
- F. se souvenant de la Déclaration adoptée par le Bureau de l'Assemblée

parlementaire euro-méditerranéenne, le 12 juillet 2008 et soumise à l'attention du Sommet du Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée, du 13 juillet 2008, a exprimé le soutien de l'APEM pour le processus renforcé et révisé, et souligne le besoin d'améliorer la légitimité démocratique et, pour cette raison, a déclaré que l'APEM devait devenir une partie intégrante du cadre institutionnel du Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée, en tant que sa dimension parlementaire légitime; et a considéré que l'Assemblée, en tant qu'organe d'examen parlementaire, doit émettre des propositions et des évaluations, et - comme c'est le cas dans tout système politique démocratique - qu'une Assemblée élue démocratiquement doit garantir l'imputabilité de la nouvelle structure institutionnelle du Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée,

- G. considérant que la Déclaration conjointe du Sommet du Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée (Paris, 13 juillet 2008), a établi que le Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée, constitue un partenariat multilatéral qui repose sur la Déclaration de Barcelone ainsi que sur *l'acquis* du Processus de Barcelone comprenant les conclusions de toutes les réunions ministérielles, qui restent en vigueur; et rappelant que la Déclaration a souligné aussi que l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne constituerait l'expression parlementaire légitime du Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée; et que les chefs d'État et de gouvernement soutiennent fermement le renforcement du rôle de l'APEM dans ses relations avec les partenaires méditerranéens,
- H. considérant que la réunion des Ministres des Affaires étrangères du Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée, en novembre 2008, décidera des détails concernant le mandat de la nouvelle structure institutionnelle; et considérant le Non-papier de la Commission Européenne (SEC (2008) 2499 final, 19.09.2008) sur les propositions pour le programme de travail 2009, soumis à la réunion ministérielle de Marseille, qui souligne la nécessité d'un plus grand renforcement de la position de l'APEM et d'une meilleure articulation de son travail avec les autres institutions du Partenariat,
1. Recommande à la réunion des Ministres des Affaires étrangères du Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée, que faisant suite à la Déclaration commune de Paris du 13 juillet, elle déclare l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne comme faisant partie intégrante du Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée, en tant que son institution parlementaire;
 2. Espère voir une base légale créée et un lien formel établi entre la branche exécutive et la branche parlementaire du Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée; souligne qu'une telle base légale devra inclure les détails pratiques de ce lien; appelle pour cette raison la réunion ministérielle de Marseille à considérer les détails susmentionnés pour les décisions concernant la représentation mutuelle aux réunions respectives, le besoin de prendre en compte le travail de chaque institution dans l'élaboration d'agendas, etc., qui,

dans tous les cas, doit garantir l'indépendance des deux institutions du partenariat; en ce qui concerne le financement et le cadre organisationnel nécessaire, les futures compétences des diverses institutions devront être respectées ;

3. Rappelle que l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne est composée d'un nombre égal de représentants de l'Union européenne et de représentants des États partenaires de la Méditerranée. Les membres de l'Assemblée sont, d'une part, des membres des parlements des États membres de l'UE ou du Parlement européen, et d'autre part, des membres des parlements des États partenaires de la Méditerranée;
4. Est d'avis que le rôle de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, en tant qu'organe consultatif, doit:
 - promouvoir les processus démocratiques et les droits de l'homme par le biais du dialogue culturel et politique et de la concertation;
 - faciliter une plus grande compréhension entre les peuples de l'Union européenne et celles des États partenaires de la Méditerranée; sensibiliser les opinions publiques aux nécessités de coopération;
 - examiner les questions relatives au Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée;
 - garantir l'imputabilité de la structure institutionnelle du Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée;
 - adopter des résolutions et adresser des recommandations aux Ministres des Affaires étrangères euro-méditerranéens en vue d'atteindre les objectifs du Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée;
5. Considère que l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne doit se réunir une fois par an en séance plénière, alternativement dans un État de l'Union européenne et dans un État partenaire méditerranéen. La Présidence de l'APEM présente les résultats de ses travaux lors des sommets bisannuels des chefs d'État et de gouvernement ainsi que lors des réunions annuelles des Ministres des Affaires étrangères;
6. Souligne que l'Assemblée Parlementaire euro-méditerranéenne adaptera son règlement intérieur dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent (Accord);
7. Charge son Président de transmettre la présente Recommandation aux Ministres des Affaires étrangères se réunissant à Marseille les 3 et 4 novembre 2008.



**EURO-MEDITERRANEAN
PARLIAMENTARY ASSEMBLY**



Brussels, 16 March 2009

RECOMMENDATION
of the EMPA

**Tabled on behalf of the Committee on Economic and Financial Affairs,
Social Affairs and Education of the Euro-Mediterranean Parliamentary
Assembly**

By
Mr. Mohammed M. Abou El Enein
Chairman of the Committee

Based on the proposals presented by the Rapporteurs,

- Mr. Mohammed M. Abou El Enein, Chairman of the EMPA Economic Committee, Member of People's Assembly of Egypt, on "The Mediterranean Response to the Global Financial crises",

And

- Ms Jamila Madeira, Vice-Chairperson of the EMPA Economic Committee, Member of the European Parliament, and Ms. Mbarka Bouaida, Member of the House of Representatives of Morocco, on "The Social and Economic Impact of microfinance on the Mediterranean region",

And

- Mr. Simon Busutil, Member of the European Parliament, and Dr. Swan Al-Shourfat, Member of the House of Representatives of Jordan, on "The Development of Sustainable Tourism in the Mediterranean Region".

EN

STATEMENT

- On the Economic Situation in the Palestinian Territories -

The Economic Committee of EMPA:

- is very seriously concerned at the very negative impact of the Israeli attacks in Gaza at the beginning of 2009 on the basic infrastructure, in particular in the education, health and the economic sectors, as well as all social institutions, governmental and non-governmental alike. In order to alleviate these consequences, it recommends the redoubling of efforts with a view to achieving rapid and complete reconstructing, as well as ensuring that these violations do not recur in future;
- stresses the significance of the deployment and the results of the high-level fact-finding mission of EMPA in Gaza and Ramallah (23-24 February 2009) and the Palestinian population's appreciation of this mission, led by Hans Gert-Pöttering, in his double capacity of President of the EMPA and President of the European Parliament;
- welcomes the results of the Sharm el-Sheikh summit as well as the efforts made by all donor states and underlines the highly important role of the Co-Presidency of the Union for the Mediterranean;
- welcomes the efforts made by the Arab states, international organisations, the European Union, and international community in general to provide humanitarian aid and support for the economic reconstruction and rebuilding of Gaza;
- considers that it is a matter of the utmost importance to provide the Palestinian Authority with the necessary tools and means not only to rebuild and restore infrastructure but also to help relaunch the Palestinian economy.

- having regard to the Joint Declaration of the Summit of the Barcelona Process: Union for the Mediterranean (Paris, 13 July 2008) which states that the Barcelona Process: Union for the Mediterranean is a multilateral partnership which builds on the Barcelona Declaration, as well as on the *acquis* of the Barcelona Process, including the conclusions of all ministerial meetings, which continue to remain in force; having regard to the new institutional structures intended further to increase Euro-Mediterranean cooperation, as well as to important regional projects that all partners have agreed to support; having regard to the welcome strengthening of the political profile of relations between the EU and its Mediterranean Partners through an increase in co-ownership and the carrying out of regional projects involving the region's citizens, with a view to making the Partnership more concrete and visible,
- having regard to the Final Statement adopted by the Euro-Mediterranean Foreign Affairs Ministers meeting in Marseille on 3-4 November 2008 which underlines the role of the institutions establishing the Union for the Mediterranean, including the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly (EMPA) that reinforces the democratic legitimacy of the Partnership, which requires a strong parliamentary dimension, and having regard therefore to the fact that EMPA's position should be further consolidated and its work better coordinated with the other institutions of the Partnership,
- having regard to the EMPA Recommendation on the role of the Assembly within the Barcelona Process: Union for the Mediterranean, adopted by the Jordan plenary on 12 October 2008,
- having regard to the EU's constant financial support for the Mediterranean Partners, first through the MEDA programmes and, since 2007, through the European Neighbourhood and Partnership Instrument (ENPI), granted both for bilateral cooperation and regional programmes,
- having regard to the European Economic Recovery Plan approved by The European Council on 11 and 12 December 2008, which provides a

3

EN

common framework for European Union efforts to deal with the financial crisis and provides that 1.5 % of the GDP of the European Union (around EUR 200 billion) will be used on developing measures to stimulate economic growth; and having regard to the outcome of the informal meeting of the European Council of 1 March 2009,

- having regard to the results of the G20 summit in Washington of 14-15 November 2008, to the proposals of the World Economic Forum Annual Meeting in Davos in 2009 and to the results of the G7 meeting held in Rome on February 14, 2009,
- having regard to the results of the Tangier Declaration issued in the 'South Forum for a New Mediterranean' (MEDays) on November 27, 2008,
- having regard to the joint initiative announced on 27 February 2009 by the European Investment Bank, the World Bank and the European Bank for Reconstruction and Development (EBRD) to support the banking sectors in Central and Eastern Europe and finance the loans to projects affected by the global financial crisis,
- having regard to the Commission Communication of 13 November 2007 on 'A European Initiative for the Development of Micro-Credits in Support of Growth and Employment' ((COM(2007)0708),
- having regard to the European Parliament Draft Report with recommendations to the Commission on a European initiative for the development of micro-credits in support of growth and employment (2008/2122(INI)),
- having regard to the Commission Communication of 19 June 2008 'Think Small First' A "Small Business Act" for Europe (COM(2008)394),
- regard to the European Parliament written declarations on microcredit of 14 January 2008 (0002/2008),

4

EN

- having regard to the conclusions of the EUROMED Ministerial Conference on tourism on 2-3 April 2008 in Fez,
- having regard to the results of the FEMIP Conference on Sustainable Tourism on 6 March 2008 in Berlin,
- having regard to the European Parliament resolution of 16 December 2009 on 'The regional development aspects of the impact of tourism on coastal regions',
- having regard to the Commission communication of 19 October 2007 'Agenda for a sustainable and competitive European tourism' (COM(2007)0621),
- having regard to the Commission communication of 17 March 2006 'A renewed EU Tourism Policy: Towards a stronger partnership for European tourism', and to the European Parliament resolution of 29 November 2007 on that subject,

A. whereas the global financial and economic crisis has hit all countries, is having profound political, economic and social repercussions and its duration and depth cannot be predetermined,

B. whereas the impact of the crisis will not be limited to the cash side of the economy but could extend to the real economy, taking the form of:

- a slowdown in global economic growth and even deflation in some economies,
- a decline in global direct investment, including the decline in inward direct investment to the southern and eastern Mediterranean countries,
- a decline in total expenditure in Europe and America; this will affect the financing of investments and reduce demand for exports and tourism in the

5

EN

southern and eastern Mediterranean countries,

- a sharp decline in global financial markets, including markets of the Euro-Mediterranean region,
 - a large number of bankrupt banks and financial institutions, including some insurance companies, resulting in the disappearance of some of these institutions and the integration of others, with governments having to pump in large amounts of liquidity to cover their financial positions,
 - a decline in energy demand and lower oil and gas prices globally,
 - an end to inflation and a decline in the price of many commodities,
- C. noting the initiative of countries and regional and international groupings to take a number of different measures to address the crisis and limit its negative repercussions, particularly the adoption of financial rescue plans, developing policies to stimulate domestic demand, increase investment, ensure deposits in banking institutions, reduce the interest rate to stimulate the local market and take protective action to protect domestic industries,
- D. emphasizing that the main causes of the global financial crisis are multiple and interrelated, such as: macroeconomic causes; ample liquidity and low interest rates, regulators and lack of transparency, credit rating agencies; dramatic failures in the ratings of structured products, major conflicts of interests, excessive speculation and corporate governance; weak shareholders and management of firms, regulatory/supervisory; wrong incentives and lack of regulation of derivatives markets,
- E. recognizing that the financial crisis has shown just how interdependent the world has become; considers that the scale and speed at which a loss of confidence in one part of the world affects financial markets and spills over to real economies worldwide, is

6

EN

rightly a matter of concern,

- F. emphasizing that Euro-Med countries cannot help growth unless they work together; taking the view that, having confidence in the importance of expediting the implementation of the priority projects determined by the Heads of States and governments in the Paris Declaration and the establishment of the Union for the Mediterranean, as one of the mechanisms to overcome or reduce the negative effects of the global economic crisis, it is necessary to continue to follow up the progress made in implementing these projects,
- G. whereas the hardships posed by the crisis are therefore not entirely negative, since recession gives us an opportunity to retool our economy and corporations and the crisis provides governments with a unique opportunity to funnel public funds into developing green technologies and alternative energy,
- H. whereas economic and social development represents one of the main objectives of the Union for the Mediterranean and whereas the Facility for Euro-Mediterranean Investment and Partnership (FEMIP) was especially created to boost this development by means of loans and equity participation,
- I. whereas the decision to transform FEMIP into a EuroMediterranean Development Bank should be urgently implemented, since it would be a crucial instrument to boost microfinance in the region,
- J. whereas strengthening the private sector is one of FEMIP's main objectives, and great importance is attached to microfinance, in which context FEMIP launched a study (May 2008) which concludes that in the Mediterranean region, out of a potential market of 40 million beneficiaries of microfinance, only 9 million are currently receiving support from the different operators in the sector,

7

EN

- K. whereas very high levels of unemployment exist in the region with particular relevance in the southern Mediterranean partner countries and there are scenarios of a severe increase in these figures over the next few years,
- L. whereas there is also substantial demand for microcredit in the EU Member States and difficulties in accessing appropriate forms of finance are generally recognised as a barrier to entrepreneurship; and whereas microcredit triggers higher operational costs caused by the small size of loans,
- M. whereas the microcredit business has innovative and subjective elements in granting or evaluating loans and is often granted not only for profit-making but also for serving the purpose of cohesion, aiming at reintegrating disadvantaged people into society,
- N. whereas the providers of microcredit, the micro-finance institutions (MFI), may be informal financial services providers, or member-owned organisations, NGOs or even savings and commercial banks,
- O. whereas at the meeting of 7 October 2008 of ECOFIN Ministers of the "Barcelona Process: Union for the Mediterranean", organized in conjunction with the ministerial meeting of the Euro-Mediterranean Investment and Partnership, the main objectives were to identify the actions likely to stimulate growth of the Euro-Mediterranean zone and the focus was put on specific projects which seek better to respond to the financing needs of Mediterranean small and medium-sized enterprises (SMEs) to ensure their growth; and whereas under the current financial crisis supporting the institutions that reach real economy and concentrate on local development is increasingly important,
- P. whereas at European level, at the beginning of September 2008, the European Commission and the EIB Group launched a new facility named JASMINE (Joint Action to Support Micro-Finance Institutions

8

EN

in Europe) within the JEREMIE Facility having as its purpose to help Micro-Finance Institutions consolidate and adopt best practices in their set-up, their management and their operating mode so as to attain the quality standard requested to become credible on financial markets,

- Q. whereas poverty eradication, implementation of the MDGs, and an improvement in aid can succeed if concrete action is taken to combat inequalities between men and women,
- R. whereas the growing role and importance of tourism as an economic activity in the Mediterranean region can be seen in terms of its contribution to the GDP of these states in the region with the effect of increasing the development of Mediterranean societies and contributing to social stability not least by providing more job opportunities and better prospects for the growing and young Mediterranean labour force,
- S. whereas tourism is currently going through a difficult phase due to the global financial crisis and the economic recession with the result that governments need to take immediate action to forestall short-term negative effects without resorting to 'palliative' measures that could have a lasting negative effect; and whereas tourism has gone through a rapid expansion in the last decade and in the next decade there is a need to increase the Mediterranean region's share in the market without further straining the region's delicate environment,
- T. whereas many of the challenges being faced by the Mediterranean region in the areas of climate change and the environment can only be overcome by a concerted effort involving all the states concerned as well as non-state actors in the region, notably through the 'Union for the Mediterranean' (UfM) which provides a new impetus for engagement and concrete projects in the region from which the tourism industry may benefit,

- U. whereas the tourism sector would greatly benefit from a greater role of civil society and stakeholders, in particular, national tourist organisations, stakeholder associations and unions as well as bodies involved in the tourism industry in order to enable them to contribute to determining the problems and obstacles they are facing and also to study solutions they propose,
- V. whereas there is a need to identify and invest in niche tourism and innovative tourism where the Mediterranean region has a comparative advantage in order to reap the benefits of specialisation and reduce negative consequences of seasonality of demand,
- X. whereas good and efficient infrastructure in the Mediterranean countries which does not further strain the environment is essential for the sustainable growth of the tourism industry,
- Y. whereas global warming poses a grave challenge to the Mediterranean region in particular because of the increase in the temperature of the region, the decrease in rainfall, higher sea levels, access to and supply of water and other harmful effects on Mediterranean bio-diversity,
- Z. whereas there is a need to step up the protection of the Mediterranean Sea from pollution and to protect fish stocks, natural habitats, coastlines, rivers, biodiversity, the rural environment and sites of cultural and archaeological importance since environmental degradation erodes the very resources on which the tourism sector depends; and whereas the good state of the natural and urban environment of a country is crucial to create the pleasant environment which tourists seek.

The Mediterranean Response to the Global Financial crisis

1. Calls for the regulation and restriction of the scope of activities of the so-called 'tax havens' and stresses that facing the economic crisis impact requires solidarity between regions and countries and coordination in international and regional policies and systems; notes that the 'Union for the Mediterranean' will help bring together and integrate economic spaces - geographically close, but different in their economic and humanitarian origins - so that it can serve as the basic pillar of a much wider regional area;
2. Emphasizes the need for close coordination between the two shores of the Mediterranean, giving greater flexibility in assisting southern Mediterranean countries to support the sectors at risk and in need of support;
3. Calls for developing a coherent regulatory framework related to the crisis management in the Euro-Mediterranean region by adopting an effective early warning system; calls also for the establishment of a Euro-Mediterranean Insurance and Export Credit Authority;
4. Notes that establishing a 'common Euro-Mediterranean economic area' requires, in the medium term, the integration of the southern economies in the Lisbon Strategy, by extending certain sectoral policies, implemented by the European Union, related to research, development, economy and knowledge, to the Mediterranean countries;
5. Stresses the importance of the 'Invest in the Mediterranean' concept between the European Commission, and the Euro-Mediterranean organizations and initiatives with the purpose of boosting the size and quality of the Euro-Mediterranean investment and trade, building sustainable businesses, and contributing to the sustainable economic development of the region; urges the development of a marketing plan for available investment opportunities, based on the various roles of

11

EN

governments, and private and public businesses;

6. Emphasizes the importance of speeding up the implementation of the infrastructure projects under the Euro-Med framework, as one of the mechanisms needed to encourage investments in the Mediterranean and to achieve post-crisis takeoff;
7. Calls, in the area of scientific research, for the establishment of a Euro-Mediterranean area of research as a fundamental pillar to encourage innovation economy in the Mediterranean. In this case, the Union for the Mediterranean will encourage the establishment of effective centres of excellence and technology programs through partnerships involving companies;
8. Calls for support to be given to the Mediterranean countries, as the EU in 2007 continued to be the largest donor of Overseas Development Assistance (ODA) - and will reaffirm its commitment to arriving at ODA target levels of 0.56% of GNP by 2010 and 0.7% by 2015; invites also other donors to continue to work towards these goals;
9. Stresses the need for legislation coordination in the partner countries of the Union for the Mediterranean, especially in the priority sectors for investment; underlines the importance of a free trade area and draws the attention on the dangers of protectionism. Considers moreover that the excessive differences in workers' conditions and in the respect of the environment can encourage protectionist trends;
10. Calls for keeping world trade moving, as protectionism could drag us 20 to 30 years backward; calls for speeding up trade negotiations in the framework of WTO agreements in Doha Round, on the basis of equal opportunities between the developed, emerging and developing countries, particularly in regard to the agricultural sector;
11. Insists that the globalization of the financial system must be based on the globalization of the financial control. This requires reconsidering

12

EN

internal policies to develop more effective policies to deal with the risks not to avoid them;

12. Affirms the importance of accountability and responsibility as key factors for the world financial system. The most important principles are reform of credit rating agencies, whose ratings are used for regulatory purposes and the regulation of all those involved in financial industry;
13. Calls for strengthening the effectiveness and legitimacy of the IFIs to enhance their governance and to reflect changes in the world economy. Emerging and developing economies, including the poorest, should have greater voice and representation and the next review of IMF quotas should be concluded by January 2011. The package of quota and voice measures decided in April 2008 should be swiftly implemented. World Bank reforms should be completed by the Spring Meetings 2010. The heads of the IFIs should be appointed through open, merit-based selection processes;
14. Stresses that supporting the Mediterranean Solar Plan requires taking into consideration the extensive experience that the EIB has gained in Europe through financing for solar energy technologies and more broadly in the fields of renewable energies and energy efficiencies, FEMIP has offered to play a key role, in close cooperation with the relevant actors involved, in the several investment-programmes and projects which are due to be implemented in the Mediterranean region in the years ahead;

The Social and Economic Impact of microfinance on the Mediterranean region

15. Welcomes the proposal of the Paris Summit of the Barcelona Process: Union for the Mediterranean regarding the Mediterranean Business Development Initiative; supports its objectives of assisting the existing entities in partner countries operating in support of micro, small and medium-sized enterprises by assessing the needs of these

13

EN

enterprises, defining policy solutions and providing these entities with resources in the form of technical assistance and financial instruments. As the Initiative is based on the principle of co-ownership and contributions by countries from both sides of the Mediterranean that will be made on a voluntary basis, urges the largest possible participation of the Euro-Mediterranean countries to this initiative;

16. Underlines the importance of coordinating the different policy measures, as well as ensuring the optimal use of the best practices in and outside the EU and therefore reiterates the request of the European Parliament made in its resolution of 11 July 2007 addressed to the European Commission to draw up an action plan for micro-financing;
17. Stresses that as the microenterprises and the SMEs represent the vast majority of productive activity in the Euro-Mediterranean region, its competitiveness and its ability to globalize depends on the capacity of these companies to expand and innovate. In this context, setting up suitable financial instruments in connection with the local financial systems is one of the ways to take up the challenge of growth in the Mediterranean;
18. Welcomes the establishment of the Microfinance Facility, under FEMIP, to which 10 m EUR were allocated in 2007 and calls for an increase of this fund, according to successes obtained in supporting microfinance institutions from Southern Mediterranean partner countries; supports the FEMIP strategy of targeting very high value-added, small-scale operations, particularly by fostering the creation of properly managed microfinance institutions or by helping existing institutions to integrate fully into the local financial sector. It aims to involve the banking and financial sector to a greater extent in microfinance in order to increase awareness of the economic and social benefits of microfinance and develop it throughout the region;
19. Recommends that the ECOFIN Ministers of the "Barcelona Process: Union for the Mediterranean" earmark part of the money addressed to

14

EN

the Financial Institutions after the worldwide financial crisis to Microcredit and small loans;

20. Encourages JASMINE efforts in supporting Micro-Finance Institutions in Europe and its work towards elaboration of a code of good conduct, to re-establish trust, and ask the European bodies - the European Investment Bank, the European Parliament and the Commission - involved in the facility, together with private banks and other bodies concerned and in cooperation with specialised bodies from the Southern Mediterranean countries, to analyse the possibility of extending JASMINE in the Euro-Mediterranean region, as part of the efforts of creating regional integration networks;
21. Recommends that the Special Centres promoted by the EU (already in place in several countries outside the EU) to help and support migrants applying to come to the EU, could have their purpose extended in terms of instruments and support to include self-employment and access to microcredit, for those arriving there, in their national countries;
22. Stresses that concerted efforts in support of increased access to microfinance and a proper regulation of the sector will contribute to improving the institutional framework for self-employment and micro-enterprises; it also strengthens the view that this way we can design solutions to enable unemployed people and welfare recipients, with a special attention granted to women, to make transitions into the productive sector, with clear effects on poverty reduction and empowerment, and for achieving the MDGs in an open consultative process involving all governments and social partners acting at local, regional, national and international level;
23. Suggests that a Joint Microcredit Association be created to certify the credibility of projects;
24. Proposes the creation of a programme dedicated to micro-credit in Euro-Mediterranean universities;

15

EN

25. Suggests the development of the professional skills of beneficiaries and users of micro credit through education courses funded by the EU (e.g. MEDA), which aim to equip participants with adequate management tools to increase the competitiveness of SMEs;
26. Encourages the Mediterranean basin countries to structure the provision of micro-credit through the creation of a risk centre in every country. This centre would allow operators to control the risk of insolvency, and also to exchange information on beneficiaries and projects funded;
27. Recommends the creation of a guarantee fund for micro-credit. This fund should encourage bank operators to provide more micro credits and expand the list of beneficiaries;
28. Envisages the possibility to remunerate the projects initiated by the micro credit for motivating the beneficiaries, and also giving them access to a decent standard of living;
29. Recommends that Euro-Med countries provide the activities of the micro finance with a business incubator per region. Such an incubator will receive in its premises these small entities and give them all the necessary support and consultation regarding management, accounting methods, payrolls, etc.;
30. Stresses that micro-finance must be involved in a mechanism for sustainable development by designing a charter of conduct so that the beneficiaries would respect and uphold the values of (environment, ethics, and others);
31. Proposes the organization of an annual event for Euro-Mediterranean micro finance. Such an event could serve as a forum for exchange, study, reflection and recommendations to sustain the development of micro credit;

32. Recommends the enhancement of efforts with a view to improve the security situation and to achieve a lasting cessation of violence to the Palestinian Territories, as a necessary condition to economic development, especially to microfinance projects and small businesses, which could not be realized without the possibility to exercise the right of access and movement;

The Development of Sustainable Tourism in the Mediterranean Region

33. Calls on the Member States of the Union for the Mediterranean (UfM) to embark without further delay on the implementation of the key initiatives agreed in 2008 in the Paris Declaration as part of the action plan for the UfM, namely prioritising with regard to the initiative envisaging the de-pollution of the Mediterranean, as well as the initiatives of the maritime and land highways as a means to improve infrastructure for the sustainable growth of the tourism industry and also the Mediterranean Solar Plan as a means to increase access to alternative energy, since all these initiatives may be greatly beneficial for the tourism industry in the region;
34. Urges the Member States of the UfM to set up a body, even within the framework of the UfM, which would promote sustainable tourism in the Mediterranean region, serve to coordinate the marketing of the region as a whole, especially in new markets, and also act as a forum which brings stakeholders together to discuss common problems and exchange best practices and ideas;
35. Calls on the Member States of the UfM to intensify their efforts in exploring niche markets in the industry, such as the cruise liner industry, environmental, agricultural tourism or cultural tourism, and other innovative touristic markets, such as ecumenical tourism, whereby their respective countries would enjoy a comparative advantage, and ensure that these markets are developed in a sustainable manner and offered as good value for money for tourists,

36. Calls on the Member States of the UfM to take urgent measures, notably through increased investment in public infrastructure to address environmental degradation, notably that linked to the tourism industry and which may result from it, in order to avoid a situation whereby the growth of tourism undermines the very resources on which it depends. In particular, historical, cultural and natural resources ought to be protected more, particularly against encroaching urbanisation and the negative effects of increasing the number of visitors to sites, whereas synergies with other economic activities, such as agriculture, should also be encouraged; calls on Member States of the UfM to also further support operators in small-scale private initiatives intended to address their needs for waste recycling, water treatment, water efficiency, energy and investment in alternative energy sources;
37. Calls on the Member States of the UfM to increase investment in human resource development in the tourism sector and thereby further improve the managerial, linguistic and technical skills of operators and employees in the sector and in particular support educational initiatives on the importance of sustainable tourism and on the sustainable practices that the tourism industry in the region should apply;
38. Calls for the dissemination of tourism awareness through all means of visual and print media, with the purpose of disseminating proper conduct in conformity with tourism attracting requirements, good reception of tourists, preserving the environment and hygiene in tourist areas;
39. Urges the Mediterranean governments to consider tourism as an export industry, hence, granting it the required incentives. They should also regard it as a safe and environment-friendly industry, which serves the economies of Mediterranean countries;
40. Emphasises the importance of promoting tourism to the West Bank including East Jerusalem as well as Gaza by easing the control of the borders, blockades, closures and the complex security measures;

41. Upholds tourist development fully supporting political and social resolutions adopted by international organization and the governments of these countries for implementing sustainable tourism;
42. Emphasizes the importance of the civil community as a partner in tourist development in the Mediterranean countries. This will expand the scope of employment, giving more opportunities to private enterprises.

* * * ----- * * *



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
EURO-MÉDITERRANÉENNE



Bruxelles, 16 mars 2009

RECOMMANDATION de l'APEM

Déposée au nom de la commission économique, financière,
des affaires sociales et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire euro-
méditerranéenne

par

Mr. Mohammed M. Abou El Enein
Président de la commission

sur la base des propositions présentées par les rapporteurs,

- Mr. Mohammed M. Abou El Enein, président de la commission économique de l'APEM, député à l'Assemblée du peuple (Egypte), sur "La réponse méditerranéenne aux crises financières mondiales",
et
- Mme Jamila Madeira, vice-présidente de la commission économique de l'APEM, députée au Parlement européen, et Mme Mbarka Bouaida, députée à la Chambre des représentants du Maroc, sur "L'impact social et économique de la micro-finance sur la région méditerranéenne",
et
- Mr. Simon Busutil, député au Parlement européen, et M. Swan Al-Shourfat, député à la Chambre des représentants de la Jordanie, sur "Le développement d'un tourisme durable dans la région méditerranéenne"

FR

DÉCLARATION

sur la situation économique dans les territoires palestiniens

La commission économique de l'APEM,

- se déclare profondément préoccupée par l'impact désastreux des attaques israéliennes lancées contre Gaza, au début de l'année 2009, sur les infrastructures de base, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'économie, ainsi que sur toutes les organisations sociales, gouvernementales ou non gouvernementales; recommande, afin de remédier à ces conséquences, de redoubler d'efforts en vue de permettre une reconstruction rapide et complète, et de veiller à ce que ces violations ne se reproduisent pas à l'avenir ;
- souligne l'importance dévolue au déploiement de la mission d'enquête de haut niveau de l'APEM à Gaza et à Ramallah (les 23 et 24 février 2009) et à ses conclusions, ainsi que l'accueil favorable réservé par la population palestinienne à cette mission, conduite par M. Hans Gert-Pöttering en sa double qualité de Président de l'APEM et de Président du Parlement européen;
- se félicite des résultats du Sommet de Sharm el-Sheikh et des efforts déployés par tous les États donateurs, et souligne le rôle important joué par la coprésidence de l'Union pour la Méditerranée;
- se félicite des efforts déployés par les États arabes, les organisations internationales, l'Union européenne et la communauté internationale en général, en vue de fournir de l'aide humanitaire et du soutien à la réhabilitation économique et à la reconstruction de Gaza ;
- considère qu'il est d'une importance cruciale de fournir à l'Autorité palestinienne les instruments et ressources nécessaires qui permettront, non seulement de reconstruire et de rétablir les infrastructures, mais également de contribuer à la relance de l'économie palestinienne.

- vu la déclaration commune du sommet du processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée (Paris, 13 juillet 2008), selon laquelle l'Union pour la Méditerranée est un partenariat multilatéral qui s'appuie sur la déclaration de Barcelone, ainsi que sur l'*acquis* du processus de Barcelone, y compris sur les conclusions de toutes les réunions ministérielles, qui demeurent en vigueur; et vu les nouvelles structures institutionnelles qui ont pour objectif de renforcer encore la coopération euro-méditerranéenne, ainsi que les projets régionaux d'envergure que tous les partenaires sont convenus d'appuyer; et se félicitant du renforcement du profil politique des relations entre l'UE et ses partenaires méditerranéens à travers un renforcement de la responsabilité partagée et la mise en œuvre de projets régionaux impliquant les citoyens de la région, visant à rendre ce partenariat plus concret et plus visible,
- vu la déclaration finale adoptée par la Conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à Marseille les 3 et 4 novembre 2008, et qui souligne le rôle des institutions qui ont contribué à la mise en place de l'Union pour la Méditerranée, notamment de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) qui renforce la légitimité démocratique du partenariat, laquelle requiert une dimension parlementaire forte; c'est pourquoi la position de l'APEM devrait être encore renforcée et ses travaux mieux coordonnés avec ceux des autres institutions du partenariat,
- vu la recommandation de l'APEM sur le rôle de l'Assemblée au sein du processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée, adoptée lors de la session plénière extraordinaire de l'APEM qui s'est tenue le 12 octobre 2008 en Jordanie,
- vu le soutien financier constamment apporté par l'UE aux partenaires méditerranéens, d'abord à travers les programmes MEDA, puis, à compter de 2007, via l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), affectés à la coopération bilatérale et aux programmes régionaux,
- vu le Plan européen de relance économique approuvé par le Conseil européen, les 11 et 12 décembre 2008, qui établit un cadre commun pour les efforts déployés par l'Union européenne en vue de remédier à la crise financière et prévoit que 1,5% du PIB de l'Union européenne (soit

3

FR

près de 200 milliards d'euros) seront affectés à la mise en œuvre de mesures destinées à relancer la croissance économique ; et considérant les résultats de la réunion informelle du Conseil européen qui s'est tenue le 1er mars 2009,

- vu les résultats du Sommet du G20 qui s'est tenu à Washington les 14 et 15 novembre 2008, les propositions formulées lors du Forum économique annuel qui s'est tenu à Davos en 2009 et les résultats de la réunion du G7 qui a eu lieu à Rome le 14 février 2009,
- vu les résultats de la Déclaration de Tanger publiée dans le cadre du Forum du Sud pour une Méditerranée nouvelle ("MEDays"), le 27 novembre 2008,
- vu l'initiative conjointe annoncée le 27 février 2009 par la Banque européenne d'investissement, la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en vue de soutenir le secteur bancaire en Europe centrale et orientale et de financer des prêts en faveur de projets affectés par la crise financière mondiale,
- vu la communication de la Commission du 13 novembre 2007: "Initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi" (COM(2007)0708),
- vu le projet de rapport du Parlement européen, assorti de recommandations à la Commission, sur une initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi (2008/2122(INI)),
- vu la communication de la Commission du 19 juin 2008 "Think Small First": Priorité aux PME - Un « Small Business Act » pour l'Europe (COM(2008)394),
- vu les déclarations écrites du Parlement européen du 14 janvier 2008 sur le microcrédit (0002/2008),
- vu les conclusions de la conférence ministérielle EUROMED consacrée au tourisme, qui s'est tenue à Fès les 2 et 3 avril 2008,

- vu les résultats de la conférence FEMIP consacrée au tourisme durable, qui s'est tenue le 6 mars 2008 à Berlin,
- vu la résolution du Parlement européen du 16 décembre 2008 sur les aspects de développement régional de l'impact du tourisme dans les zones côtières,
- vu la communication de la Commission du 19 octobre 2007 : "Agenda pour un tourisme européen compétitif et durable" (COM(2007)0621),
- vu la communication de la Communication du 17 mars 2006 intitulée "Une nouvelle politique européenne du tourisme: Renforcer le partenariat pour le tourisme en Europe", et la résolution du Parlement européen du 29 novembre 2007 sur ce thème,

A. considérant que la crise financière et économique mondiale a touché tous les pays et qu'elle a de profondes incidences politiques, économiques et sociales, dont la durée et la gravité ne peuvent être connues à l'avance,

B. considérant que la crise n'aura pas uniquement un impact sur le versant financier de l'économie, et qu'elle pourrait également s'étendre à l'économie réelle en se caractérisant par :

- un ralentissement de la croissance économique mondiale, voire une déflation touchant certaines économies;
- un déclin de l'investissement global direct, y inclus des investissements directs à destination des pays du sud et de l'est de la Méditerranée ;
- un déclin des dépenses globales en Europe et en Amérique, qui affectera le financement des investissements et réduira la demande au chapitre des exportations et du tourisme dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée ;
- un brusque déclin sur les marchés financiers mondiaux, y inclus ceux de la région euro-méditerranéenne ;
- un nombre important de faillites bancaires et pour les institutions financières, y inclus des compagnies d'assurances, qui provoquera la disparition de certaines de ces institutions et l'intégration de certaines autres, ce qui obligera les gouvernements à puiser des quantités importantes de liquidités afin de couvrir leurs positions financières,
- un déclin de la demande énergétique et une baisse mondiale des prix du pétrole et du gaz,

5

FR

- la fin de l'inflation et une baisse des prix de nombreux produits de base,

C. prenant acte de l'initiative prise par des pays relevant de divers groupements régionaux et internationaux d'adopter diverses mesures visant à remédier à la crise et à limiter ses répercussions négatives, à travers notamment l'adoption de plans de sauvetage financier, la mise en œuvre de mesures destinés à stimuler la demande intérieure, à accroître les investissements, à garantir des dépôts dans des institutions bancaires, à réduire les taux d'intérêt en vue d'encourager le marché local et à mettre en place des mesures de sauvegarde visant à protéger les industries nationales,

D. soulignant que les principales causes de la crise financière mondiale sont multiples et connexes : causes macroéconomiques ; liquidités importantes et faibles taux d'intérêt, régulateurs et manque de transparence, agences de notation de crédits ; échecs considérables dans les notations de produits financiers structurés, conflits d'intérêt majeurs, spéculation excessive et gouvernance d'entreprise ; faiblesses au niveau des actionnaires et de la gestion d'entreprise, sur le plan de la réglementation et du contrôle ; mesures d'incitation mal orientées et absence de régulation des marchés dérivés ;

E. reconnaissant que la crise financière n'a fait que souligner à quel point le monde est devenu interdépendant ; considérant que l'échelle et la vitesse auxquelles une perte de confiance dans une partie du monde affecte les marchés financiers et gagner les économies réelles à l'échelle mondiale constitue, à bon droit, un motif d'inquiétude,

F. soulignant que les pays euro-méditerranéens ne pourront contribuer à la croissance que s'ils coopèrent les uns avec les autres ; ayant confiance

dans l'importance dévolue à une mise en œuvre accélérée des projets prioritaires arrêtés par les chefs d'Etat et de gouvernement aux termes de la Déclaration de Paris et dans la création de l'Union pour la Méditerranée, qui constituera l'un des instruments propres à surmonter ou à limiter les incidences de la crise économique mondiale, estime qu'il est indispensable d'assurer le suivi des progrès constatés dans la mise en œuvre de ces projets,

G. considérant que les épreuves imposées par la crise ne sont, par conséquent, pas entièrement négatives, dans la mesure où la récession nous offre une opportunité de repenser notre économie et nos entreprises et où la crise offre aux gouvernements une occasion unique de canaliser des fonds publics en faveur du développement de technologies vertes et des énergies alternatives,

H. considérant que le développement économique et social représente l'un des principaux objectifs de l'Union pour la Méditerranée, et que la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) a été créée avec l'objectif spécifique de favoriser ce développement en recourant à des prêts et à des prises de participation,

I. considérant que la décision de transformer la FEMIP en une Banque de développement Euro-méditerranéenne devrait être mise en œuvre dans les meilleurs délais, dans la mesure où celle-ci constituerait un instrument primordial de promotion de la micro-finance dans la région,

J. considérant que le renforcement du secteur privé figure parmi les principaux objectifs de la FEMIP, qu'une grande importance est accordée à la micro-finance, et que, dans ce contexte, la FEMIP a engagé une étude (mai 2008) qui conclut que dans la région méditerranéenne, la micro-finance représente un marché potentiel de 40 millions de bénéficiaires, mais qu'aujourd'hui, il ne sont que 9 millions à recevoir un soutien de la part des différents acteurs opérant dans ce secteur,

K. considérant les niveaux très élevés de chômage dans la région, en particulier dans les pays méditerranéens du sud, et les progrès considérables envisagés pour les années prochaines,

L. considérant la forte demande de microcrédit enregistrée également dans les États membres de l'UE et la reconnaissance générale des difficultés d'accès à des formes de financement appropriées comme représentant une entrave à l'entrepreneuriat; et considérant que le microcrédit génère des coûts opérationnels plus élevés du fait de la faible ampleur des prêts,

M. considérant que l'activité du microcrédit présente des éléments innovateurs et subjectifs en ce qui concerne l'octroi et l'évaluation des prêts, et que celui-ci est souvent accordé, non seulement à des fins

7

FR

lucratives, mais également en vue de favoriser la cohésion, notamment de réintégrer des personnes défavorisées dans la société,

N. considérant que les fournisseurs de microcrédit, les institutions de micro-finance (IMC) peuvent être des fournisseurs de services financiers informels, des organisations détenues par leurs membres, des organisations non gouvernementales, voire des caisses d'épargne et des banques commerciales,

O. considérant que lors de la réunion du Conseil ECOFIN du 7 octobre 2008 relative au "Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée", organisée conjointement avec la réunion ministérielle de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat, les principaux objectifs consistaient à identifier les actions susceptibles de stimuler la croissance de la zone euro-méditerranéenne et que l'accent a été mis sur des projets spécifiques visant à mieux répondre aux besoins financiers des petites et moyennes entreprises (PME) méditerranéennes afin d'assurer leur croissance,

P. considérant que, début septembre 2008, la Commission européenne et le groupe BEI ont lancé au niveau européen une nouvelle initiative en complément de l'initiative JEREMIE, dénommée JASMINE (*Joint Action to Support Microfinance Institutions in Europe* – Action conjointe à l'appui des institutions de micro-finance en Europe), ayant pour objectif d'aider les institutions de micro-finance à consolider et à adopter les meilleures pratiques tant au plan de leur création que de leur gestion et de leur mode de fonctionnement de sorte à atteindre le niveau de qualité requis pour devenir crédibles sur le marché financier,

Q. considérant que l'éradication de la pauvreté, la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement (ODM) et une amélioration de l'aide peuvent réussir si des mesures concrètes sont adoptées en vue de combattre les inégalités entre femmes et hommes,

R. considérant que le rôle et l'importance croissants du tourisme en tant qu'activité économique dans la région méditerranéenne peuvent être considérés sous l'angle de leur contribution au PNB des pays de la région, ayant pour effet d'accroître le développement des sociétés méditerranéennes et de contribuer à la stabilité sociale, notamment en créant davantage de possibilités d'emploi et de meilleures perspectives pour la population active méditerranéenne, toujours plus nombreuse et

8

FR

jeune,

S. considérant que le tourisme connaît actuellement une phase difficile, provoquée par la crise financière mondiale et la récession économique, suite à quoi les gouvernements doivent prendre des mesures immédiates pour anticiper les effets négatifs à court terme, sans recourir à des mesures "palliatives", qui pourraient avoir un effet négatif durable ; que le tourisme a connu une expansion rapide au cours de la dernière décennie, et que pendant la prochaine décennie, il faudra accroître la part de la région méditerranéenne dans le marché, sans peser davantage sur l'environnement délicat de la région,

T. considérant que nombre de défis auxquels est confrontée la région méditerranéenne dans les domaines du changement climatique et de l'environnement ne peuvent être relevés que par la voie d'un effet concerté de tous les États concernés, ainsi que des acteurs non étatiques de la région, notamment dans le contexte de l'Union pour la Méditerranée, qui crée une nouvelle dynamique en termes d'engagement et de projets concrets dans la région, pouvant être bénéfique pour le secteur du tourisme,

U. considérant que le secteur du tourisme retirerait des avantages importants du renforcement du rôle de la société civile et des parties intéressées, en particulier les organisations touristiques nationales, les associations et unions des parties concernées, ainsi que les organisations ayant des liens avec le secteur touristique, afin de leur permettre de contribuer à identifier les problèmes et obstacles auxquels ils sont confrontés et de pouvoir également étudier les solutions qu'ils proposent,

V. considérant qu'il est nécessaire d'identifier les créneaux touristiques et les nouvelles formes de tourisme, et d'investir dans ce secteur, où la région méditerranéenne jouit d'un avantage comparatif, pour tirer parti de la spécialisation et réduire les conséquences négatives du caractère saisonnier de la demande,

X. considérant qu'une infrastructure de qualité et efficace dans les pays méditerranéens, qui ne pèse pas davantage encore sur l'environnement, est essentielle pour la croissance durable du secteur touristique,

Y. considérant que le réchauffement mondial représente un grave défi

9

FR

pour la région méditerranéenne, en raison en particulier de l'augmentation de la température de la région, de la diminution des précipitations, de l'élévation du niveau de la mer, de l'accès à l'eau et de l'approvisionnement en eau, et d'autres effets préjudiciables pour la biodiversité méditerranéenne,

Z. considérant qu'il est nécessaire de renforcer la protection de la Méditerranée contre la pollution et de protéger les populations de poissons, les habitats naturels, les côtes, les rivières, la biodiversité, l'environnement rural et les sites revêtant une importance culturelle et archéologique, dans la mesure où la dégradation de l'environnement menace les ressources mêmes sur lesquelles le secteur touristique s'appuie, et que le bon état de l'environnement naturel et urbain d'un pays est essentiel pour créer l'environnement agréable que recherchent les touristes,

La réponse méditerranéenne aux crises financières mondiales

1. préconise une réglementation et une restriction du champ d'action de ce qu'il est convenu d'appeler les "paradis fiscaux" et souligne, si l'on veut faire face à l'impact de la crise économique, il est nécessaire que les régions et les pays se montrent solidaires et de coordonner les politiques et des systèmes internationaux et régionaux ; l'Union pour la Méditerranée contribuera à rassembler et à intégrer des espaces économiques proches du point de vue géographique, mais aux origines économiques et humaines diverses, afin de servir de piliers à un ensemble régional beaucoup plus vaste ;

2. souligne la nécessité d'une coordination étroite entre les deux rives de la Méditerranée, en prévoyant d'accorder une assistance plus flexible aux pays du sud de la Méditerranée qui permettra de soutenir les secteurs à risque et en manque de soutien ;

3. préconise la mise en place d'un cadre réglementaire cohérent en matière de gestion de crises dans la région euro-méditerranéenne à travers l'adoption d'un système efficace d'alerte précoce ; demande également la création d'une autorité euro-méditerranéenne d'assurance et de crédit à l'exportation ;

4. estime que l'établissement d'une "zone économique euro-méditerranéenne" exige, à moyen terme, l'intégration des économies

10

FR

de la rive sud dans la stratégie de Lisbonne via une extension aux pays méditerranéens de certaines politiques sectorielles mises en oeuvre par l'Union dans les secteurs de la recherche, du développement, de l'économie et de la connaissance ;

5. souligne l'importance du concept "Investir en Méditerranée" défini conjointement par la Commission et les organisations et initiatives euro-méditerranéennes, dans la perspective d'un renforcement du volume et de la qualité des investissements et des échanges euro-méditerranéens, de la création d'entreprises viables et d'un soutien au développement économique durable de la région ; demande la mise en place d'urgence d'un plan marketing pour les opportunités d'investissement disponibles, qui s'appuiera sur les rôles respectivement dévolus aux gouvernements et aux entreprises privées et publiques ;

6. souligne qu'il importe d'accélérer la mise en oeuvre des projets d'infrastructure relevant du cadre euro-méditerranéen, qui constitue un outil indispensable si l'on veut encourager les investissements dans cette région et favoriser la relance post-crise ;

7. préconise, dans le secteur de la recherche scientifique, la création d'une zone de recherche euro-méditerranéenne qui constituera un pilier fondamental en matière d'économie innovante dans la région méditerranéenne, auquel cas l'Union pour la Méditerranée favorisera la création de centre d'excellence effectifs et de programmes technologiques grâce à des partenariats avec des entreprises ;

8. demande qu'un soutien soit accordé aux pays méditerranéens, dans la mesure où l'UE a continué d'apparaître, en 2007, comme le plus important donateur d'aide au développement outre-mer (ADO) ; réaffirme son engagement afin que les niveaux d'ADO représentent 0,56% du PIB en 2010 et 0,7% d'ici 2015 ; invite également les autres donateurs à poursuivre leurs efforts en ce sens ;

9. souligne la nécessité de coordonner la législation dans les pays membres de l'Union pour la Méditerranée, notamment dans les secteurs prioritaires en termes d'investissement ; souligne l'importance d'une zone de libre échange et attire l'attention sur les dangers du protectionnisme ; considère en outre que des différences trop marquées entre les conditions de travail et à l'égard de l'environnement sont susceptibles d'encourager les tendances protectionnistes ;

11

FR

10. demande que les échanges mondiaux continuent d'être encouragés, dans la mesure où le protectionnisme pourrait nous ramener 20 ou 30 ans en arrière ; demande également que soient accélérées les négociations du cycle de Doha dans le cadre des accords de l'OMC, sur la base d'opportunités égales entre les pays développés, les pays émergents et les pays en développement, notamment en ce qui concerne le secteur agricole ;

11. réaffirme que la mondialisation du système financier doit être fondée sur une mondialisation des contrôles financiers, ce qui implique une révision des politiques intérieures en vue de mettre en œuvre des politiques plus efficaces qui permettront de pallier les risques, et non pas de les éviter ;

12. affirme l'importance que revêtent la responsabilité et l'engagement, facteurs clés du système financier mondial ; les principes les plus importants ont trait à la réforme des agences de notation de crédits, dont les évaluations sont utilisées à des fins réglementaires, ainsi que la régulation de tous les acteurs impliqués dans l'industrie financière ;

13. en appelle à un renforcement et à une légitimité des institutions financières internationales afin qu'elles renforcent la gouvernance et reflètent les changements constatés dans l'économie mondiale ; les pays émergents et en développement, y inclus les plus pauvres, devraient être mieux représentés et pouvoir se faire davantage entendre, et il conviendrait que la prochaine révision des quotas du FMI puisse être achevée d'ici janvier 2011 ; le paquet de mesures relatives aux quotas et à la représentation décidées en avril 2008 devrait être mis en œuvre à bref délai ; les réformes de la Banque mondiale devraient être achevées d'ici les réunions du printemps 2010, et les directeurs des IFI devraient être désignés selon des procédures de sélection ouvertes et fondées sur le mérite ;

14. souligne le fait que le soutien au Plan solaire méditerranéen demande la prise en considération de la large expérience que la BEI a acquise en Europe concernant financement des technologies relevant de l'énergie solaire et, plus généralement, dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ; la FEMIP s'est proposé de jouer un rôle clef, en coopération étroite avec les acteurs concernés, dans plusieurs programmes d'investissement et dans des projets appelés à être mis en œuvre dans la région euro-méditerranéenne au cours des années à venir ;

12

FR

L'impact social et économique du micro-financement dans la région méditerranéenne

15. se félicite de la proposition du sommet de Paris pour la Méditerranée (Paris, 13 juillet 2008): "Le processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée" relative à l'Initiative méditerranéenne de développement des entreprises, et soutient ses objectifs visant à aider les entités des pays partenaires qui apportent déjà un soutien aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises en évaluant les besoins de ces entreprises, en définissant des solutions stratégiques et en fournissant à ces entités les ressources nécessaires sous la forme d'une assistance technique et d'instruments financiers; invite instamment les pays euro-méditerranéens à participer le plus largement possible à cette initiative, dans la mesure où celle-ci repose sur le principe du partage des responsabilités et sur les contributions qui seront apportées, sur une base volontaire, par les pays des deux rives de la Méditerranée,

16. souligne l'importance d'une coordination des différentes actions déployées, ainsi que des efforts visant à garantir un recours optimal aux meilleures pratiques à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE, et renouvelle, par conséquent, la demande formulée par le Parlement européen dans sa résolution du 11 juillet 2007 à l'intention de la Commission européenne, relative à l'élaboration d'un plan d'action pour la micro-finance,

17. met l'accent sur le fait que les micro-entreprises et les PME représentent la grande majorité de l'activité productive de la région euro-méditerranéenne, dont la compétitivité et la capacité de relever le défi de la mondialisation dépendent de l'aptitude de ces entreprises à se développer et à innover ; dans ce contexte, la mise en place d'instruments financiers adaptés aux systèmes financiers locaux représente l'un des moyens de relever le défi de la croissance dans la zone méditerranéenne,

18. se félicite de la création de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), à laquelle une enveloppe de 10 millions d'euros a été allouée en 2007, et invite à augmenter cette enveloppe en fonction des succès obtenus en matière d'aide aux institutions de micro-finance des partenaires de la Méditerranée du Sud; appuie la stratégie de la FEMIP consistant à cibler des opérations de

13

FR

faible envergure à très forte valeur ajoutée, notamment à promouvoir la mise en place d'institutions de micro-finance bien gérées ou en aidant les institutions existantes à réaliser leur pleine intégration dans le secteur financier local. Son objectif est d'accroître la participation du secteur bancaire et financier à la micro-finance afin de mieux sensibiliser aux avantages économiques et sociaux qu'offre la micro-finance et de la promouvoir dans l'ensemble de la région,

19. recommande que les ministres ECOFIN du "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée" consacrent au microcrédit et à de petits prêts une partie des fonds destinés aux institutions financières après la crise financière mondiale,

20. encourage les efforts déployés dans le cadre de l'initiative JASMINE en vue de soutenir les institutions de micro-finance en Europe, ainsi que ses travaux visant à l'élaboration d'un code de bonne conduite destiné à rétablir la confiance, et demande aux institutions européennes – la Banque européenne d'investissement, le Parlement européen et la Commission – qui participent à cette facilité, conjointement avec des banques privées et d'autres institutions concernées, et en collaboration avec des organes spécialisés des pays de la Méditerranée du Sud, d'analyser la possibilité d'étendre l'initiative JASMINE à la région euro-méditerranéenne dans le cadre des efforts visant à créer un réseau d'intégration régional,

21. recommande que l'objectif des centres spéciaux promus par l'Union européenne (et déjà en place dans plusieurs pays hors de l'UE) pour assister les migrants qui demandent à venir dans l'UE, soit étendu afin d'inclure le travail indépendant et l'accès au microcrédit en faveur de ces derniers, dans leurs pays d'origine,

22. souligne le fait que le déploiement concerté d'efforts en vue d'accroître l'accès au microcrédit et de réguler correctement le secteur contribuera à améliorer le cadre institutionnel pour l'exercice d'activités indépendantes et pour les micro-entreprises; ainsi se trouve confortée l'idée qu'il est possible de trouver des solutions permettant aux chômeurs et aux bénéficiaires d'aides sociales, tout spécialement aux femmes, de s'intégrer progressivement dans le secteur productif, contribuant ainsi clairement à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation des individus, ainsi qu'à la réalisation des ODM dans le cadre d'un processus de consultation ouvert associant tous les

14

FR

gouvernements et les partenaires sociaux actifs aux niveaux local, régional, national et international,

23. suggère la création d'une Association conjointe du microcrédit, chargée de certifier la crédibilité des projets,

24. propose de créer un programme dédié au microcrédit dans les universités euro méditerranéennes,

25. suggère de développer les qualifications professionnelles des bénéficiaires et utilisateurs du microcrédit, via les cycles de formation continue financés par l'UE (Exemple : Programme MEDA), et qui visent à doter les participants des outils de management adéquats,

26. Encourage les pays du bassin méditerranéen à structurer l'octroi du microcrédit à travers la création de centrale de risque par pays. Cela permettrait aux opérateurs de maîtriser le risque d'insolvabilité, et aussi d'échanger les informations relatives aux bénéficiaires et aux projets financés,

27. recommande la création d'un fonds de garantie pour les microcrédits, qui devra inciter les opérateurs bancaires à octroyer plus de microcrédits et à élargir la liste des bénéficiaires,

28. envisage la possibilité de rémunérer les projets lancés par le microcrédit pour motiver les bénéficiaires, et aussi leur donner accès à un niveau de vie décent,

29. recommande que les pays euro-méditerranéens dotent l'activité de la micro finance d'incubateur d'entreprise par région, lequel hébergerait ces petites entités et leur offrirait tout l'assistance nécessaire en matière de conseil, tenue de comptabilité, gestion de la paie, etc,

30. souligne que la micro finance doit impérativement s'inscrire dans un mécanisme de développement durable, en concevant une charte de déontologie visant à respecter et faire respecter les valeurs des entités bénéficiaires (environnement, éthique, et autres),

31. propose d'organiser une manifestation annuelle pour la micro finance euro méditerranéenne. Un tel évènement pourrait servir comme un espace d'échange, d'études, de réflexion et de recommandations pour

15

FR

pérenniser le développement du microcrédit,

32. demande une intensification des efforts visant à améliorer la situation sécuritaire et à parvenir à un arrêt durable des violences subies par les territoires palestiniens, condition préalable indispensable au développement économique, et notamment aux projets de micro-finance et des petites entreprises, objectif qui ne pourra être atteint sans la possibilité d'exercer la liberté de mouvement et d'accès ;

Le développement d'un tourisme durable dans la région méditerranéenne

33. invite les États membres de l'Union pour la Méditerranée à lancer sans plus attendre les initiatives clés convenues en 2008 dans la déclaration de Paris, en tant qu'élément du plan d'action pour l'Union pour la Méditerranée, à savoir mettre l'accent en priorité sur l'initiative dans le domaine de la dépollution de la Méditerranée, ainsi que sur les initiatives des autoroutes de la mer et des autoroutes terrestres, moyen d'améliorer l'infrastructure au profit d'une croissance durable du secteur touristique, ainsi que sur le Plan solaire méditerranéen, moyen d'accroître l'accès aux autres sources d'énergie, toutes ces initiatives pouvant être très bénéfiques pour l'industrie du tourisme dans la région,

34. demande instamment aux États membres de l'Union pour la Méditerranée de mettre en place un organe, le cas échéant, dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, qui serait chargé de promouvoir le tourisme durable dans la région méditerranéenne, de coordonner la stratégie commerciale de la région dans son ensemble, en particulier sur les nouveaux marchés, et qui agirait en tant que forum rassemblant les parties intéressées pour discuter les problèmes communs et échanger les bonnes pratiques et idées,

35. invite les États membres de l'Union pour la Méditerranée à intensifier leurs efforts pour étudier les créneaux touristiques dans le secteur, notamment la navigation de croisière, le tourisme agricole ou le tourisme culturel, et d'autres formes nouvelles de marchés touristiques, comme le tourisme œcuménique, en sorte d'offrir un avantage comparatif aux pays respectifs et de garantir le développement de ces marchés sur une base durable, et à un prix intéressant pour les touristes,

16

FR

36. invite les États membres de l'Union pour la Méditerranée à prendre d'urgence des mesures, notamment par la voie d'un développement des investissements dans les infrastructures publiques pour lutter contre la dégradation de l'environnement, en particulier celle qui est liée à l'industrie touristique et qui peut procéder de celle-ci, pour éviter que ne s'installe une situation dans laquelle la croissance du tourisme sape les ressources mêmes dont il dépend; fait spécialement observer que les ressources historiques, culturelles et naturelles devraient être davantage protégées, en particulier contre les empiètements de l'urbanisation et les effets négatifs de l'augmentation du nombre des visiteurs dans les sites concernés, et qu'il faut promouvoir des synergies avec d'autres activités économiques, comme l'agriculture; invite les États membres de l'Union pour la Méditerranée à continuer à accorder également un soutien aux responsables d'initiatives privées, à petite échelle, visant à résoudre les problèmes, qu'il s'agisse du recyclage des déchets, du traitement de l'eau, de l'utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ou des investissements dans d'autres sources d'énergie,

37. Invite les États membres de l'Union pour la Méditerranée à accroître les investissements dans le développement des ressources humaines dans le secteur touristique, et à encore améliorer ainsi les compétences de gestion et les compétences linguistiques et techniques des responsables et travailleurs du secteur, et en particulier à soutenir des initiatives d'éducation sur l'importance du tourisme durable et sur les pratiques durables que le secteur touristique de la région devrait appliquer,

38. demande que des actions de sensibilisation au tourisme soient relayées par tous les canaux des médias écrits et visuels, l'objectif étant de diffuser des comportements adaptés aux impératifs en matière d'attraction du tourisme et aux nécessités d'un bon accueil des touristes, tout en préservant l'environnement et les conditions d'hygiène dans les zones touristiques;

39. invite fermement les gouvernements des pays méditerranéens à considérer le tourisme comme une activité exportatrice et à lui accorder dès lors les mesures d'incitation requises; estime que le tourisme devrait également être considéré comme un secteur d'activité sûr et respectueux de l'environnement;

40. souligne l'importance accordée à la promotion du tourisme en

17

FR

Cisjordanie, y inclus Jérusalem Est et la bande de Gaza, grâce à un assouplissement des contrôles aux frontières, des blocus, des fermetures et des mesures de sécurité ;

41. est favorable à un développement touristique qui soutienne pleinement les dispositions politiques et sociales des résolutions adoptées par les organisations internationales et les gouvernements de ces pays pour la mise en place d'un tourisme durable;

42. souligne l'importance de la société civile en tant que partenaire pour le développement touristique dans les pays méditerranéens; estime que cela élargira les possibilités d'emploi, en offrant davantage de perspectives aux entreprises privées.

* * * ----- * * *



**EURO-MEDITERRANEAN
PARLIAMENTARY ASSEMBLY**



Brussels, 17 March 2009

RECOMMENDATION

of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly

**adopted on the basis of the draft recommendation tabled on behalf of the Committee on
Political Affairs, Security and Human Rights**

on the situation in Gaza and the Middle East peace process

by Mrs Tokia Saïfi, Chair

DE\776042EN.doc

PE417.757v01-00

EN

EN

The Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly,

- having regard to the Barcelona Declaration of 28 November 1995 establishing the Euro-Mediterranean Partnership,
- having regard to the Joint Declaration of the Paris Summit for the Mediterranean of 13 July 2008,
- having regard to the Final Declaration of the Euro-Mediterranean Conference of Ministers of Foreign Affairs in Marseille of 3 and 4 November 2008,
- having regard to the declaration adopted at its extraordinary plenary session at the Dead Sea, Jordan, on 13 October 2008,
- having regard to the statement adopted by the EMPA Bureau on 20 January 2009,
- having regard to the report by the delegation of the EMPA enlarged Bureau, which visited the region (Cairo, Gaza, Jerusalem, Ramallah, Amman) from 22 to 24 February 2009,
- having regard to Resolution 194 of 11 December 1948 of the United Nations General Assembly and Resolutions 242 of 22 November 1967 (S/RES/242 (1967)), 338 of 22 October 1973 (S/RES/338 (1973)), 1397 of 12 March 2002 (S/RES/1397 (2002)), 1515 of 19 November 2003 (S/RES/1515 (2003)) and 1860 of 8 January 2009 (S/RES/1860 (2009)) of the UN Security Council,
- having regard to the Fourth Geneva Convention of 12 August 1949 relative to the Protection of Civilian Persons in Time of War,
- having regard to the 1991 Madrid Conference, the 1993 Oslo Accords, the Quartet's Roadmap of 30 April 2003 and the commitments made at the Annapolis Conference of 27 November 2007,
- having regard to the Arab peace initiative of 28 March 2002,

Re: the situation in Gaza

1. Strongly condemns the targeting of the civilian population of Gaza, in breach of international law; also condemns the continuing rocket attacks by Hamas militias on the civilian population of southern Israel; expresses its deep sympathy towards the families of the victims in the Gaza Strip, Sderot and Ashkelon;
2. Urges the parties concerned to do everything within their power to ensure total compliance with the ceasefire in the Gaza Strip and southern Israel;
3. Reaffirms its determination to work to ensure respect for the right of peoples and individuals to live in peace, security and dignity;

PE417.757v01-00

2/4

DE\776042EN.doc

EN

4. Welcomes the establishment of a United Nations commission of inquiry into the tragic incidents in the Gaza Strip which left so many victims and significantly damaged UN facilities or the conduct of UN operations;
5. Considers that there should be an independent inquiry into the alleged violations of international humanitarian law, including the use of banned arms in civilian areas;
6. Calls for the unimpeded delivery and distribution of humanitarian aid throughout the Gaza Strip and, in order to do so, calls for the permanent reopening of all crossing points into the Gaza Strip and the lifting of the blockade in order to allow the unrestricted movement of goods and persons; calls on Israel to accept its responsibilities and make its contribution to the reconstruction of Gaza;
7. Calls on the Commission to forward to EMPA an assessment of the damage and an estimate of the cost of reconstruction in the Gaza Strip; calls on the donor countries to honour the pledges they announced at the conference in Sharm el-Sheikh via the European-Palestinian Socio-Economic Aid and Management Mechanism (PEGASE) and the World Bank Trust Fund;

Re: the Middle East peace process

8. Urges the parties involved to resume serious negotiations and to implement their obligations under the Roadmap so as to achieve the implementation, in the near future, of the two-State solution consisting in an independent, democratic, viable and contiguous Palestinian State living side by side with the State of Israel in peace and security and within secure, internationally recognised borders;
9. Strongly supports the Arab peace initiative, which provides a sound and appropriate basis for the conclusion of a lasting regional peace, and calls on the Israeli Government to respond to these proposals;
10. Encourages the efforts under way to achieve inter-Palestinian reconciliation with a view to forming a government of national consensus as rapidly as possible; welcomes the role of mediator played by Egypt in this dialogue;
11. Recalls that the construction of settlements in the occupied Palestinian territories, including East Jerusalem, and the demolition of houses remain illegal under international law and jeopardise the two-State solution; calls for a freeze on all settlement activity, including natural expansion, and the dismantling of all settlements, in accordance with the commitments made under the Roadmap;
12. Emphasises that the issue of prisoners has a major impact on the peace process and takes the view, in this connection, that the release of a significant number of Palestinians, both political prisoners and others, and also of the Israeli Corporal Gilad Shalit, would allow a climate of mutual confidence to be restored, which is indispensable to progress in the peace negotiations;

13. Reiterates, in this connection, its call for the release of its Palestinian parliamentary colleagues, including the Speaker of the Palestinian Legislative Council;
14. Calls on the parties involved to honour their undertakings, to implement the relevant UN resolutions on resolving the Israeli-Palestinian conflict and to implement the judgment handed down by the International Court of Justice concerning wall of separation;
15. Calls for the European Union and the Arab League to strengthen their political cooperation in the region in the long term, in order to play a role commensurate with their financial solidarity;
16. Stresses that the efforts made to improve mutual understanding between communities and cultures should not be compromised by the current situation in the Middle East and by the escalation of violence, which entails a rise in extremism, fundamentalism and anti-Semitism; strongly condemns racist and anti-Semitic acts and calls on the Member States of the Union for the Mediterranean to make the fight against intolerance, racism, Islamophobia and anti-Semitism a political priority;

0
0 0

17. Instructs its President to forward this recommendation to the Co-presidency of the Union for the Mediterranean, the parliaments, governments and institutions of the members of the Union for the Mediterranean and the Secretary-General of the United Nations.

PE417.757v01-00

4/4

DE\776042EN.doc

EN



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
EURO-MÉDITERRANÉENNE



Bruxelles, 17 mars 2009

RECOMMANDATION

de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne

**adoptée sur la base du projet déposé au nom de la commission politique, de
sécurité et des droits de l'Homme**

sur la situation à Gaza et le processus de paix au Proche-Orient

par Mme Tokia Saïfi, Présidente

DE\769812FR

1/4

PE 417.757v01-00

L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne,

- vu la Déclaration de Barcelone du 28 novembre 1995, qui établit le partenariat euro-méditerranéen,
- vu la déclaration commune du Sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008,
- vu la déclaration finale de la conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères de Marseille, des 3 et 4 novembre 2008,
- vu sa déclaration adoptée lors de sa session plénière extraordinaire à la mer morte le 13 octobre 2008,
- vu la déclaration du Bureau de l'APEM adoptée le 20 janvier 2009,
- vu le rapport de la délégation du Bureau élargi de l'APEM qui s'est rendue dans la région (Le Caire, Gaza, Jérusalem, Ramallah, Amman) du 22 au 24 février 2009,
- vu les résolutions 194 du 11 décembre 1948 de l'Assemblée générale des Nations unies et, 242 du 22 novembre 1967 (S/RES/242 (1967)), 338 du 22 octobre 1973 (S/RES/338 (1973)), 1397 du 12 mars 2002 (S/RES/1397 (2002)), 1515 du 19 novembre 2003 (S/RES/1515 (2003)) et 1860 du 8 janvier 2009 (S/RES/1860 (2009)), du Conseil de sécurité des Nations unies,
- vu la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre,
- vu la Conférence de Madrid de 1991, les accords d'Oslo de 1993, la Feuille de route du Quartet du 30 avril 2003, les engagements pris lors de la Conférence d'Annapolis du 27 novembre 2007,
- vu l'initiative de paix arabe du 28 mars 2002,

Sur la situation à Gaza

1. Condamne fermement que les populations civiles de Gaza aient été prises pour cibles en violation du droit international; condamne également la poursuite des tirs de roquettes par les milices du Hamas sur les populations civiles du sud d'Israël; exprime sa profonde sympathie aux familles des victimes dans la bande de Gaza, à Sderot et à Ashkelon;
2. Exhorte les parties en présence à tout mettre en œuvre pour le respect absolu du cessez-le-feu dans la bande de Gaza et dans le sud d'Israël
3. Réaffirme sa détermination à œuvrer au respect du droit des peuples et des individus à vivre dans la paix, dans la sécurité et dans la dignité;

DE\769812FR

2/4

PE 417.757v01-00

4. Salue la constitution d'une commission des Nations unies chargée d'enquêter sur les incidents tragiques survenus dans la bande de Gaza ayant causé nombre de victimes et infligé des dommages conséquents aux installations ou à la conduite des opérations des Nations Unies;
5. Estime que les violations alléguées du droit international humanitaire, y compris relatives à l'utilisation dans les zones civiles d'armes interdites, devraient faire l'objet d'une enquête indépendante;
6. Exige l'acheminement et la distribution sans entrave de l'assistance humanitaire dans toute la bande de Gaza et pour ce faire insiste sur la réouverture permanente de tous les points de passage vers la bande de Gaza ainsi que sur la levée du blocus de façon à permettre la circulation des biens et des personnes sans restriction aucune; demande à Israël d'assumer ses responsabilités et d'apporter sa contribution à la reconstruction de Gaza;
7. Invite la Commission à transmettre à l'APEM une évaluation des dégâts et une estimation du coût des reconstructions dans la bande de Gaza; invite les pays donateurs à honorer via le mécanisme Palestino-Européen de Gestion et d'Aide Socio-Économique (PEGASE) et le Word Bank Trust Fund les promesses annoncées lors de la conférence de Charm-El-Cheikh;

Sur le processus de paix au Proche-Orient

8. Demande instamment aux parties en présence de reprendre sérieusement les négociations, de mettre en œuvre leurs obligations dans le cadre de la Feuille de route afin d'aboutir à la mise en œuvre prochaine de la solution de deux Etats, consistant en un Etat palestinien indépendant, démocratique, viable, contigu et vivant côte à côte avec l'Etat d'Israël dans la paix et dans la sécurité et dans des frontières sûres et internationalement reconnues;
9. Soutient fermement l'initiative de paix arabe qui offre une base solide et appropriée pour conclure une paix régionale durable et invite le gouvernement israélien à répondre à ces propositions;
10. Encourage les efforts menés pour aboutir à une réconciliation inter-palestinienne en vue de la formation d'un gouvernement de consensus national au plus vite; salue le rôle de médiation joué par l'Égypte dans ce dialogue;
11. Rappelle que la construction de colonies dans les territoires occupés palestiniens, y compris à Jérusalem Est, et la démolition de maisons demeurent illégales au regard du droit international et met en péril la solution de deux Etats; demande le gel toute activité de colonisation, y compris l'expansion naturelle, et le démantèlement de toutes les colonies de peuplement et implantations conformément aux engagements pris dans la Feuille de route;
12. Souligne que la question des prisonniers a une incidence majeure sur le processus de paix et estime, dans ce contexte, que la libération d'un nombre significatif de

DE\769812FR

3/4

PE 417.757v01-00

palestiniens prisonniers politiques et autres, tout comme celle du caporal israélien Gilad Shalit permettraient de restaurer le climat de confiance mutuelle indispensable à l'avancée des négociations de paix;

13. Réitère à cet égard son appel à la libération des collègues parlementaires palestiniens, y compris du président du Conseil Législatif Palestinien;
14. Invite les parties en présence à honorer leurs engagements, à mettre en œuvre les résolutions pertinentes des Nations unies sur le règlement du conflit israélo-palestinien et à exécuter le jugement rendu par la Cour de justice internationale sur le mur de séparation;
15. Demande que l'Union européenne et la Ligue des Etats arabes renforcent leur coopération politique dans la région sur le long terme et afin de jouer un rôle à la hauteur de leur solidarité financière;
16. Souligne que les efforts déployés pour améliorer la compréhension mutuelle entre les communautés et les cultures ne sauraient être compromis par la situation qui règne actuellement au Proche-Orient et par l'escalade de la violence qui entraîne la montée de l'extrémisme, du fondamentalisme et de l'antisémitisme; condamne fermement les actes racistes et antisémites et demande aux Etats Membres de l'Union pour la Méditerranée de faire de la lutte contre l'intolérance, le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme une priorité politique;

0
0 0

17. Charge son Président de transmettre la présente recommandation à la Co-présidence de l'Union pour la Méditerranée, aux parlements, aux gouvernements et aux institutions membres de l'Union pour la Méditerranée ainsi qu'au Secrétaire général des Nations unies.



**EURO-MEDITERRANEAN
PARLIAMENTARY ASSEMBLY**



Brussels, 16 March 2009

RECOMMENDATION

of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly

**Tabled on behalf of the Committee on Improving Quality of Life, Exchanges
between Civil Societies and Culture**

by Mr Alberto Antunes, Chair of the Committee,

based on the proposals presented by the rapporteurs:

Mr Jean-Claude Guibal (National Assembly, France) and
Mr Ioannis Varvitsiotis (European Parliament)

**on "intercultural dialogue as a platform for common understanding in the
Mediterranean: the role of civil society"**

Mrs. Béatrice Patrie (European Parliament) and
Mr Christos Verelis (Hellenic Parliament)

on "migratory flows as a vehicle for regional development"

The Committee on Improving Quality of Life, Exchanges between Civil Societies and Culture of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly,

- having regard to the Barcelona Declaration of 18 November 1995, which establishes the Euro-Mediterranean Partnership, whilst recognising the promotion of greater understanding between culture as one of its essential aspects;
- having regard to the Action Programme for the Dialogue between Cultures and Civilisations, adopted by the Euro-Mediterranean Ministers of Foreign Affairs (Valencia, April 2002; Crete 2003).
- having regard to the Five-Year Work Programme of the Barcelona Summit (28 November 2005) calling for enhanced cooperation in the fields of migration, social integration, justice and security;
- having regard to the conclusions of the eighth and ninth Euro-Mediterranean conferences of Foreign Affairs Ministers (Tampere, 27-28 November 2006 and Lisbon, 5-6 November 2007) and having regard also to the need to strengthen the management of migratory flows in a comprehensive, integrated and balanced manner which benefits the peoples of Euro-Mediterranean peoples;
- having regard to the conclusions of the first Euro-Mediterranean ministerial conference on migration (Albufeira, 18-19 November 2007) committing ministers to taking specific and appropriate measures in the fields of regular migration, migration and development and irregular migration;
- having regard to the Final Declaration of the fourth EMPA plenary session adopted on 28 March 2008 in Athens;
- having regard to the conclusions of the third Euro-Mediterranean Conference of Ministers of Culture held in Athens on 29-30 May 2008, which calls for the drawing-up of a Euro-Mediterranean Cultural Strategy;
- having regard to the Joint Declaration of the Paris Summit of 13 July 2008;
- having regard to the outcomes of the final declaration issued by Euro-Mediterranean Ministers of foreign affaires, meeting in Marseille on 3rd and 4th November 2008, which declared that *“the ministers underline that the position of the EMPA should be strengthened and its work better coordinated with that of other institutions in the partnership”*,

as regards intercultural dialogue as a platform for common understanding in the Mediterranean: the role of civil society:

- a. whereas intercultural dialogue requires strategies for open and mutually respectful exchanges between individuals, groups and organisations of different cultural backgrounds or opinions, through an interactive process involving all partners on an equal basis;

b. whereas the combat against prejudices opens up new possibilities of thinking and behaving, and whereas education increases the ability to call into question established means of mutual comprehension and existing preconceptions;

c. whereas civil actions and the involvement of local communities are instrumental in the development of intercultural dialogue and should be promoted at all levels;

d. whereas the Euro-Mediterranean intercultural dialogue can contribute in a decisive manner to meeting the three challenges which must be faced together by all members of the partnership: the challenge of bridging the gulf between the elite and the people and new relations between the governing and the governed brought about by new technologies; the challenge of sharing common values and accepting differences within the Euro-Mediterranean area; and the challenge of new stakes in world competition.

1. Emphasises the important role played by EMPA, which is the only parliamentary assembly enabling dialogue and cooperation in the Euro-Mediterranean area, and expresses its determination to contribute to this endeavour;

2. Calls on the Member States of the Union for the Mediterranean to step up their efforts in exploring different platforms in the field of social engagement and supports the exchange of ideas and best practices;

3. Approves the direction and priorities given to Euro-Mediterranean cultural strategy, and requests the rapid implementation of the Euro-Mediterranean cultural strategy and its monitoring by a group of Euro-Mediterranean experts on culture, in order that the next meeting of ministers of culture in the first half of 2010 may evaluate initial results;

4. Asks that EMPA be represented, as an observer, with the right to speak but with no right to vote, on the one hand at the Anna Lindh Foundation's Board of Governors by three members designated from within the Commission of Culture, including its chairman, in compliance with the recommendation adopted by the EPMA in March 2006 in Brussels, and on the other hand at the next meeting of ministers of culture in 2010;

5. Emphasises that policy co-ownership instituted by the Union for the Mediterranean concerns citizens as much as it does governments and that particular care should be taken not to marginalise civil societies in the development, implementation and monitoring of projects; wishes that the flexibility of this approach, in particular the development of projects of variable geometry and both public and private financing, be fully used for the initiative concerning further education and research and that it be extended in the future to other cultural domains.

6. Calls on the Member States of the Union of the Mediterranean to host and support the academic activities of the EuroMed University (EMUNI), thus enhancing the mobility of scholars and ideas throughout the region;

7. Supports the participation of the Member States of the Union for the Mediterranean in the European Union's regional programmes and corresponding policies on the basis of priorities and objectives set by mutual agreement; points out the importance of extending and intensifying the scope of Community programmes to develop the participation of partner

countries, not least in the fields of education, research and professional training (student exchanges, etc.);

8. Approves the Anna Lindh Foundation's new strategy proposed by Chairman André Azoulay and Executive Director Andreu Claret, which is promising in its principle and whose success depends on how it is implemented, subject to the following observations: the choice of flagship projects in each of the six strategic domains should be made in collaboration with the heads of networks and the advisory body according to a truly open and transparent procedure; the increase in the Foundation's budget to 14 million Euros for the cycle 2009-2011 consolidates the Foundation's position, but it does not fill the gap between its ambitions and its means; the networks should gradually designate their members and heads of network more independently from their governments, so that the convening of the first general State Networks in 2010 will enable them to fully contribute to the Foundation's ambition of becoming a place of reflection and expertise for the human and cultural dimension of the partnership; the creation of an Observatory for Intercultural Trends in the Euro-Med area should be implemented in a transparent and plural manner and should draw on university networks and centres of reflection that already deal with these issues;

9. Urges Member States of the Union for the Mediterranean to encourage the participation of national networks of civil society organisations in the Anna Lindh Foundation network and to support projects and initiatives that promote intercultural dialogue and stimulate intellectual, cultural and civil society exchanges; supports the organisation of regular meetings between leading networks of the Anna Lindh Foundation and the EMPA Culture Committee; calls for the intensification of the teacher training programme of the Anna Lindh Foundation, which provides teachers with the pedagogical skills and materials on cultural and religious diversity.

10. Requests that the reconstruction plan for Gaza financially supported by donor countries include a cultural part allowing the essential and immediate needs of youth to be met, especially with the exceptional assistance of the Anna Lindh Foundation network, and supports all the combined efforts to bring about the political conditions for the opening of crossing points and for peace.

on migratory flows as a vehicle for regional development:

e. whereas the possibility of a 'large-scale migration' from South to North is totally unrealistic, and migration plays a positive role in maintaining the birth rate in Europe, since 8% of children born in the European Union are born to foreign mothers, which is not, however, sufficient to check the decline in population in northern countries owing to the ageing of the population of Europe;

f. whereas there is every likelihood that emigration from countries on the southern shores of the Mediterranean will continue, or even increase, in the next ten years, since labour will continue to be available there and, unless there is a severe recession, Europe will continue to develop as a magnet for this labour;

g. whereas, over the last few years, subsistence migration has come essentially from the countries of the Sahel and sub-Saharan Africa, and whereas Algeria, Morocco, Tunisia and Mauritania are now transit countries for migrants from south of the Sahara; whereas Lebanon, Syria and Turkey play this role for migrants from the Middle East or Central Asia, while

Egypt for the same reasons receives many Sudanese, Somali and Ethiopian emigrants and migrants from the Horn of Africa transit through Yemen on their way to the Gulf States;

h. whereas the reality of emigration viewed as a one-way phenomenon and the issues involved in terms of integration in the host countries (family reunification, the granting of social rights...) remain, but account must also be taken of the more recent reality of circular migration, linked to the increase in the level of education in the countries of origin, combined with the decline in population and the fall in transport costs,

11. Affirms the importance of a Euro-Mediterranean economic migration policy, in particular within the framework of the Union for the Mediterranean, and encourages the European Union and its Member States to play their part in the management of illegal immigration while opening up new legal channels of economic migration by adopting a comprehensive approach which is not limited only to flows from the southern to the northern shores of the Mediterranean and does not amount merely to a system of sub-contracting the management of migratory pressures;

12. Recalls that the ultimate purpose of a concerted migratory policy is to 'manage' flows in keeping as far as possible with the economic needs of the host countries, in close cooperation with the countries of origin and transit and that the adoption of detailed information arrangements is therefore a priority; stresses that, in this connection, the EURES network which coordinates the public employment services of the Member States of the European Union is an interesting starting point, but that agreement should also be reached on the criteria and detailed rules governing the admission of workers from third countries;

13. Recalls the essential contribution made by migration to the construction of host countries, for instance Algeria's contribution to the construction of the French State;

14. stresses the importance of supporting the economies of southern countries in order to help them tackle the consequences, in particular in terms of emigration, of the global financial crisis;

15. Notes that the European Union which is taking measures to improve the management of legal migration has also shown great ineffectiveness in controlling Europe's borders; recalls the absolute necessity for Euromed Partnership countries of acquiring instruments in line with international arrangements;

16. Takes the view that the policy of discouraging transit countries used by illegal immigrants on their way to the Member States of the European Union from adopting such attitudes must be reviewed and that it should be accompanied by new activities on the basis of a European Union initiative in respect of all the relevant international organisations;

17. Foresees that the spectre of the international crisis will inevitably lead to a significant increase in the pressure of immigration and illegal migration, since the conditions of life in developing countries are set to deteriorate; points, for example, to the illegal migrants currently trying to cross Greece or remain in that country, whose numbers could soon increase owing to the economic crisis;

18. Stresses that the countries of origin and host countries have a common interest in fostering the establishment of firms carrying out independent projects by establishing the conditions for

their admission to a host country (submission of a detailed business project, a funding plan, beneficial consequences in terms of jobs for the European country in question);

19. Emphasizes the beneficial nature of circular migration, in particular for the countries of origin which are rightly afraid of a 'brain drain', and calls for a Euro-Mediterranean policy to facilitate this mobility between the two shores of the Mediterranean, both at a human level and as regards capital flows; stresses that the transfer of emigrants' savings constitutes a major stake in the economic development of the countries of origin and a new manner of envisaging Euro-Mediterranean relations, providing obstacles to investment are overcome (lack of investment opportunities, of support for adequate savings and of confidence) and the countries of origin are helped to retain these savings and to promote their transformation into job creation;

20. Supports the proposal to create a Mediterranean Bank responsible in particular for facilitating the accumulation of savings through simple financial products (such as cash savings books, health savings books, pensions, housing and investments) and for ensuring the security of management, of conservation and above all the productive reemployment of these savings; stresses the importance of such a benchmark financial institution which would rapidly become a powerful lever for the creation of an area of common prosperity;



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
EURO-MÉDITERRANÉENNE



Bruxelles, le 16 mars 2009

RECOMMANDATION

de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne

déposée, au nom de la commission pour la promotion de la qualité de la
vie, les échanges entre les sociétés civiles et la culture

par M. Alberto Antunes, président de la commission,

sur la base des propositions présentées par les rapporteurs :

M. Jean-Claude Guibal (Assemblée Nationale, France)
M. Ioannis Varvitsiotis (Parlement européen)

sur "le dialogue interculturel considéré comme un instrument de
compréhension mutuelle dans la région méditerranéenne : le rôle de la
société civile"

Mme Béatrice Patrie (Parlement européen)
M. Christos Verelis (Parlement hellénique)

sur "les flux migratoires comme véhicule de développement régional"

La Commission pour la promotion de la qualité de la vie, les échanges entre les sociétés civiles et la culture de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne,

- vu la Déclaration de Barcelone du 18 novembre 1995, qui a institué le partenariat euro-méditerranéen tout en reconnaissant l'importance dévolue à la promotion d'une meilleure compréhension entre les cultures, qui en constitue l'un des aspects essentiels,

- vu le Programme d'action pour le dialogue entre les cultures et les civilisations, adopté par les ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères (Valence, avril 2002 ; Crète, 2003),

- vu le Programme de travail quinquennal du Sommet de Barcelone (28 novembre 2005), qui appelle à une coopération renforcée dans les domaines des migrations, de l'intégration sociale, de la justice et de la sécurité ;

- vu les conclusions des 8^{ème} et 9^{ème} Conférences euro-méditerranéennes des ministres des Affaires étrangères (Tampere, 27-28 novembre 2006 et Lisbonne, 5-6 novembre 2007), soulignant la nécessité de renforcer la gestion des flux migratoires de manière globale, intégrée, équilibrée et bénéfique aux peuples euro-méditerranéens ;

- vu les conclusions de la première Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur les migrations (Albufeira, 18-19 novembre 2007), engageant les ministres à entreprendre des mesures concrètes et appropriées dans les domaines des migrations régulières, des migrations et du développement et des migrations irrégulières ;

- vu la Déclaration finale de la 4^{ème} session plénière de l'APEM, adoptée le 28 mars 2008 à Athènes ;

- vu les conclusions de la troisième Conférence des ministres de la Culture qui s'est tenue à Athènes les 29 et 30 mai 2008, et préconisant l'élaboration d'une stratégie culturelle euro-méditerranéenne,

- vu la Déclaration conjointe du Sommet de Paris du 13 Juillet 2008 ;

- vu les résultats de la Déclaration finale publiée par les ministres euro-méditerranéens des Affaires étrangères, réunis à Marseille les 3 et 4 novembre 2008, aux termes de laquelle : *"les ministres soulignent que la position de l'APEM devrait être renforcée et que ses travaux devraient être mieux coordonnés avec ceux des autres institutions au sein du partenariat"*,

en ce qui concerne le dialogue interculturel considéré comme un instrument de compréhension mutuelle dans la région méditerranéenne : le rôle de la société civile :

A. considérant que le dialogue interculturel exige des stratégies axées sur des échanges ouverts et mutuellement respectueux entre les individus, les groupes et les organisations issus de milieux culturels différents ou professant des opinions différentes, et ce dans le cadre d'un processus interactif associant tous les partenaires sur un pied d'égalité,

B. considérant que la lutte contre les préjugés ouvre des possibilités nouvelles au chapitre des conceptions et des comportements, et que l'éducation peut renforcer la capacité à remettre en question les formes usuelles de la compréhension mutuelle et les idées préconçues,

C. considérant que des actions civiles et l'implication des communautés locales peuvent favoriser le développement du dialogue interculturel et devraient être encouragées à tous les niveaux,

D. considérant que le dialogue interculturel euro-méditerranéen peut contribuer, de façon décisive, à relever les trois défis auxquels se trouvent conjointement confrontés tous les membres du partenariat : celui du divorce entre les élites et les populations et des relations nouvelles entre gouvernants et gouvernés induites par les nouvelles technologies ; celui du partage de valeurs communes et de l'acceptation des différences dans la zone euro-méditerranéenne ; et celui des nouveaux enjeux dans la concurrence mondiale,

1. souligne l'importance du rôle joué par l'APEM, qui est la seule assemblée parlementaire qui permette le dialogue et la coopération dans la zone euro-méditerranéenne, et se déclare déterminée à contribuer aux efforts ainsi déployés ;

2. demande aux États membres de l'Union pour la Méditerranée d'intensifier leurs efforts en vue d'explorer diverses plateformes au chapitre de l'engagement social et souscrit à l'échange des idées et des meilleurs pratiques ;

3. approuve l'orientation et les priorités données à la stratégie culturelle euro-méditerranéenne, et demande que cette dernière fasse l'objet d'une mise en œuvre rapide ainsi que d'un suivi par un groupe d'experts euro-méditerranéens dans le secteur de la culture, afin que les ministres de la Culture, qui doivent se réunir durant le premier semestre 2010, soient en mesure de procéder à une évaluation des premiers résultats ;

4. demande que l'APEM soit représentée, avec statut d'observateurs disposant du droit de parole mais non du droit de vote auprès, d'une part, du conseil d'administration de la Fondation Anna Lindh par trois membres qui seront désignés au sein de la commission de la culture, dont son président, conformément à la recommandation adoptée par l'APEM en mars 2006 à Bruxelles, et, d'autre part, lors de la prochaine réunion des ministres de la Culture en 2010 ;

5. souligne que la responsabilité partagée instaurée par l'Union pour la Méditerranée concerne aussi bien les citoyens que les gouvernants, et qu'il convient de veiller tout particulièrement à ce que la société civile ne se trouve pas marginalisée aux stades du développement, de la mise en œuvre et du suivi des projets ; souhaite que la flexibilité de cette approche, et notamment le développement de projets à géométrie variable de même que les financements publics et privés, soit pleinement mise à profit au regard de l'initiative concernant l'éducation supérieure et la recherche pour être étendue, à l'avenir, à d'autres domaines culturels ;

6. demande aux États membres de l'Union pour la Méditerranée d'accueillir et de soutenir les activités universitaires de l'Université EuroMed (EMUNI), en renforçant par là-même la mobilité des élèves et des idées à l'échelle de la région ;

7. soutient la participation des États membres de l'Union pour la Méditerranée aux programmes régionaux de l'Union européenne et aux politiques afférentes, sur la base de priorités et d'objectifs arrêtés d'un commun accord; souligne l'importance dévolue à une extension et à une intensification du champ d'action des programmes communautaires visant à renforcer la participation des pays partenaires, notamment dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la formation professionnelle (échanges d'étudiants, etc.) ;

8. approuve la nouvelle stratégie de la Fondation Anna Lindh proposée par le président André Azoulay et le directeur général Andreu Claret, prometteuse dans son principe, et dont le succès dépendra de la façon dont elle est mise en œuvre, sous réserve des observations suivantes : le choix des projets les plus visibles dans chacun des six domaines stratégiques devrait être effectué en collaboration avec les chefs de réseaux et l'instance consultative selon une procédure véritablement ouverte et transparente ; si l'augmentation du budget de la Fondation (14 millions d'euros pour la période 2009-2011) consolide la position de la Fondation, elle ne permettra toutefois pas de combler le fossé entre ses ambitions et ses moyens ; les réseaux devraient manifester graduellement une plus grande indépendance à l'égard des gouvernements pour ce qui est de la désignation des membres et des chefs de réseaux, afin que la convocation des premiers états généraux des réseaux en 2010 leur permette de contribuer pleinement à l'objectif que s'est assigné la Fondation, à savoir devenir un lieu de réflexion et d'expertise au regard de la dimension humaine et culturelle du partenariat ; la création d'un observatoire des tendances interculturelles dans la zone euro-méditerranéenne devrait obéir aux règles de transparence et de pluralisme, en tirant parti de l'expérience acquise par les réseaux universitaires et les centres de réflexion qui traitent d'ores et déjà de ces questions ;

9. invite instamment les États membres de l'Union pour la Méditerranée à encourager la participation des réseaux nationaux des organisations de la société civile au réseau de la Fondation Anna Lindh et à soutenir des projets et initiatives axés sur la promotion du dialogue interculturel et l'intensification des échanges intellectuels, culturels et à l'échelle de la société civile; souscrit à l'organisation de réunions régulières entre les réseaux de pointe de la Fondation Anna Lindh et la commission de la culture de l'APEM; se déclare favorable à une intensification du programme de formation des enseignants de la Fondation Anna Lindh, destiné à fournir aux enseignants les compétences et le matériel pédagogiques nécessaires en matière de diversité religieuse et culturelle ;

10. demande que le programme de reconstruction de Gaza financièrement soutenu par les pays donateurs comporte un volet culturel qui permettra de répondre aux besoins essentiels et immédiats de la jeunesse, avec l'assistance, à titre exceptionnel, du réseau de la Fondation Anna Lindh, et appuie tous les efforts combinés visant à la mise en place des conditions politiques nécessaires à l'ouverture des points de passage et à l'instauration de la paix ;

en ce qui concerne les flux migratoires comme véhicule de développement régional :

E. considérant que l'éventualité d'une « grande migration » en provenance du Sud vers le Nord ne correspond à aucune réalité, et que la migration joue un rôle positif dans le maintien de la natalité en Europe puisque 8 % des naissances dans l'Union européenne sont dues à des mères étrangères, ce qui ne permet toutefois pas d'enrayer le déclin démographique des pays du Nord dû au vieillissement de la population européenne,

F. considérant qu'il y a toutes les chances pour que l'émigration des pays du sud de la Méditerranée perdure, voire s'accroisse dans les dix années à venir, puisque la disponibilité de main d'œuvre s'y maintiendra et que le moteur d'appel européen, sauf récession sévère, continuera à se développer,

G. considérant que, ces dernières années, les migrations de subsistance proviennent essentiellement des pays du Sahel et de l'Afrique sub-saharienne et que l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Mauritanie sont désormais des pays de transit pour migrants du sud du Sahara ; que le Liban, la Syrie et la Turquie le sont pour ceux venus du Moyen-Orient ou d'Asie centrale tandis que l'Egypte accueille pour les mêmes raisons de nombreux émigrants soudanais, somaliens ou éthiopiens, et que par le Yémen transitent des migrants originaires de la Corne de l'Afrique, en partance pour les pays du Golfe,

H. considérant que la réalité de l'émigration conçue comme sans retour, de même que les enjeux qui lui sont liés en terme d'intégration dans les pays d'accueil (regroupement familial, octroi de droits sociaux...) perdurent, mais qu'il faut également prendre en compte la réalité plus récente de la migration circulaire, liée à la hausse du niveau d'éducation dans les pays d'origine, combinée avec le déclin démographique et la baisse du prix des transports,

11. affirme l'importance d'une politique euro-méditerranéenne des migrations économiques, notamment dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, et encourage l'Union européenne et ses États membres à prendre leur part dans la gestion de l'immigration illégale tout en ouvrant de nouveaux canaux légaux de migration économique, en adoptant une approche globale qui ne se limite pas aux seuls mouvements de la rive sud vers la rive nord et qui ne se résume pas à un système de sous-traitance de la gestion des pressions migratoires ;

12. rappelle que la finalité d'une politique migratoire concertée est de « gérer » les flux au plus près des besoins économiques des pays d'accueil, en lien étroit avec les pays d'origine et de transit, et que la mise en place d'un dispositif d'information détaillé constitue par conséquent une priorité ; souligne qu'à cet égard, le réseau EURES, qui coordonne les services publics de l'emploi des États membres de l'Union européenne constitue un point de départ intéressant, mais qu'il convient, au-delà, de se mettre d'accord sur les critères et les modalités d'admission des travailleurs des pays tiers ;

13. rappelle la contribution essentielle apportée par les migrations dans la construction des pays d'accueil, comme l'a illustrée la contribution de l'Algérie à la construction de l'Etat français ;

14. souligne qu'il importe de soutenir les économies des pays du Sud afin de les aider à faire face aux conséquences, notamment en termes d'émigration, de la crise financière mondiale ;

15. note que l'Union européenne, qui prend des mesures pour mieux gérer la migration légale, a également apporté la preuve de son incapacité à contrôler les frontières européennes ; rappelle la nécessité absolue pour les pays du partenariat Euromed de se doter d'instruments conformes aux dispositions internationales ;

16. estime que la politique visant à dissuader les pays de transit traversés par les immigrants clandestins en route pour les pays membres de l'Union européenne d'adopter de telles attitudes doit faire l'objet d'une révision, et qu'il convient de l'assortir de nouvelles activités sur la base d'une initiative de l'Union européenne à l'intention de l'ensemble des organisations internationales concernées ;

17. prévoit que le spectre de la crise internationale ne pourra qu'accroître de façon significative la pression pour l'immigration et la migration clandestine, puisque les conditions de vie dans les pays en voie de développement sont appelées à se détériorer : il n'est que de citer l'exemple des migrants illégaux qui s'efforcent actuellement de traverser la Grèce ou d'y demeurer, et dont le nombre pourrait augmenter prochainement du fait de la crise économique;

18. souligne que les pays d'origine et les pays d'accueil ont un intérêt commun à favoriser l'établissement des porteurs de projets indépendants en fixant les conditions de leur admission dans un pays d'accueil (présentation d'un projet détaillé d'entreprise, plan de financement, conséquences bénéfiques en terme d'emplois dans le pays européen concerné) ;

19. souligne le caractère bénéfique des migrations circulaires, notamment pour les pays d'origine craignant à juste titre la « fuite des cerveaux », et appelle à une politique euro-méditerranéenne permettant de faciliter cette mobilité entre les deux rives de la méditerranée, tant sur le plan humain que sur le plan de la circulation des capitaux ; souligne que le transfert de l'épargne des émigrés constitue un enjeu majeur du développement économique des pays d'origine et une nouvelle manière d'envisager les rapports euro-méditerranéens, à condition de surmonter les obstacles à l'investissement (manque d'opportunités de placement, de supports d'épargne adéquats, et aussi de confiance) et d'aider les pays d'origine à fixer cette épargne et à favoriser sa transformation en création d'emplois ;

20. soutient la proposition de création d'une Banque de la Méditerranée, chargée notamment de faciliter la collecte de l'épargne à travers des produits financiers simples (tels que livrets d'épargne liquide, livrets d'épargne santé, retraite, logement, investissement) et d'assurer la sécurité de la gestion, la conservation, et surtout le réemploi productif de cette épargne ; souligne l'importance d'une telle institution financière de référence, qui deviendrait rapidement un levier puissant pour la création d'une aire de prospérité commune.



EURO-MEDITERRANEAN
PARLIAMENTARY ASSEMBLY



Brussels, 17 March 2009

RECOMMENDATION

of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly

tabled on behalf of the Ad-hoc Committee on Energy and the Environment

by Mr George Salagoudis , Chair of the Committee,

Based on the proposals presented by the rapporteurs,

***Mr Ioannis Kasoulides (European Parliament) and
Mr Abderrahmane Bouhrizi (Tunisia)***

***on the " protection of coastal and maritime ecosystems from
pollution, massive ports, tourist and industrial projects",***

and

Mr David Hammerstein (European Parliament)

***on "EC Solar Energy programme in the Euromed region : including "feed-
in schemes" and sharing of best practices as regards the extension of
programmes for solar electricity in remote areas, taking into
consideration large-scale, high-temperature Desertec proposals"***

On the "protection of coastal and maritime ecosystems from pollution, massive ports, tourist and industrial projects"

- having regard to the Joint Declaration of the Paris Summit for the Mediterranean held on 13 July 2008 and to the Final Statement of the Ministerial Conference in Marseille from 3-4 November 2008 on a "Union for the Mediterranean",
- having regard to the conclusions of the Ministerial Conference on Water held in Jordan on 22 December 2008,,
- having regard to the Resolution of the European Parliament of 16 December 2008 on "The regional development aspects of the impact of tourism on coastal regions",
- having regard to the study of the European Commission and the European Investment Bank on "Horizon 2020 – Elaboration of a Mediterranean Hot Spot Investment Programme (MeHSIP)" presented on 10 April 2008,
 - a) whereas the Mediterranean is home to more than 400 million people spread across 22 countries of whom 143 million live in coastal areas, with another 175 million visiting the region every year; whereas the well-being of all those people directly depends on the healthy environment of the Mediterranean Sea; whereas preservation of its natural heritage is indispensable for the sake both of the current generation and of generations to come, and, no doubt, for the future of mankind,
 - b) whereas, since numerous policies touch directly or indirectly on the sea (environment, transport, ship-building and repair of commercial ships and yachts, health, research, space, fisheries, agriculture, energy, biotechnologies...), a common, well-coordinated maritime strategy at the Euro-Mediterranean level is indispensable as an approach to those varied aspects which do not currently constitute the common vision,
 - c) whereas the Mediterranean, a symbol for the whole region and a vehicle for many non-marketable values (e.g. identity, social, cultural and especially heritage values), as well as a stable source of income, employment and pleasure for its people, has suffered serious environmental degradation, especially in past decades,
 - d) whereas the Mediterranean environment is one of the most vulnerable in the world, its marine and coastal environments being exposed to a number of sources of pollution, 80% of which is land-based, taking the form in particular of municipal waste, urban waste water and industrial emissions,
 - e) whereas more than half of the Mediterranean urban areas with a population of over 100,000 do not have waste water treatment plants and 60% of the wastewater produced in these areas is directly

discharged into the sea; whereas 80% of landfills in southern and eastern Mediterranean countries are not monitored,

- f) whereas the human pressures on the Mediterranean marine environment are extremely numerous and emanate from various sources, partly maritime but for the most part land-based, including municipal waste, urban wastewater, industrial emissions, agricultural waste, airborne particles and river run-offs carrying nutrients, pathogens, heavy metals, persistent organic pollutants, oil and radioactive substances,
- g) whereas the Paris Summit for the Mediterranean held on 13 July 2008 declared the “De-pollution of the Mediterranean” one of the major regional projects that could translate the goals of the Barcelona process and whereas this was launched as a priority key initiative in the framework of the Union for the Mediterranean (UfM); whereas the Horizon 2020 initiative represents an umbrella programme, which is now the backbone of the “De-pollution of the Mediterranean” project;
- h) whereas a significant number of ongoing projects, like the Mediterranean Hot Spot Investment Programme (MeHSIP), the Strategy for Water in the Mediterranean, the EU Marine Strategy, the UNEP/MAP, the Mediterranean Strategy for Sustainable Development (MSSD), the Mediterranean Environmental Technical Assistance Programme (METAP), the Mediterranean EU Water Initiative (MedEUWI), and the EMWIS, have been running both in the framework of the Horizon 2020 programme but also beyond and have been operated by different institutions and actors;

The ad hoc Committee on Energy and the Environment of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly (EMPA), reaffirms the importance of the sea, which has, from a historical point of view, played an important economic, political and cultural role for many Euro-Mediterranean countries, allowing them to acquire a global significance. The importance of maritime challenges for these countries therefore justifies their being identified and taken into account at all levels of Euro-Mediterranean policy. As a result, the Committee:

- 1. Stresses the fact that pollution does not stop at national borders and that environmental degradation caused by one country affects the whole of the Mediterranean and the health and livelihoods of all the population living in coastal areas and beyond; urges, therefore, all bordering Mediterranean countries or parties that make use of the Mediterranean for commercial, civil, security, military or any other purposes, to assume their responsibilities to protect the Mediterranean and restore its ecosystems and to make the de-pollution of the Mediterranean one of their top political priorities;

2. Considers that action at Euro-Mediterranean level bestows tangible added value on national or regional action, given the trans-boundary nature of pollution and the growing interdependence between the countries bordering the region in effectively combating this problem; fully endorses, therefore, the decision of the Paris Summit for the Mediterranean to launch this project, which gives a fresh impetus to it and raises political awareness of the need for immediate, concerted and common action in the field;
3. Notes the great number of existing projects and actors working in this area, which reflects the growing interest and resources available for concrete action; observes, however, that there is a degree of fragmentation and lack of coordination between these projects that might prove detrimental to the overall positive and genuine impact as regards achieving the policy objectives relating to the de-pollution of the Mediterranean;
4. Stresses, therefore, the need to draw up a comprehensive strategy to integrate the principal objectives, tools, and structures of existing projects into a single framework and programme; stresses the need for a broad consultation process to set out the future integrated framework of this strategy, in order to take account of all challenges linked with the sea; considers that this single strategy will further raise visibility and awareness of the efforts made in the field, and can be more directly associated with the "De-pollution of the Mediterranean" launched in the framework of the UfM;
5. Calls for the promotion of an integrated strategy for coastal zone management by all coastal states, especially since their ecosystems are those most threatened by the consequences of an ever-increasing number of activities; urges the Euro-Mediterranean countries to commit themselves without delay to effectively protecting the Mediterranean, a semi-enclosed sea that is highly threatened, and to sign the Barcelona Convention on Integrated Coastal Zone Management in the Mediterranean (ICZM), if they have not already done so;
6. Recommends setting high-level environmental requirements regarding all maritime activities, as well as all land-based activities which impact, directly or indirectly, the quality of the marine environment; stresses, in this context, the need to increase efforts to improve cooperation between coastal Euro-Mediterranean countries so as effectively to adopt urban waste treatment policies and comply with international maritime law provisions and to pay particular attention to adapting means, practices and behaviours with a view to reducing risks inherent to production activities and ensuring the integrity of ecosystems where such operations take place;
7. Calls for a solution to the problem of dismantling and recycling end-of-life ships which has yet to be addressed in a satisfactory manner, as it involves risks for both man and the environment, especially in dismantling yards which are more often than not situated in areas where there is no guarantee of acceptable environmental and social conditions;
8. Calls for promoting maritime traffic security, adopting the highest level of safety and security measures, especially in closed seas and in the vicinity of

densely populated coastal areas, and monitoring, as well as deploying emergency plans in case of accidents, especially in cases of pollution by hydrocarbons and LNG, since these are indispensable measures to preserve marine ecosystems and resources;

9. Stresses the need to set up observation systems in order to prevent and minimise environmental risks and calls for the establishment of a Mediterranean observatory with a view to providing an early warning mechanism and ensuring more effective intervention; believes that such an organization should also play a role in the coordination of the existing projects and initiatives in the field;
10. Notes that tourism, typically the main activity in these regions, makes a positive contribution to social and economic development in terms of increasing GDP and employment levels; calls, however, on all Mediterranean countries to become more aware of the environmental impact of tourism on coastal regions, which can create serious pressures often due to rapid and unplanned urbanisation, and impose a strain on natural resources and coastal ecosystems; recommends the active promotion of sustainable development, joint programmes between the industrial sector and the tourism industry, cross-border cooperation and the exchange of experiences and best practices in order to halt the degradation of the coastline; recommends also the full implementation of the very successful "blue-flag beach" programme in the countries of the southern Mediterranean, and that ways should be considered to encourage common certificated standards for other quality and environmentally-friendly practices in the region;
11. Believes that the de-pollution of the Mediterranean is a common concern of all UfM countries, and not just those bordering on the Mediterranean; stresses that many Mediterranean countries do not have the means to meet their environmental protection needs, and that adequate financial resources need to be made available to that end; calls, therefore, on all actors involved (such as the EU, FEMIP, international donors) to step up their efforts in that direction; highlights the role of the European Investment Bank (EIB) in providing facilities or appropriations at the least possible cost to this end and stresses the need to stimulate private sector involvement in this area;
12. Welcomes the progress on the de-pollution of the Mediterranean achieved since the launch of the project within the UfM, especially following the Water Ministerial Conference on 22 December 2008, which drew up a calendar of concrete projects from 2009 on the issue of water management; calls, however, for the implementation of all related projects in the field to begin promptly with the identification of innovative, efficient and tangible priority actions for pollution reduction, for increasing capacity building, and for developing and sharing knowledge and best practices;
13. Stresses the fact that several Mediterranean coastal regions are now facing a serious challenge in ensuring freshwater extraction; believes that this is partly due to the fact that technological progress has lowered the cost of groundwater extraction, which has led in several cases to the unrestrained over-exploitation

of this finite natural resource; highlights the fact that the combination of legal and illegal freshwater extraction has transformed naturally dry landscapes into heavily irrigated areas that have a short life-span with immediate consequences for the long-term distinction and degradation of precious resources such as soil and water;

on "EC Solar Energy programme in the Euromed region : including "feed-in schemes" and sharing of best practices as regards the extension of programmes for solar electricity in remote areas, taking into consideration large-scale, high-temperature Desertec proposals"

14. Affirms the great social and environmental benefits of a fully interconnected Euro-Mediterranean energy market; believes in this regard that a Smart-Grid intelligently integrating and managing local grid transmission and distribution networks, storage capacity and consumption as well as a Super-Grid, that would combine long-distance electricity transmission with decentralised load management technologies and concentrated solar power to join up Europe, North Africa and the Middle East in the supply of clean, efficient energy should be promoted; welcomes these prospects and urges better financing via the EU recovery plan, the European Investment Bank and the forthcoming EU financial perspectives; recommends to integrate the Euromed Solar Plan into all of the National Action Plans of the European Neighbourhood Policy.
15. Recognises the great potential of Concentrated Solar Power and Photovoltaic energy to meet growing electricity demand in the Euromed region, and notes the possibilities offered by the new EU Renewables Directive that permits EU countries to meet their binding targets in renewable energy by importing it from non-EU countries, and recommends that the commitments of the clean development mechanisms of the Kyoto Treaty be oriented toward renewable energy projects, in particular solar energy projects in Euromed partner countries, in order to promote social and environmental well-being and to ensure clean technology transfer;
16. Calls upon the Union for the Mediterranean to carry out the Euromed Solar Plan with sufficient resources, concrete pilot projects and a strong political commitment; recognises the considerable solar energy production potential in the Euro-Mediterranean region that could play a key role in fighting climate change, diversifying energy sources and strengthening economies, and promoting qualified job markets and democratic structures; points out that this is an issue of global and regional interest that affects the future stability, security and social viability of all our societies and that a key reason for substantively increasing renewable energy in the Euro-Mediterranean region is to guarantee access to fresh water through desalinisation and clean sources of energy for millions of people who lack these facilities;
17. Welcomes the promotion of solar and other renewable sources through support schemes and feed-in tariffs in many countries, both in Europe and North Africa; encourages all EMPA countries to set targets for renewable energy production in order to ensure that renewable energy accounts for a significant proportion of overall energy consumption according to the capabilities of each

country; calls on the European Commission to provide technical aid together with the private sector to join countries in strengthening solar projects, both large and small;

18. Notes the great potential of thermal solar energy for domestic hot water and heating and cooling in the Euromed region that should be tapped by broad-based decentralised programmes; underlines in this regard that in the Euromed region in particular demand for cooling is increasing significantly and that in a number of countries peak electricity consumption no longer occurs in winter, but in summer; believes that the market development of cooling from renewable energy must be accelerated; emphasises that this kind of solar energy is very efficient, relatively inexpensive and can result in very substantial electricity savings;
19. Calls upon the European Commission, in cooperation with Egypt, the Palestinian institutions and private firms, to build a pilot project consisting of a concentrated solar energy plant near Rafah in order to supply electricity to Gaza and probably to supply energy for an electrically generated desalination plant, as part of the Euromed Solar Plan and the plans for reconstruction of Gaza;
20. Calls upon the European Commission and Mediterranean governments to integrate solar energy projects as a key part of the economic stimulus plans being implemented to address the present economic crisis.



**ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
EURO-MÉDITERRANÉENNE**



Bruxelles, le 17 mars 2009

RECOMMANDATION

de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne

**déposée au nom de la commission ad-hoc sur l'énergie et l'environnement
de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne**

par M. George Salagoudis, président de la commission,

sur la base des propositions présentées par les rapporteurs,

**M. Ioannis Kasoulides (Parlement européen) et
M. Abderrahmane Bouhrizi (Tunisie)**

**sur la "protection des écosystèmes côtiers et marins contre la
pollution, les grands complexes portuaires et les projets
touristiques et industriels",**

et

M. David Hammerstein (Parlement européen)

**sur "le programme communautaire en matière d'énergie solaire dans la
région Euromed comprenant les systèmes de tarif de rachat et le partage
des meilleures pratiques en matière d'extension des programmes
d'électricité solaire dans les régions reculées et tenant compte des
propositions Desertec en matière de projets à grande échelle et haute
température"**

1

- sur la "protection des écosystèmes côtiers et marins contre la pollution, les grands complexes portuaires et les projets touristiques et industriels"

- vu la déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée, qui s'est tenu le 13 juillet 2008, et la déclaration finale de la conférence ministérielle de Marseille des 3 et 4 novembre 2008 sur une "Union pour la Méditerranée",
 - vu les conclusions de la conférence ministérielle sur l'eau, qui a eu lieu le 22 décembre 2008 en Jordanie,
 - vu la résolution du Parlement européen du 16 décembre 2008 sur "les aspects de développement régional de l'impact du tourisme dans les régions côtières";
 - vu l'étude de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement sur "Horizon 2020 – Élaboration d'un programme d'investissement pour l'élimination des principales sources de pollution en Méditerranée (MeHSIP)" présentée le 10 avril 2008,
- a) considérant que la mer Méditerranée abrite plus de 400 millions de personnes répartis dans 22 pays et que 143 millions d'entre elles vivent dans des zones côtières, auxquels s'ajoutent encore 175 millions de touristes chaque année; considérant que le bien-être de toutes ces personnes dépend directement de la santé environnementale de la mer Méditerranée; considérant que la protection de son patrimoine naturel est indispensable à la génération actuelle et à celles à venir, et, à n'en pas douter, à l'avenir de l'humanité ;
 - b) considérant que de nombreux domaines d'action ont un lien direct ou indirect avec la mer (environnement, transports, construction navale et réparation de bateaux commerciaux et de yachts, santé, recherche, aéronautique, pêche, agriculture, énergie, biotechnologies, etc.), une stratégie maritime commune est indispensable afin de traiter ces divers aspects, qui ne font pas encore l'objet d'une approche commune, d'une manière coordonnée et au niveau euro-méditerranéen ;
 - c) considérant que la mer Méditerranée, symbole de toute la région et porteuse de nombreuses valeurs qui ne sont pas commercialisables (par exemple des valeurs identitaires, mais aussi sociales, culturelles et surtout patrimoniales) et source stable de revenus, d'emplois et de plaisir pour ses riverains, a subi de graves dégradations environnementales, surtout ces dernières décennies ;
 - d) considérant que l'environnement méditerranéen est l'un des plus vulnérables au monde, que ses milieux marin et côtier sont exposés à un certain nombre de sources de pollution, dont 80 % provient d'une

pollution terrestre – en particulier des déchets municipaux, des eaux urbaines résiduaires et des émissions industrielles;

- e) considérant que plus de la moitié des zones urbaines de la Méditerranée dont la population est supérieure à 100 000 habitants ne possède pas de stations de traitement des eaux résiduaires et que plus de 60 % des eaux résiduaires produites dans ces zones sont directement déversées dans la mer; considérant que 80 % des décharges des pays du sud et de l'est de la Méditerranée ne sont pas surveillées;
- f) considérant que les pressions humaines sur le milieu marin de la Méditerranée sont extrêmement fortes et émanent de sources variées, non seulement maritimes, mais aussi (et surtout) terrestres : déchets municipaux notamment, eaux urbaines résiduaires, émissions industrielles, déchets agricoles, particules en suspension et l'écoulement des eaux transportant des substances nutritives, des substances pathogènes, des métaux lourds, des polluants organiques persistants, des substances pétrolières et radioactives;
- g) considérant que le sommet de Paris pour la Méditerranée, tenu le 13 juillet 2008, a déclaré que la "dépollution de la Méditerranée" constituait l'un des principaux projets régionaux pouvant traduire les objectifs du processus de Barcelone, et qu'elle a été lancée comme une initiative prioritaire et essentielle dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UPM); considérant que l'initiative Horizon 2020 représente un programme-cadre qui constitue à présent la colonne vertébrale du projet de "dépollution de la Méditerranée";
- h) considérant qu'un nombre significatif de projets en cours, comme le programme d'investissement pour l'élimination des principales sources de pollution en Méditerranée (MeHSIP), la stratégie pour l'eau en Méditerranée, la stratégie communautaire pour le milieu marin, le PNUE/PAM, la stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMMD), le programme d'assistance technique pour l'environnement en Méditerranée (METAP), l'initiative européenne sur l'eau en Méditerranée (MED EUWI), et le SEMIDE, ont fonctionné tant dans le cadre du programme Horizon 2020 qu'au-delà de celui-ci grâce à différentes institutions et différents acteurs;

La commission ad-hoc sur l'énergie et l'environnement de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) réaffirme l'importance de la mer qui, d'un point de vue historique, joue un rôle économique, politique et culturel important pour nombre de pays euro-méditerranéens en leur permettant d'acquérir de l'importance à l'échelle mondiale. L'importance des défis maritimes pour ces pays justifie par conséquent qu'ils soient identifiés et pris en compte à tous les niveaux de la politique euro-méditerranéenne. Par conséquent, la commission:

1. souligne le fait que la pollution ne s'arrête pas aux frontières nationales et que la dégradation environnementale causée par un seul pays touche l'ensemble de la Méditerranée ainsi que la santé et la vie de la totalité de la population vivant dans les zones côtières et au-delà; exhorte dès lors tous les pays limitrophes de la Méditerranée qui en font usage à des fins commerciales, civiles, sécuritaires, militaires ou autres, à assumer leurs responsabilités pour la protéger et restaurer ses écosystèmes et pour faire de la dépollution de la Méditerranée une de leurs principales priorités politiques;
2. estime que l'action au niveau euro-méditerranéen procure une valeur ajoutée tangible à l'action nationale ou régionale, étant donné la nature transfrontalière de la pollution et l'augmentation de l'interdépendance entre les pays voisins souhaitant lutter efficacement contre ce problème; approuve dès lors totalement la décision du sommet de Paris pour la Méditerranée de lancer ce projet, qui donne un nouvel élan et favorise la prise de conscience politique qu'il est nécessaire d'agir immédiatement sur le terrain de manière concertée et commune dans ce domaine ;
3. prend note du grand nombre de projets et d'acteurs présents dans ce secteur, ce qui reflète l'intérêt croissant et l'augmentation des ressources disponibles pour les actions concrètes; observe toutefois qu'il existe une certaine fragmentation et un manque de coordination entre ces projets, et que cela pourrait se révéler préjudiciable à l'impact largement positif et réel des objectifs politiques liés à la dépollution de la Méditerranée;
4. insiste dès lors sur le besoin d'élaborer une stratégie globale intégrant les principaux objectifs, outils et structures des projets existants dans un seul et même cadre et programme; souligne la nécessité d'une large consultation afin de définir le futur cadre intégré de cette stratégie en tenant compte de tous les défis liés à la mer; estime que cette stratégie unique augmentera encore la visibilité et la prise de conscience par rapport aux efforts réalisés sur le terrain, et peut être directement associée à la "dépollution de la Méditerranée" lancée dans le cadre de l'UPM;
5. demande que soit encouragée une stratégie intégrée pour la gestion des zones côtières par tous les États côtiers, notamment si l'on considère que leurs écosystèmes sont les plus menacés par les conséquences d'un nombre sans cesse croissant d'activités; invite les pays euro-méditerranéens à s'engager rapidement dans la protection effective de la mer Méditerranée, une mer semi-fermée qui est hautement menacée, et d'adhérer, si ce n'est déjà fait, à la Convention de Barcelone sur «la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée» (GIZC);
6. recommande l'établissement d'exigences environnementales de haut niveau concernant toutes les activités maritimes, ainsi que toutes les activités terrestres qui ont un effet, direct ou indirect, sur la qualité du milieu marin; souligne dans ce contexte la nécessité de redoubler d'efforts en faveur d'une coopération plus étroite entre les pays côtiers euro-méditerranéens pour mettre réellement en œuvre des politiques urbaines de traitement des déchets et pour

respecter les dispositions législatives maritimes internationales, et de veiller tout particulièrement à adapter les moyens, les pratiques et les comportements visant à réduire les risques inhérents aux activités de production et à assurer l'intégrité des écosystèmes lorsque de telles opérations ont lieu;

7. réclame un règlement de la question du démantèlement et du recyclage des navires en fin de vie, qui doit faire l'objet d'un examen approprié car elle comporte des risques tant pour l'homme que pour l'environnement, en particulier dans les chantiers de déconstruction qui sont le plus souvent situés dans des zones où il n'y a pas de garantie de conditions sociales et environnementales acceptables ;
8. demande que la sécurité de trafic maritime soit encouragée en adoptant des mesures de sûreté et de sécurité du niveau le plus élevé, en particulier dans les mers fermées et près des zones côtières à haute densité de population, ainsi que des mesures de surveillance et le déploiement de plans d'urgence en cas d'accident, en particulier dans les cas de pollution aux hydrocarbures et au GNL (gaz naturel liquéfié), ces mesures étant indispensables pour préserver les écosystèmes marins et de leurs ressources ;
9. souligne la nécessité de mettre en place les systèmes d'observation nécessaires pour prévenir et réduire les risques environnementaux, et réclame l'établissement d'un observatoire méditerranéen en vue d'assurer un mécanisme d'alerte rapide et une intervention plus efficace; est convaincue qu'une telle organisation devrait aussi avoir un rôle à jouer dans la coordination des projets et initiatives existants dans ce domaine;
10. fait observer que le tourisme, principale activité caractéristique dans ces régions, contribue de manière positive au développement économique et social en termes d'accroissement du PIB et des niveaux d'emploi; appelle, toutefois, tous les pays méditerranéens à prendre davantage conscience des conséquences environnementales du tourisme sur les régions côtières, qui peut exercer de sérieuses pressions souvent en raison d'une urbanisation rapide et non planifiée, et créer une contrainte sur les ressources naturelles et les écosystèmes côtiers; recommande une promotion active du développement durable, des programmes conjoints entre le secteur industriel et le secteur du tourisme, la coopération transfrontière et l'échange d'expériences et de meilleures pratiques en vue de mettre fin à la dégradation du littoral; recommande également de mettre pleinement en œuvre le programme "plages pavillon bleu", qui a remporté un franc succès dans les pays du sud de la Méditerranée, et de rechercher d'autres manières d'encourager la création de normes certifiées communes pour d'autres pratiques de qualité, respectueuses de l'environnement dans la région ;
11. estime que la dépollution de la Méditerranée est une préoccupation commune à toute l'UPM et non pas uniquement aux pays limitrophes de la Méditerranée; souligne que les besoins en matière de protection environnementale dépassent largement les moyens de nombreux pays méditerranéens et que des ressources financières adéquates doivent être mises à disposition à cette fin; appelle dès lors tous les acteurs concernés (comme l'UE, la FEMIP, les donateurs

internationaux) à redoubler d'efforts dans ce sens; souligne, en particulier, le rôle de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour ce qui est de fournir, à cette fin, des équipements ou des crédits au moindre coût et attire l'attention sur la nécessité d'encourager l'implication du secteur privé dans ce domaine ;

12. salue les progrès effectués dans la dépollution de la Méditerranée depuis le lancement du projet au sein de l'UPM, en particulier après la conférence ministérielle sur l'eau du 22 décembre 2008, qui a dressé un calendrier de projets concrets à partir de 2009 concernant la question de la gestion de l'eau; appelle cependant à la mise en œuvre rapide de tous les projets sur le terrain, et l'identification d'actions prioritaires innovantes, efficaces et tangibles pour réduire la pollution, accroître les capacités d'action et pour développer ainsi que partager les connaissances et les meilleures pratiques
13. souligne que plusieurs régions côtières méditerranéennes doivent aujourd'hui faire face à un défi important pour assurer le puisage d'eau douce; pense que cette situation s'explique en partie par le fait que les avancées technologiques diminuent le coût du puisage des eaux souterraines, ce qui s'est traduit dans certains cas par une surexploitation effrénée de cette ressource naturelle limitée; souligne que la combinaison du puisage légal et illégal d'eau douce transforme des paysages naturellement secs en zones fortement irriguées à durée de vie limitée et ayant des conséquences immédiates sur la distinction et la dégradation à long-terme de précieuses ressources telles que le sol et l'eau ;

sur "le programme communautaire en matière d'énergie solaire dans la région Euromed comprenant les systèmes de tarif de rachat et le partage des meilleures pratiques en matière d'extension des programmes d'électricité solaire dans les régions reculées et tenant compte des propositions Desertec en matière de projets à grande échelle et haute température"

14. confirme les avantages sociaux et environnementaux considérables offerts par un marché de l'énergie euro-méditerranéen pleinement interconnecté ; estime, à cet égard, qu'il conviendrait de promouvoir un réseau intégrant et gérant intelligemment un réseau de transmission local et des réseaux de distribution, une capacité de stockage et la consommation, de même qu'un super-réseau qui associerait le transport d'électricité sur de longues distances et des technologies de gestion décentralisée de la charge ainsi que l'énergie solaire concentrée afin de réunir l'Europe, l'Afrique du Nord et le Proche-Orient en matière d'approvisionnement en énergie propre et efficace; se félicite des possibilités de financement offertes par le plan de relance de l'Union européenne, la Banque européenne d'investissement et les prochaines perspectives financières de l'UE, et demande instamment qu'il en soit tiré le meilleur parti ; recommande que le Plan solaire Euromed soit intégré dans tous les plans d'action nationaux relevant de la politique européenne de voisinage ;

15. reconnaît que l'énergie solaire concentrée et l'énergie photovoltaïque offrent de grandes possibilités de satisfaire la demande croissante en électricité dans la région Euromed; relève les perspectives ouvertes par la nouvelle directive européenne sur les énergies renouvelables qui autorise les États membres de l'UE à respecter leurs objectifs contraignants en matière d'énergies renouvelables en les important de pays tiers; et recommande que les engagements pris en matière de mécanismes de développement propres au titre du protocole de Kyoto soient axés sur des projets faisant intervenir l'énergie solaire dans les pays partenaires Euromed en vue de promouvoir le bien-être social et la qualité de l'environnement et de garantir le transfert de technologies propres ;
16. invite l'Union pour la Méditerranée à mettre en œuvre le plan solaire Euromed en y consacrant des moyens suffisants, des projets pilotes concrets et une forte volonté politique; reconnaît le potentiel considérable de production d'énergie solaire qui existe dans la région euro-méditerranéenne et qui pourrait jouer un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique, la diversification des sources d'énergie et le renforcement des économies, des marchés des emplois qualifiés et des structures démocratiques; relève qu'il s'agit d'une question d'intérêt mondial et régional qui a des conséquences sur la stabilité et la viabilité sociales de l'ensemble de nos sociétés et que l'augmentation massive de la production d'énergies renouvelables dans la région euro-méditerranéenne vise principalement à garantir l'accès à l'eau potable grâce à la désalinisation et à des sources d'énergie propres à des millions de personnes qui en sont privées ;
17. accueille très favorablement la promotion de l'énergie solaire et d'autres sources d'énergie renouvelables au travers de systèmes d'aide et de tarif de rachat mis en place dans de nombreux pays d'Europe et d'Afrique du Nord; encourage tous les pays de l'APEM à se fixer des objectifs en matière de production d'énergies renouvelables afin de garantir que celles-ci représentent une part importante de la consommation énergétique totale, en fonction des capacités de chaque pays; invite la Commission européenne à fournir une assistance technique en collaboration avec le secteur privé afin de s'associer avec les pays pour renforcer les projets, petits et grands, en matière de production d'énergie solaire;
18. prend note des possibilités considérables qu'offre, dans la région Euromed, la production d'eau chaude et de chauffage et de refroidissement domestique grâce à l'énergie solaire thermique, qui devrait être favorisée au travers de programmes de masse décentralisés; souligne, à cet égard, que la demande en matière de refroidissement domestique est en hausse significative dans la région Euromed et que, dans un certain nombre de pays, les pointes de consommation d'électricité ne se produisent plus en hiver, mais en été ; considère que le développement du marché de la climatisation à partir d'énergies renouvelables doit être accéléré ; souligne que ce type d'énergie solaire est très efficace, relativement peu onéreuse et peut se traduire par d'importantes économies d'électricité ;

19. invite la Commission européenne, en coopération avec l'Égypte, les institutions et les sociétés privées palestiniennes, à mettre sur pied, dans le cadre du plan solaire Euromed et des programmes de reconstruction de Gaza, un projet pilote de centrale d'énergie solaire concentrée près de Rafah en vue d'approvisionner Gaza en électricité et, selon toute probabilité, de fournir de l'énergie à une usine de désalinisation fonctionnant à l'électricité ;
20. demande à la Commission européenne et aux gouvernements méditerranéens d'intégrer les projets d'énergie solaire en tant que volet essentiel des plans de relance économique actuellement mis en œuvre en vue de surmonter la crise économique.



**EURO-MEDITERRANEAN
PARLIAMENTARY ASSEMBLY**



Brussels, 17 March 2009

RECOMMENDATION

of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly

tabled, on behalf of the Committee on Women's Rights in the Euro-Mediterranean countries,

by Ms. SALAH Afifa, Chairwoman,

on the following topics:

- Women, Development, Peace and Security in the Mediterranean:

Rapporteurs:

- Ms. Iratxe GARCIA PEREZ, Member of the European Parliament
- Ms. Fatima CHELOUCHE, Member of the National Popular Assembly of Algeria

- Women, Education, Training and Employment:

Rapporteurs:

- Baroness Emma NICHOLSON OF WINTERBOURNE, Member of the European Parliament
- Ms Samira CHAOUECHI, Member of the Tunisian Chamber of Deputies

The Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly,

- having regard to the United Nations Convention of 18 December 1979 on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW),
- having regard to the Vienna Declaration of 25 June 1993, on the promotion and protection of Human Rights,
- having regard to the Fourth World Conference on Women held in Beijing in September 1995, the Declaration and the Platform for Action adopted in Beijing as well as the subsequent outcome documents adopted at the United Nations Beijing +5 and Beijing +10 Special Sessions on further actions and initiatives to implement the Beijing Declaration and the Platform for Action adopted respectively on 9 June 2000 and on 11 March 2005,
- having regard to the Barcelona Declaration of 1995 and to the Five Year Work Programme agreed upon during the 10th Anniversary Euro-Mediterranean Summit in Barcelona in 2005
- having regard to the conclusions of the Euro-Mediterranean Ministerial Conference on “Strengthening the Role of Women in Society”, held on 14-15 November 2006 in Istanbul, and to the Euro-Mediterranean Ministers' agreement to work within a common framework of action to strengthen women's role in political, civil, social, economic and cultural spheres, as well as to fight against discrimination,
- having regard to the UN International Conference on Population and Development (ICPD) held in Cairo in September 1994, the Programme of Action adopted in Cairo, as well as the subsequent outcome documents adopted in 1999 at the UN Cairo+5 special session on further actions to implement the Programme for Action,
- having regard to the Millennium Development Goals (MDGs), adopted at the Millennium Summit of the United Nations in September 2000, and in particular the MDG on promoting gender equality and empowering women as a prerequisite for overcoming hunger, poverty and disease, reaching equality at all levels of education and in all areas of work, equal control over resources and equal representation in public and political life,
- having regard to the International Conference on Development Funding held in Monterrey in March 2002, and to the World Summit on Sustainable Development held in Johannesburg in September 2002,
- having regard to the Rome Declaration on Harmonization, adopted on 25 February 2003 following the High Level Forum on Harmonization, and the Paris Declaration on Aid Effectiveness, endorsed on 2 March 2005,
- having regard to Regulation (EC) No 806/2004 of the European Parliament and of the Council of 21 April 2004 on promoting gender equality in development cooperation¹;
- having regard to the Presidency Conclusions of the Brussels European Council of 16 and 17 December 2004, confirming the full commitment of the European Union to the MDGs and to policy coherence,

¹ OJ L 143, 30.4.2004, p. 40.

EN

2/13

EN

- having regard to its resolutions of 12 April 2005 on the role of the European Union in the achievement of the Millennium Development Goals (MDGs)² and of 20 June 2007 on the Millennium Development Goals – the midway point³,
- having regard to the Joint statement by the Council and the representatives of the governments of the Member States meeting within the Council, the European Parliament and the European Commission on European Union Development Policy: ‘The European Consensus’ (The European Consensus on Development) signed on 20 December 2005⁴ and the European consensus on Humanitarian Aid of December 2007⁵,
- having regard to the UN Development Programme report entitled "En Route to Equality" dating from 2006,
- having regard to the Conclusions of the General Affairs and External Relations Council and the Representatives of the Governments of the Member States meeting within the Council, adopted on 14 May 2007 on "Gender Equality and Women's Empowerment in Development Cooperation",
- having regard to the Council Conclusions of 5 and 6 December 2007 on the review of the implementation by the Member States and the EU institutions of the Beijing Platform for Action and, in particular, the accompanying report drawn up by the Portuguese Presidency containing indicators on women and poverty;
- having regard to the European Parliament resolution of 13 March 2008 on gender equality and women's empowerment in development cooperation (P6_TA(2008)0103)
- having regard to the Millennium Development Goals report 2008 drafted by the United Nations, summarising progress towards the goals made in each of the regions,
- having regard to the resolution of the UN General Assembly, No. 3519 of 15 February 1975 concerning the participation of women in strengthening peace and security and the fight against colonialism, racism, racial discrimination, aggression and foreign occupation and all forms of foreign domination,
- having regard to the statement by the UN General Assembly in its resolution No. 3763 of 3 December 1982 on the participation of women in promoting peace and cooperation,
- having regard to United Nations Security Council Resolution 1325 adopted on 31 October 2000, on women, peace and security (UNSCR 1325 (2000)), in particular paragraph 1, which urges Member States "to ensure increased representation of women at all decision-making levels in national, regional and international institutions [...]",
- having regard to United Nations Security Council Resolution 1820 adopted on 18 June 2008, on women and peace and security (S/RES 1820 (2008)), in particular paragraph 12, which

² OJ C 33 E, 9.2.2006, p. 311.

³ Texts Adopted, P6_TA(2007)0274.

⁴ OJ C 46, 24.2.2006, p. 1.

⁵ The Statement on the European Consensus on Humanitarian Aid was approved by Council on 19 November and by the European Parliament on 29 November and was signed by the Presidents of the Commission, Council and European Parliament on 18 December 2007.

EN

3/13

EN

"encourages all parties to such talks to facilitate the equal and full participation of women at decision-making levels",

- having regard to the European Parliament resolution of 1 June 2006 on the situation of women in armed conflicts and their role in the reconstruction and democratic process in post-conflict countries (P6_TA(2006)0245)
- having regard to the Brussels Call to Action to Address Sexual Violence in Conflict and Beyond (June 2006),
- having regard to the conclusions of the international conference: Women in conflict resolution, held in Ljubljana, June 21-22, 2008 in the Institutum Studiorum Humanitatis- Ljubljana Graduate School in Humanities,
- having regard to the World Declaration on Education for All and the Framework for Action to Meet Basic Learning Needs, adopted by the World Conference on Education for All held in Jomtien, Thailand, on 5 - 9 March 1990
- having regard to the Arab Framework for Action to Ensure Basic Learning Needs in the Arab States in the Years 2000 - 2010, "Education for All in the Arab States: Renewing the Commitment", adopted by the Regional Conference on Education for All for the Arab States, held in Cairo on 24 - 27 January 2000,
- having regard to the Dakar Framework for Action "Education for All: Meeting our Collective Commitments" adopted by the World Education Forum held in Dakar, Senegal, in April 2000,
- having regard to the Convention adopted by the General Conference of the International Labour Organisation:
 - * Convention n° 100 on "Equal Remuneration for Men and Women Workers for Work of Equal Value" on 29 June 1951,
 - * Convention n° 111 on "Discrimination in Respect of Employment and Occupation" adopted by the General Conference of the International Labour Organisation on 25 June 1958,
 - * Convention n° 117 on "Basic Aims and Standards of Social Policy" adopted by the General Conference of the International Labour Organisation on 22 June 1962,
 - * and Convention n° 122 on "Employment Policy" adopted by the General Conference of the International Labour Organisation on 9 July 1964,
- having regard to the provisions of the International Labour Organisation's (ILO) 1994 Part Time Work Convention, which requires countries to incorporate in their public procurement contracts a labour clause, including the issue of equal pay,
- having regard, complementary to the commitments mentioned above, to all the Euro-Mediterranean partners' shared international, regional and national obligations⁶, especially the constitutions which recognise the principle of non discrimination against women, and ensuring

⁶ Those include, inter alia:

The Treaty establishing the European Community (1957);

The European Consensus on Development (2006);

The National Constitutions of the partner countries which recognise the principle of non discrimination against women.

EN

4/13

EN

a privileged place to women in election lists,

- having regard the Istanbul Action Plan, set up following the conference held on 14 and 15 November 2006 in Istanbul, and aiming at strengthening the role of women in society;

WOMEN, DEVELOPMENT, PEACE AND SECURITY IN THE MEDITERRANEAN

- A. whereas the Vienna Declaration, adopted on 25 June 1993 by the UN World Conference on Human Rights, states that 'The human rights of women and of the girl-child are an inalienable, integral and indivisible part of universal human rights',
- B. whereas the Beijing Platform for Action endorsed gender mainstreaming as an effective strategy to promote gender equality and stated that governments and other players "should promote an active and visible policy of mainstreaming a gender perspective in all policies and programmes, so that before decisions are taken an analysis is made of the effects on women and men respectively",
- C. whereas according to the United Nations Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, States Parties shall take all appropriate measures to modify or abolish the social and cultural patterns of conduct of men and women, with a view to achieving the elimination of prejudices and customary and all other practices which are based on the idea of the inferiority or the superiority of either of the sexes or on stereotyped roles for men and women,
- D. whereas the provision of micro-credits is an important tool to improve the status of women, especially those excluded from the formal economy, giving women a start-up possibility, encouraging female entrepreneurship, access to active participation in and continuing presence on the labour market, helping them to become economically independent and is therefore not only an issue of entrepreneurship and economic growth but also of personal fulfilment, social inclusion and a measure against poverty;
- E. whereas the European Consensus on Development identifies gender equality as a common principle, stating that "the EU will include a strong gender component in all its policies and practices in its relations with developing countries";
- Ebis. whereas women living in poverty are often prevented from the access to essential resources, such as credit, land and inheritance, their work is often not rewarded and is not taken into account, women who live in poverty have become more vulnerable because they do not have the same access to productive resources and control over their own work and their income than men;
- F. whereas many women are denied access to basic health care services, education at all levels, economic independence, careers and participation in decision-making processes, despite the fact that it has been proved that empowering women accelerates the meeting of all the other Millennium Development Goals in reducing poverty and improving demographic, social and economic indicators,

EN

5/13

EN

- G. whereas it is crucial to provide financial and technical support to women's organisations in order to promote programmes for the most vulnerable members of the population, including migrant, internally displaced and refugee women, in particular the supply of equipment and appropriate technology for food processing and workload alleviation, the facilitation of women's access to land, and improving girls' access to and attendance at schools,
- H. whereas, in post-conflict countries undergoing processes of reconstruction and reintegration, institutional mechanisms and commitments to gender equality are effective first steps towards protecting and promoting women's rights; whereas the involvement of all relevant actors, such as governments and political representatives, NGOs, civil society groups and academics, as well as the direct participation of women's groups and networks, is the essential pre-condition for achieving shared and sustainable development,
- I. whereas so far, the tendency in the development debate has been to focus on women mainly as mothers, especially in areas linked to reproduction, such as population services, nutrition, education and child-related services, whereas women have been absent figures in other areas such as mainstream employment schemes and land reform programmes;
- J. whereas many people have not ready access to safe water, and they, especially women and girls, must spend much of their time scavenging for it; unsafe water and sanitation cause an estimated 80 per cent of all diseases in the developing world, women and girls tend to suffer the most as a result of the lack of water and other sanitation facilities;
- K. whereas in many cases violence against women in armed conflicts constitutes not only physical and/or sexual abuse but also a violation of their economic, social and cultural rights;
- L. whereas, everywhere in the world, women working for peace have used the associative network to build bridges between the warring parties and seek justice for those of their next of kin who have disappeared,
- M. whereas the presence of women at the negotiating table and in active roles in peaceful transitions constitute a necessary but insufficient step towards democracy and whereas such women therefore require support and accompaniment on this political journey,
- N. whereas women's participation in governance, whether in time of peace or war, continues to be limited, yet it remains a top priority and a critical element for achieving gender equality
- O. whereas the conflict escalated in the Mediterranean region and the logic of violence often chooses women as a target, the war on Gaza, the Israeli-Palestinian conflict, the bloody events in the Middle East, the rise of extremism and terrorism in all its forms and origins make this region a geopolitical area in which the challenges are crucial to peace and security,
- Obis. whereas the limited progress noticed since the establishment of Istanbul Action Plan as a result of the absence of a Plan with a precise calendar, making it difficult if not impossible, the following up and the evaluation of the commitments assumed or not by governments,
1. considers that globalization which has reduced distances and transferred the globe into an universal village should be the new face of world partnership and solidarity where prevail equality of opportunity, justice, security and stability,
 2. stresses that the Mediterranean countries have common cultural roots and their diversity is a

EN

6/13

EN

common area that should form a shield against war, racism, extremism and terrorism that threaten the region. The Mediterranean has always been a haven of peace and will remain a place of dialogue, encounters and exchanges between both shores,

3. stresses that there cannot be a peace, security and stability in the region as long as the situation will remain characterized by the expansion of the development gap between the two shores,
4. emphasizes the need for States to the Euro-Mediterranean for more coordination among themselves in the areas of economic, financial and cash so as to enhance their capacity to anticipate events and prevention of risks, and recommends the establishment of more cooperative relations and equal partnership and solidarity between the two shores of the Mediterranean, and calls to make the Mediterranean space, peace-building and development sustainable,
5. recommends the setting up of a code of conduct, in the form of an international convention under the auspices of the UN, in order to frame and control the working methods of the financial system and its instruments, and to prevent monetary inflation,
6. calls for greater support of the economic institutions that have an impact on investment, production, development, operation as well as for allowing to benefit from financial incentives and encouragements, and to provide the necessary liquidity to the banking institutions to finance small and medium-sized enterprises,
7. asks the member States of the Euro-Mediterranean Assembly to support The Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, The Cairo Programme of Action, the Beijing Platform for Action , and UN Millennium Declaration;
8. supports projects aimed at strengthening elected female political leaders' skills in such areas as governance, parliamentary procedures, forming coalitions, developing national agendas that reflect women's needs and priorities, presentation and public speaking skills, media relations, development of effective campaigns, and pre-election strategies, etc. to improve their political effectiveness and ability to mainstream gender issues in political decision and policy making and to advance their know-how to promote leadership as well as increase the incidence of women running for office,
9. stresses that the participation of women in decision-making processes at all levels is a necessary condition for good governance and welcomes all kinds of support measures, such as incentives to meet quotas in election lists, support for women's movements and organisations, and the active promotion of women's rights in the Country Strategy Papers; reiterates the need to increase the role of women in political decision-making at all levels, to encourage the EMPA Member States to allocate an adequate proportion of 30 to 50% of women in electoral lists, and to ensure the full participation and involvement of women in all efforts for the promotion of peace and conflict resolution; furthermore, supports the recommendations of UNSCR 1325 (2000);
10. notes with anxiety that gender equality laws and practices (institutional, financial, human) are not fully guaranteed although there is a difference between countries;
11. calls on the members States of the Euro- Mediterranean Parliamentary Assembly to fight against breaches to dignity and physical integrity of women at work and in society,
12. calls on the Member States of the Euro-Mediterranean Assembly to take action in development

EN

7/13

EN

cooperation with concrete and measurable effects on the elimination of all forms of gender-based discrimination and the protection and promotion of women's human rights and gender relations (amending laws, institutions and existing patriarchal patterns, increasing budgetary resources and improving social and economic conditions for women);

13. remembers the importance of integrating gender issues into the development cooperation programmes in order to achieve gender equality and the empowerment of women as the main instrument for enhancing human rights and combating poverty;
14. demands to put greater emphasis on gender equality in the distribution of benefits and outcomes across the range of development goals in the development strategies;
15. stresses the need to mainstream a gender perspective into peace research, conflict prevention and resolution, peacekeeping operations, post-conflict rehabilitation and reconstruction and to ensure a gender component in field programmes;
16. stresses the need to complement the image of women as vulnerable victims with an image of women as a highly differentiated group of social actors, who possess valuable resources and capacities and who have their own agendas; women influence the course of events, and they must shape the development process; considers that women who have been victims of war, should no longer be seen only as war victims but rather as actors of stabilisation and conflict resolution; stresses that women in general can only fulfil this role once equally represented in political and economic decision-making;
17. underlines the real opportunities that sectors such as tourism, arts-craft and rural leisure activities can offer, activities which are in most cases managed by women and that represent an important factor for economic growth in many underdeveloped regions which have a great natural, cultural and/or historic interest;
18. emphasises the potential of micro-credit as a tool that development cooperation policies can use to promote the development of local communities and women's empowerment; calls for programmes offering guarantees in cases where the collateral provided by the borrower is not considered sufficient, in particular where the beneficiary is a woman affected by or at risk of social exclusion or poverty; demands to raise awareness of the potential of micro-credits through publicity and special campaigns addressed to young women and those afflicted by social and economic exclusion; stresses, in particular, the importance of publicising the possibilities of micro-credits in schools and vocational training centres and their use by non-governmental women's organisations and other bodies that work to link up graduates and school-leavers at all levels with the labour market;
19. calls to give more attention to projects undertaken by women on the southern shore and abolish bank, tax and administrative burdens,
20. calls on the Member States of the Euro-Mediterranean Assembly to ensure coherence between development cooperation policy and other Community policies (such as trade policy and agriculture policy) in order to prevent adverse inter-policy interference, especially as regards measures designed to empower women;
21. deplores the fact that, despite that the consideration of the gender perspective in development cooperation is a principle underpinning the development policy of the EU, not enough has been done in practice, and most of the times they refer to gender as a cross-cutting area, without indicating any specific gender-related targets or activities; strongly calls for gender-specific

EN

8/13

EN

targets and activities to be included in future strategies;

22. calls upon the international community to double efforts to give the Palestinian people their legitimate rights, including the right to establish their independent state, and to achieve a just, lasting and comprehensive peace for the benefit of all peoples of the region on the basis of international conventions,
23. welcomes the resistance of Palestinian women victims of war particularly in the Gaza Strip, calls for the immediate lifting of the siege in all its forms in the region and calls for the need to provide renewed support by developing an integrated program for its own benefit and accelerating the pace of the project from its economic and social development; and recalls that the attacks against civilians are serious violation of International Law;
24. calls on the Member States of the Euro-Mediterranean Assembly to increase efforts aimed at implementing UNSCR 1325 (2000), which calls for an increased participation of women at all decision-making levels in conflict resolution and peace processes;
25. calls on the assessment and follow-up of the implementation of United Nations Resolutions in the Euro-Mediterranean countries,
26. calls on involving women in conflicts' settlement processes between states during negotiations (agreements and the follow-up of their implementation); calls for the equal representation of women in all fields of the scheduled peace negotiations to solve the conflict between Palestine and Israel, and urge to set up the means to allow women to contribute formally and integrally to the efforts for the resolution of the Middle East conflict, for instance setting up an International Committee of Women;
27. welcomes the various initiatives to create gender-specific early warning and conflict surveillance indicators, e.g. those taken in the UN Development Fund for Women (UNIFEM), the Council of Europe, the Swiss Foundation for Peace, International Alert and the Forum on Early Warning and Early Response;
28. stresses the importance of NGOs and women's organisations in identifying women's problems and in finding adequate solutions, in developing the democratic processes and stability in the region; encourages the work of these NGOs and suggests the sharing of best practice in the field of gender equality among the countries concerned, as well as with European NGO networks;
29. stresses that in post-conflict situations, women's peace movements and women's organisations should receive pedagogical, political, financial and legal support, so as to bring about a democratic society respectful of women's rights as well as gender equality in constitutional, legislative and policy reforms;
30. recommends to react by means of severe international sanctions against harms and violations of Human Rights and crimes committed against women and children during armed conflicts,
31. recommends the condemnation and appeal to the International Criminal (ICT) Tribunal for aggressions and Crimes Committed against women in Gaza as far as the acts of December 2008 and January 2009 are concerned,
32. demands that women who are victims of ill-treatment and violence during conflicts be able to lodge complaints with international courts under conditions compatible with their dignity and

EN

9/13

EN

under the protection of those courts against physical assault and trauma owing to their being questioned in situations which display insensitivity to trauma; demands that in such cases the women concerned obtain redress in both civil and criminal terms, and that assistance programmes be implemented to help them achieve economic, social and psychological reinsertion; stresses that rape has been used as a weapon of war and that this phenomenon needs to be addressed through support programmes for victims.

- 32bis. requests that during the conference for the evaluation phase of Istanbul Action Plan scheduled in 2009, the States partners commit themselves to revive the Istanbul Action Plan as a veritable political tool, with an indicator able to measure the progress realized in terms of objectives and achievements including financial resources, which they undertake to conduct periodic and systematic evaluations, in addition to their regular involvement in organizations of civil societies.

WOMEN, EDUCATION, TRAINING AND EMPLOYMENT:

- A. whereas education is a fundamental right and the key to sustainable development and peace and stability within and among the countries,
 - B. whereas the Vienna Declaration, adopted on 25 June 1993 by the UN World Conference on Human Rights, states that 'The human rights of women and of the girl-child are an inalienable, integral and indivisible part of universal human rights',
 - C. whereas education and training systems should provide equal opportunities for women and men,
 - D. whereas incorporating the gender equality dimension into education and training policies is crucial to the success of the Millennium Development Goals, one objective of which is to eliminate gender disparity at all levels by 2015,
 - E. whereas many women are denied access to education at all levels, economic independence, careers and participation in decision-making processes, despite the fact that it has been proved that empowering women accelerates the meeting of all the other Millennium Development Goals in reducing poverty and improving demographic, social and economic indicators,
- 1. notes that, although there is world wide awareness on the importance of educating females for political, social and economic development, girls and women have not sufficiently benefited from the allocated resources, and calls on the Governments to fulfil their commitments for implementing integrated strategies to improve equitable access to quality education and promote changes in attitudes, values and practices, in line with the Millennium Development Goals and the Education for All objectives;
 - 2. stresses the necessity of settling equality principle in enjoying modern and developed education between both men and women, and calls the states members to work to provide all

EN

10/13

EN

the facilities that are able to promote human resources on the basis of gender equality in education, training and employment,

3. observes the continued existence of differences in schooling rates between girls and boys in many Mediterranean countries, and calls for action to reduce these differences by providing for mandatory and free education for girls in order to ensure a minimum rate of their education,
4. calls on the Governments of the Euro-Mediterranean Partners to reinforce the necessary legal and practical measures for the implementation of the Five Year Work Programme adopted at the 10th Anniversary Euro-Mediterranean Summit in Barcelona in 2005, and in particular for expanding illiteracy eradication and adult education programmes across society with special focus on females, and improving education opportunities for girls and women, as a basic right, including vocational education and training and access to information technology and e-learning;
5. recommends the necessity of reviewing educational methods that provide a stereotyped image of women to contribute to the upbringing on the basis of equal intellectual qualifications for both women and men,
6. calls on the member States to prepare literacy programs, viewed the high rates of illiteracy within women in the southern Mediterranean countries,
7. stresses the necessity of adopting an approach of gender when adopting the national plans and budgets for women education and training,
8. stresses the necessity of paying more attention to the rural women through the adoption of Mediterranean plans in order to integrate them into development process, in compatibility with the article 14 of the United Nations convention on the elimination of all forms of discrimination against women,
9. calls on the governments of the Euro-Mediterranean Partners to provide the appropriate financial conditions for education of the rural girls that has material difficulties, including infrastructure, transportation and education expenses,
10. stresses the need of giving a privileged importance to vocational training and retraining of women in professional sectors to which they belong,
11. calls the States to the necessity of adopting rehabilitation programs for girls dropping out of school and their integration in the economic life, in front of the negative consequences of early disruption of girls out of school, and the difficulties resulting by this phenomenon in terms of women's involvement in training and employment systems,
12. recommends the implementation of equality rules when it comes to jobs' remuneration,
13. stresses the importance of the recognition by the States concluding the Barcelona Declaration, of the key role played by women in achieving development, and calls for measures in order to ameliorate the qualitative aspect of job exercised by women through enhancing the efforts to allow women to obtain and control modern technologies,
14. deplores the fact that educational systems discourage women from entering traditionally male-dominated fields of employment and vocational training, but welcomes measures promoting gender equality and urges Governments to launch programmes aimed at giving women the

EN

11/13

EN

most diversified professional guidance possible and subsequent assistance on the employment market;

15. calls on the Euro-Mediterranean partners to increase significantly funding devoted to education in the Mediterranean region through EU assistance and Mediterranean partners' national plans and raise education as a priority sector within the ENPI, while taking particular account of those groups of people who are most disadvantaged, in particular women, especially those in rural areas;
16. welcomes the results realized through the financial assistance of the European countries to the Southern Mediterranean countries in the framework of the Euro - Mediterranean cooperation, and recommends the continuation of the implementation of the financing Facilities "MEDA-1" and "MEDA 2", and reforms in education, training and employment,
17. recommends to support the right of women with higher scientific qualification to assume advanced positions in her professional domain equally with men,
18. recommends the necessity to provide the facilities that take women specificities into considerations that they can conciliate between their functional and familial obligations,
19. notes with anxiety that the world is witnessing negative effects by the financial crisis and its deep impact on fragile economy countries and the harm done to women caused by these difficulties after their demobilization from their jobs, and stresses the importance of establishing mechanisms of solidarity between States to deal, in order to achieve a just and sustainable development between the northern and southern Mediterranean countries,
20. recognises that employment is a fundamental right for guaranteeing the decent living, and recommends to go in for financing mechanisms through direct micro-credits for the purpose to support private initiative and the creation of jobs and the creation of the banking institutions to facilitate investment and the Euro – Mediterranean partnership,
21. calls upon the need to involve the private sector to support the efforts of States in employment, with regard to the reduction of public sector capacity in the Mediterranean countries to provide centers of employment for women, the Committee,
22. notes that access to an affordable and sustainable basic healthcare system is a fundamental building block of human economic, social and personal development and an essential precursor to the growth of a good quality education system for all; underlines, therefore, the importance of reinforcing preventative health education, education and training as fundamental aspects of promoting equality between women and men;
23. welcomes the important role of the components of civil society to intervene in terms of women's employment, and recommends to strengthen the activities of non-governmental programs in women employment,
24. calls on the state members to work for reducing the feminization of certain professions and sectors which are the framework for exploitation of female labour with weak salaries compared to men,
25. welcomes the success achieved by the Mediterranean women in some sectors, and recommends to encourage the establishment of networks of women acting in the same sector in order to exchange experiences,

EN

12/13

EN

0
0 0

26. instructs its President to forward this recommendation to the Speakers of Parliaments members to the Barcelona Process, to the Euro-Mediterranean Ministerial Conference, to the European Commission, to the Governments of the countries members to the Barcelona Process as well as to the institutions concerned.

EN

13/13

EN



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
EURO- MÉDITERRANÉENNE



Bruxelles, 17 mars 2009

RECOMMANDATION

de l'Assemblée parlementaire Euro-Méditerranéenne

proposée, au nom de la Commission des Droits de la Femme dans les pays Euro-Méditerranéens,

par Mme Afifa SALAH, Présidente,

sur les thèmes :

- Femme, développement, paix et sécurité en Méditerranée :

Rapporteurs :

- Mme Iratxe GARCIA PEREZ, Membre du Parlement Européen
- Mme Fatima CHELOUCHE, Membre de l'Assemblée Populaire Nationale d'Algérie

- Femme, éducation, formation et emploi :

Rapporteurs :

- Baroness Emma NICHOLSON OF WINTERBOURNE, Membre du Parlement Européen
- Mme Samira CHAOUECHI, Membre de la Chambre des Députés Tunisienne

L'Assemblée Parlementaire Euro- Méditerranéenne,

- vu la Convention des Nations unies, du 18 décembre 1979, sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (Convention on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women, CEDAW),
- vu la déclaration de Vienne du 25 juin 1993 relative à la promotion et à la protection des droits de l'homme,
- vu la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est déroulée en septembre 1995 à Pékin, la déclaration et la plateforme d'action adoptés à Pékin ainsi que les documents adoptés lors des sessions extraordinaires ultérieures des Nations unies (Pékin + 5 et Pékin + 10) sur les nouvelles mesures et initiatives pour la mise en œuvre de la déclaration et de la plateforme d'action de Pékin, adoptés respectivement le juin 2000 et le 11 mars 2005,
- vu la déclaration de Barcelone de 1995 et le programme de travail en cinq ans convenu à l'occasion du sommet qui s'est tenu pour le dixième anniversaire du partenariat euro-méditerranéen à Barcelone en 2005,
- vu les conclusions de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur «Le renforcement du rôle des femmes dans la société», organisée les 14 et 15 novembre 2006 à Istanbul, et l'accord des ministres euro-méditerranéens de travailler dans un cadre d'action commun en vue de renforcer le rôle des femmes dans les sphères politique, civile, sociale, économique et culturelle, ainsi que de lutter contre les discriminations,
- vu la Conférence internationale des Nations unies sur la population et le développement (CIPD), qui s'est tenue au Caire en septembre 1994, vu le Programme d'action adopté au Caire et vu les documents adoptés en 1999, lors de la session spéciale des Nations unies ("Le Caire + 5") sur de nouvelles actions destinées à mettre en application le programme d'action ,
- vu les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adoptés lors du sommet du millénaire des Nations unies en septembre 2000, et en particulier l'OMD "promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes", qui est une condition pour vaincre la pauvreté, la faim et la maladie et pour parvenir à l'égalité à tous les niveaux de l'enseignement et sur tous les lieux de travail, à l'égalité dans la maîtrise des ressources et à la représentation égale dans la vie publique et politique,
- vu la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey en mars 2002 et le Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg en septembre 2002,
- vu la déclaration de Rome sur l'harmonisation, adoptée le 25 février 2003 à l'issue du Forum de haut niveau sur l'harmonisation et la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, approuvée le 2 mars 2005,
- vu le règlement (CE) n° 806/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relatif à la promotion de l'égalité des sexes dans la coopération au développement¹,

¹ JO L 143 du 30.4.2004, p. 40.

- vu les conclusions de la Présidence du Conseil européen de Bruxelles des 16 et 17 décembre 2004, confirmant le plein engagement de l'Union à l'égard des objectifs du Millénaire pour le développement et de la cohérence des politiques,
- vu les résolutions du Conseil du 12 avril 2005 sur le rôle de l'Union européenne dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)² et du 20 juin 2007 sur les objectifs du Millénaire pour le développement – Bilan à mi-parcours³,
- vu la déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne sur la politique de développement de l'Union européenne intitulée : "Le consensus européen" (consensus européen sur le développement), signée le 20 décembre 2005⁴ et le consensus européen sur l'aide humanitaire de décembre 2007⁵,
- vu le rapport du Programme des Nations unies pour le développement intitulé "En route pour l'égalité", datant de 2006,
- vu les conclusions du Conseil "Affaires générales et relations extérieures" et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, adoptées le 14 mai 2007, sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans la coopération au développement,
- vu les conclusions du Conseil, des 5 et 6 décembre 2007, sur le bilan de la mise en œuvre par les États membres et les institutions de l'UE du programme d'action de Pékin et, en particulier, le rapport présenté par la Présidence portugaise qui y était annexé, avec des indicateurs sur les femmes et la pauvreté,
- vu la résolution du Parlement européen du 13 mars 2008 sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans la coopération au développement (P6_TA(2008)0103),
- vu le rapport 2008 sur les objectifs du Millénaire pour le développement élaboré par les Nations unies résumant les progrès réalisés dans chaque région vers l'accomplissement des objectifs,
- vu la résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU, n°3519 du 15 février 1975, relative à la participation des femmes au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à la lutte contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'agression et l'occupation étrangères et toutes les formes de dominations étrangère,
- vu la déclaration de l'Assemblée Générale de l'ONU, dans sa résolution n° 3763 du 3 décembre 1982, relative à la participation des femmes à la promotion de la paix et de la coopération internationales,

² JO C 33 E du 9.2.2006, p. 311.

³ Textes Adoptés P6_TA(2007)0274.

⁴ JO C 46 du 24.2.2006, p. 1.

⁵ La déclaration concernant le Consensus européen sur l'aide humanitaire a été approuvée par le Conseil le 19 novembre et par le Parlement européen le 29 novembre et a été signée par les présidents de la Commission, du Conseil et du Parlement européen le 18 décembre 2007.

- vu la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations unies (CSNU), adoptée le 31 octobre 2000, sur les femmes, la paix et la sécurité (CSNU 1325 (2000)), en particulier son premier paragraphe, qui demande instamment aux États membres de "faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux (...)",
- vu la résolution 1820 du Conseil de Sécurité des Nations unies (CSNU), adoptée le 18 juin 2008, sur les femmes, la paix et la sécurité (S/RES 1820 (2008)), en particulier son paragraphe 12, qui "encourage toutes les parties à ces débats à faciliter la participation pleine et égale des femmes à la prise de décisions",
- vu la résolution du Parlement européen du 1 juin 2006 sur la situation des femmes dans les conflits armés et leur rôle dans la reconstruction et le processus démocratique dans les pays en situation post-conflit (P6_TA(2006)0245),
- vu l'Appel de Bruxelles à l'action contre les violences sexuelles en période de conflit et au-delà (juin 2006),
- vu les conclusions de la conférence internationale intitulée "Les femmes dans la résolution des conflits", tenue les 21 et 22 juin 2008 à l'Institutum Studiorum Humanitatis de l'École supérieure des sciences humaines de Ljubljana,
- vu la déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et le cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, adoptés lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, organisée à Jomtien, Thaïlande, du 5 au 9 mars 1990,
- vu le cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux dans la région arabe au cours de la décennie 2000-2010, intitulé «L'éducation pour tous dans les États arabes: renouveler l'engagement», adopté lors de la Conférence régionale des États arabes sur l'éducation pour tous, organisée au Caire du 24 au 27 janvier 2000,
- vu le cadre d'action de Dakar intitulé «L'éducation pour tous: tenir nos engagements collectifs», adopté lors du Forum mondial sur l'éducation organisé à Dakar, Sénégal, en avril 2000,
- vu les Conventions adoptées par la Conférence Générale de l'Organisation Internationale du Travail: numéro 100 du 29 juin 1951 sur "l'égalité de rémunération entre la main-d'oeuvre masculine et la main-d'oeuvre féminine pour un travail de valeur égale", numéro 111 du 25 juin 1958 sur la discrimination en matière d'emploi et de profession, numéro 117 du 22 juin 1962 sur les objectifs et les normes de base de la politique sociale, et numéro 122 du 9 juillet 1964 sur la politique de l'emploi,
- vu les dispositions de la convention de 1994 sur le travail à temps partiel de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui exige des pays qu'ils intègrent une clause sociale, en ce compris le principe de l'égalité des rémunérations, dans les contrats de marchés publics,
- vu, en plus des engagements mentionnés ci-dessus, toutes les obligations⁶ internationales, régionales et nationales partagées par les partenaires euro-méditerranéens, notamment les

⁶ Ces obligations incluent notamment :
le traité instituant la Communauté européenne (1957),

constitutions nationales des pays reconnaissant le principe de non-discrimination à l'égard des femmes, et assurant une place privilégiée à la femme dans les listes électorales,

- Vu le Plan d'Action d'Istanbul, mis en place suite à la conférence des 14 et 15 novembre 2006 à Istanbul, et visant au renforcement du rôle des femmes dans la société ;

FEMMES, DÉVELOPPEMENT, PAIX ET SECURITE EN MÉDITERRANÉE

- A. considérant que la déclaration de Vienne, adoptée le 25 juin 1993 par la conférence mondiale de l'ONU sur les droits humains, réaffirme que les «droits humains des femmes et des fillettes font partie de manière inaliénable, intégrale et indivisible des droits humains universels»,
 - B. considérant que le programme d'action de Pékin a consacré le principe d'une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que stratégie efficace pour promouvoir l'égalité entre les sexes et établi que les gouvernements et les autres acteurs «devraient encourager l'adoption de mesures énergiques et visibles visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes afin d'en analyser les effets sur les deux sexes, avant toute décision»,
 - C. considérant que, selon la convention des Nations unies relative à l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, les États parties doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour modifier ou abolir les schémas et modèles de comportement socioculturels de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes,
 - D. considérant que la mise à disposition de microcrédits est un outil important pour améliorer le statut des femmes, en particulier celles qui sont exclues de l'économie formelle, puisqu'il leur donne une possibilité de démarrer, que cela encourage l'esprit d'entreprise des femmes, leur donne un accès au marché du travail, les encourage à y participer activement et à y demeurer, et les aide à devenir indépendantes du point de vue économique et qu'il ne s'agit donc pas uniquement d'une question relative à l'esprit d'entreprise et à la croissance économique mais également de l'épanouissement personnel et de la lutte contre la pauvreté,
 - E. considérant que le consensus européen sur le développement voit dans l'égalité entre hommes et femmes un principe commun et déclare que «l'UE inclura dans toutes ses politiques et pratiques concernant ses relations avec les pays en développement un élément important relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes»,
- Ebis: considérant que les femmes qui vivent dans la pauvreté se voient souvent refuser tout accès aux ressources essentielles, telles que le crédit, la terre et l'héritage, et bien souvent leur travail n'est pas récompensé et n'est pas pris en compte; les femmes qui vivent dans la pauvreté sont rendues plus vulnérables du fait qu'elles ne disposent pas des mêmes possibilités d'accès aux ressources productives ou de maîtrise de leur propre travail et de leurs revenus que les hommes,

le consensus européen pour le développement (2006),
les constitutions nationales des pays partenaires reconnaissant le principe de non-discrimination à l'égard des femmes.

- F. considérant que de nombreuses femmes se voient refuser l'accès aux services sanitaires de base, à l'enseignement de tous niveaux, à l'indépendance économique, aux carrières et à la participation aux processus de décision, bien qu'il ait été prouvé que l'autonomisation des femmes accélère la réalisation de tous les autres objectifs du Millénaire pour le développement en réduisant la pauvreté et en améliorant les indicateurs démographiques, sociaux et économiques,
- G. considérant qu'il est essentiel de fournir un soutien financier et technique aux organisations de femmes pour promouvoir des programmes en faveur des membres les plus vulnérables de la population, dont les femmes migrantes, déplacées à l'intérieur de leur propre pays et réfugiées, avec en particulier la fourniture d'équipements et de la technologie appropriée pour préparer les aliments et alléger la charge de travail, la facilitation de l'accès des femmes à la terre et l'amélioration de l'accès à l'école et de la fréquentation de l'enseignement chez les filles,
- H. considérant que dans des pays en situation de post-conflit, traversant des processus de reconstruction et de réintégration, les mécanismes et engagements institutionnels en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sont une première étape effective sur la voie de la protection et de la promotion des droits des femmes; considérant que la participation de toutes les parties prenantes, telles que les gouvernements et les représentants politiques, les ONG, les groupes de la société civile et les universitaires, de même que la participation directe des groupes et réseaux de femmes, sont la condition préalable essentielle à l'instauration d'un développement partagé et durable,
- I. considérant que, pour l'heure, le débat sur le développement s'est surtout concentré sur le rôle des femmes en tant que mères, notamment dans les domaines liés à la reproduction, tels que les services à la population, la nutrition, l'éducation et les services en matière d'enfants, tandis que d'autres secteurs, tels que les régimes généraux de travail et les programmes de réforme agraire, les ignoraient complètement,
- J. considérant que de nombreuses personnes n'ont pas directement accès à l'eau salubre et qu'elles doivent, surtout dans le cas des femmes et des jeunes filles, passer le plus clair de leur temps à en chercher; que l'eau insalubre et le manque d'installations sanitaires sont à l'origine de 80 % de toutes les maladies dans les pays en développement et que les femmes et les jeunes filles sont généralement les plus affectées par le manque d'eau et d'installations sanitaires,
- K. considérant que, très souvent, la violence exercée à l'égard des femmes *en général et plus particulièrement* dans les conflits armés non seulement entraîne une maltraitance physique et psychiques et/ou sexuelle, mais porte également atteinte à leurs droits humains, économiques, sociaux et culturels,
- L. considérant que des femmes œuvrant pour la paix ont recours dans le monde entier au réseau associatif pour établir un dialogue entre les parties aux conflits et demander justice pour leurs proches disparus,
- M. considérant que la présence des femmes aux tables de négociation et dans des rôles actifs en faveur d'une transition pacifique constitue une étape nécessaire mais insuffisante sur la voie de la démocratie et que ces femmes ont donc besoin d'être soutenues et accompagnées dans ce cheminement politique,
- N. considérant que la participation des femmes à la gestion demeure limitée en temps de guerre

comme en temps de paix, bien qu'elle reste une priorité absolue et un élément fondamental de l'égalité des genres..

- O. considérant que les conflits se sont aggravés dans la région de la Méditerranée et que la logique de la violence choisit souvent les femmes comme cible. La guerre sur Gaza, le conflit Israélo- Palestinien, les événements sanglants au Moyen-Orient, la montée de l'extrémisme et du terrorisme sous toutes ses formes et ses origines font de cette région une aire géopolitique dont les enjeux sont capitaux pour la paix et la sécurité,

Obis: considérant les faibles progrès constatés depuis la mise en place du Plan d'Action d'Istanbul du fait de l'absence d'un Plan doté d'un calendrier précis, rendant ainsi difficile, sinon impossible, le suivi et l'évaluation des engagements tenus ou non des gouvernements ;

1. considère que la mondialisation qui a réduit les distances et transféré le globe en un village universel doit aussi être le nouveau visage du monde du partenariat et de la solidarité où règnent l'égalité des chances, la justice, la sécurité et la stabilité,
2. souligne que les pays de la Méditerranée ont des racines culturelles communes et ils constituent avec leurs diversités un espace commun lequel doit former un bouclier contre la guerre, le racisme, l'extrémisme et le terrorisme qui menacent la région. La Méditerranée a toujours été un havre de paix et restera un lieu de dialogue, de rencontres, et d'échanges entre les deux rives;
3. souligne qu'il ne peut y avoir de sécurité, de paix et de stabilité dans la région tant que la situation restera marquée par un élargissement du fossé du développement entre les deux rives de la Méditerranée;
4. invite les États Euro - Méditerranéens à renforcer leurs relations de coopération et de coordination dans les domaines économique et financier afin de consolider leur capacité à anticiper les événements et prévenir les risques, et recommande l'établissement d'un partenariat plus équilibré et solidaire entre les deux rives de la Méditerranée, afin de rendre la Méditerranée un espace de paix et de développement durable;
5. recommande d'élaborer un code de conduite sous la forme d'une convention internationale sous la bannière de l'ONU afin d'encadrer et de contrôler les méthodes de travail du système financier et des instruments financiers et d'empêcher l'inflation monétaire;
6. appelle à soutenir les institutions économiques qui ont une incidence sur l'investissement, la production, le développement, et l'emploi et de leur permettre d'incitations et des encouragements financiers, et fournir les liquidités nécessaires aux institutions bancaires pour financer les petites et moyennes entreprises,
7. demande aux États membres de l'Assemblée Parlementaire Euro-Méditerranéenne de soutenir la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, le programme d'action du Caire, la plateforme d'action de Pékin et la déclaration du Millénaire,
8. soutient les projets visant à renforcer les compétences des dirigeantes politiques élues dans des domaines tels que la gestion, les procédures parlementaires, la formation de coalitions, le développement d'échéanciers nationaux reflétant les besoins et les priorités des femmes, les capacités de présentation et de prise de parole en public, les relations avec la presse, la mise en

place de campagnes efficaces, les stratégies préélectorales, etc., de manière à renforcer leur efficacité politique et leur capacité à intégrer les questions de genre à toutes les décisions politiques et au processus décisionnel dans son ensemble, à accroître leur savoir-faire en vue d'accéder à des postes de direction et à renforcer la proportion de femmes se portant candidates,

9. souligne que la participation des femmes à tous les niveaux des processus de décision est une condition nécessaire à la bonne gouvernance et se félicite de tous les types de mesures en ce sens, par exemple les incitations à satisfaire à des quotas dans les listes électorales, le soutien aux mouvements et organisations de femmes et la promotion active des droits des femmes dans les documents stratégiques par pays, etc.; réaffirme la nécessité d'accroître le rôle des femmes dans la prise de décisions politiques à tous les niveaux et encourager les pays membres de l'APEM à accorder une proportion adéquate de 30 à 50% des femmes dans les listes électorales et d'assurer la pleine participation et association des femmes à tous les efforts de promotion de la paix et de résolution des conflits; soutient, en outre, les recommandations de la résolution 1325 (2000) CSNU;
10. note avec inquiétude que les lois et les pratiques (institutionnelles, financières et humaines) en matière d'égalité des genres ne sont pas entièrement garanties, même s'il existe une différence entre les pays;
11. appelle les États membres de l'Assemblée Parlementaire Euro- Méditerranéenne à intensifier leurs efforts afin de lutter contre les atteintes à la dignité et à l'intégrité physiques des femmes dans le travail et dans la société.
12. invite les États membres de l'Assemblée Parlementaire Euro- Méditerranéenne à prendre des mesures de coopération au développement ayant des effets concrets et mesurables sur l'élimination de toute forme de discrimination fondée sur le genre, ainsi que sur la protection et la promotion des droits de la femme et des relations entre genres (modification des lois, des institutions et des schémas patriarcaux existants, augmentation des moyens budgétaires et amélioration des conditions sociales et économiques des femmes);
13. rappelle l'importance d'intégrer l'égalité entre femmes et hommes dans les programmes de coopération au développement et d'arriver ainsi à l'égalité entre femmes et hommes et à l'émancipation des femmes, cette égalité et cette émancipation étant le principal instrument pour renforcer les droits de l'homme et lutter contre la pauvreté;
14. demande que l'accent soit mis davantage sur l'égalité des genres dans la répartition des bénéfices et des résultats pour tous les objectifs de développement contenus dans les stratégies de développement;
15. souligne la nécessité d'intégrer une perspective hommes-femmes dans la recherche sur la paix, la prévention et la résolution des conflits, les opérations de maintien de la paix, ainsi que la reconstruction et la remise en état après la fin des conflits, et de veiller à ce que les programmes sur le terrain comprennent une composante égalitaire;
16. souligne la nécessité de compléter l'image des femmes comme victimes vulnérables par une image des femmes comme groupe hautement différencié d'intervenants sociaux, qui possèdent des ressources et des capacités précieuses et qui ont leurs propres priorités; les femmes influent sur le cours des événements et elles doivent façonner le processus de développement;

estime que les femmes qui ont été victimes de la guerre ne devraient plus être considérées uniquement comme des victimes de guerre, mais plutôt comme des protagonistes dans la stabilisation et la résolution des conflits; souligne que les femmes en général ne pourront jouer ce rôle que lorsqu'elles seront équitablement représentées dans le processus de prise de décisions politiques et économiques;

17. souligne les réelles opportunités qu'offrent des secteurs comme le tourisme, l'artisanat et les activités de loisirs en milieu rural; activités qui sont généralement gérées par des femmes et qui représentent un facteur important de croissance économique dans de nombreuses régions en retard de développement qui disposent d'un potentiel naturel, culturel et/ou historique considérable;
18. souligne le potentiel qu'offre le microcrédit en tant qu'outil au service des politiques de coopération au développement pour promouvoir le développement de communautés locales et l'autonomisation des femmes; demande des programmes donnant des garanties dans les cas où l'apport de l'emprunteur n'est pas considéré comme suffisant, en particulier lorsque le bénéficiaire est une femme touchée par l'exclusion sociale ou la pauvreté, ou qui risque de l'être; demande de mieux faire connaître le potentiel des microcrédits par des campagnes de publicité et des campagnes spécifiques visant les jeunes femmes et les personnes victimes d'exclusion sociale et économique; souligne notamment qu'il est important de promouvoir les possibilités de bénéficier de microcrédits dans les écoles et les centres de formation professionnelle, ainsi que l'utilisation qui en est faite par des organisations non gouvernementales féminines ou d'autres organismes qui tentent de mettre en contact les diplômés d'établissements d'enseignement de tous les cycles avec le marché du travail;
19. recommande d'accorder plus d'attention aux projets initiés par les femmes dans la rive sud, et de veuiller à supprimer les lourdeurs administratives, fiscales et bancaires;
20. invite les États membres de l'Assemblée Parlementaire Euro-Méditerranéenne à assurer la cohérence entre la politique de coopération au développement et les autres politiques communautaires (par exemple, la politique commerciale et agricole), de manière à prévenir les interférences néfastes entre les politiques, en particulier pour ce qui concerne les mesures d'autonomisation des femmes;
21. regrette que, bien que l'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes dans la coopération au développement forme l'un des principes de la politique de développement de l'UE, les réalisations concrètes aient été insuffisantes et que, bien souvent, l'égalité entre hommes et femmes est évoquée comme une thématique transversale sans faire mention d'objectifs ou d'activités spécifiques liés au genre; demande instamment que des objectifs et activités spécifiques en matière d'égalité entre hommes et femmes soient inclus dans de futures stratégies;
22. appelle la communauté internationale à doubler d'efforts visant à accorder au peuple palestinien ses droits légitimes, et notamment le droit à la création de son État indépendant, et visant à réaliser une paix juste, durable et globale au profit de tous les peuples de la région sur la base des conventions internationales;
23. salue la résistance des femmes palestiniennes victimes de la guerre en particulier dans la bande de Gaza, appelle à la levée immédiate de toutes les formes de blocus opérées sur la région et appelle à la nécessité de lui fournir l'appui renouvelé, en élaborant un programme

intégré à son profit et en accélérant le rythme de réalisation du projet de son développement économique et social; et rappelle que les agressions contre des populations civiles représentent une violation grave du Droit International.

24. invite les États membres de l'Assemblée Parlementaire Euro-Méditerranéenne à accroître leurs efforts pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du CSNU, qui appelle à une participation accrue des femmes à tous les niveaux de prise de décision concernant le règlement des conflits et les processus de paix;
25. appelle à l'évaluation et le suivi de l'application des résolutions de l'O.N.U dans la région de la Méditerranée;
26. appelle à associer les femmes dans les processus de règlement des conflits entre États lors des négociations (accord et suivi de l'exécution des conventions) et veiller notamment à garantir une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes à tous les niveaux des négociations de paix programmées en vue de résoudre le conflit entre la Palestine et Israël, et invite à déployer les moyens permettant aux femmes de contribuer de manière formelle et globale aux efforts en faveur de la résolution du conflit au Proche-Orient, par exemple via la création d'un comité international des femmes;
27. salue les différentes initiatives de création d'indicateurs sexospécifiques d'alerte rapide et de surveillance des conflits, comme ceux du Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM), du Conseil de l'Europe, de la Fondation suisse pour la paix, de l'International Alert et du Forum on Early Warning and Early Response;
28. souligne l'importance des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations féminines, qui contribuent à cerner les problèmes des femmes et à trouver des solutions appropriées, ainsi qu'à développer les processus démocratiques et la stabilité dans la région; encourage le travail de ces ONG et suggère de partager les meilleures pratiques dans le domaine de l'égalité des genres entre les pays concernés, ainsi qu'avec les réseaux européens d'ONG;
29. insiste pour que les mouvements de paix féminins et les organisations de femmes soient, dans les situations post-conflit, soutenus pédagogiquement, politiquement, financièrement et juridiquement, pour aboutir à une société démocratique soucieuse des droits des femmes et de l'égalité des genres dans le cadre des réformes opérées aux niveaux constitutionnel, législatif et politique;
30. recommande d'oeuvrer par les moyens de sanctions internationales sévères contre les atteintes aux droits de l'homme et aux crimes commis contre les femmes et les enfants au cours des conflits armés.
31. recommande la condamnation et l'appel au Tribunal Pénal International (TPI) pour l'agression et crimes contre les femmes à Ghaza pour les faits de décembre 2008 et janvier 2009.
32. exige que les femmes victimes de sévices et de violences durant les conflits puissent porter plainte auprès de juridictions internationales dans des conditions compatibles avec leur dignité et en étant protégées par ces juridictions contre les agressions violentes et les traumatismes qu'elles pourraient subir au cours d'interrogatoires dénués de toute considération pour les chocs émotionnels; exige qu'il leur soit rendu justice, tant sur le plan civil que pénal, et que des programmes d'assistance soient mis en œuvre pour les aider à se réinsérer

économiquement, socialement et psychologiquement; souligne que le viol est utilisé comme arme de guerre et que ce phénomène doit être traité par des programmes d'aide aux victimes;

- 32bis. demande à ce que, lors de la conférence d'évaluation d'étape du Plan d'Action d'Istanbul prévu en 2009, les Etats partenaires s'engagent à relancer le Plan d'Action d'Istanbul pour en faire un véritable outil politique, doté d'indicateur capable de mesurer les progrès réalisés en terme d'objectifs et de réalisations concrètes y compris les ressources financières; qu'ils s'engagent à conduire des évaluations périodiques et systématiques et y associant régulièrement les organisations de sociétés civiles;

FEMME, ÉDUCATION, FORMATION ET EMPLOI

- A. considérant que l'éducation est un droit fondamental et l'élément essentiel permettant d'atteindre le développement durable, la paix et la stabilité au sein des pays et entre les pays,
 - B. considérant que la déclaration de Vienne, adoptée le 25 juin 1993 par la Conférence mondiale des Nations unies sur les droits de l'homme, stipule que «les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne»,
 - C. considérant que les systèmes d'éducation et de formation devraient fournir des chances égales aux hommes et aux femmes,
 - D. considérant que l'intégration de la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques d'éducation et de formation est primordiale pour la réussite des objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'un consiste à éliminer les inégalités entre les sexes à tous les niveaux d'ici 2015,
 - E. considérant que de nombreuses femmes n'ont pas accès à l'éducation à tous les niveaux, à l'indépendance économique, à certains métiers et à la participation aux processus décisionnels, alors qu'il a été prouvé que l'émancipation des femmes accélère l'accomplissement de tous les autres objectifs du Millénaire pour le développement car elle réduit la pauvreté et améliore les indicateurs démographiques, sociaux et économiques,
1. constate qu'alors que la nécessité d'éduquer les femmes en vue du développement politique, social et économique est reconnue au niveau mondial, les femmes et les fillettes ne bénéficient pas suffisamment des concrètes consacrées à ce domaine, et appelle les gouvernements à tenir leurs engagements relatifs à la mise en œuvre de concrètes intégrées destinées à renforcer l'accès concrètes à une concrètes de qualité et à promouvoir un changement de comportement, de valeurs et de pratiques, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs relatifs à l'éducation pour tous;
 2. souligne la nécessité de consacrer le principe de l'égalité entre l'homme et la femme en matière d'enseignement moderne et développé, et appelle les Etats membres à œuvrer à offrir tous les mécanismes susceptibles de promouvoir les ressources humaines sur la base de l'égalité des chances entre les deux sexes en matière d'enseignement, de formation et d'emploi;

3. remarque qu'il existe toujours des écarts en matière des taux de scolarisation entre les filles et les garçons dans plusieurs pays de la Méditerranée, et appelle à réduire ces écarts en ordonnant le caractère obligatoire de l'enseignement des filles et sa gratuité de manière à garantir un taux minimum de leur scolarisation;
4. appelle les gouvernements des partenaires euro-méditerranéens à consolider les mesures juridiques et pratiques nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail cinquiennal adopté à l'occasion du sommet qui s'est tenu pour le dixième anniversaire du partenariat euro-méditerranéen à Barcelone en 2005, notamment en ce qui concerne le renforcement des programmes d'éradication de l'analphabétisme et d'éducation des adultes en accordant une attention particulière aux femmes, et l'amélioration des moyens d'éducation pour les femmes et les fillettes en tant que droit fondamental, et ce y compris l'éducation et la formation professionnelles et l'accès aux technologies de l'information et à l'apprentissage en ligne;
5. souligne la nécessité de réviser les méthodes d'enseignement qui donnent une image stéréotypée de la femme et ce pour contribuer à l'enracinement du fait que la femme dispose, sur un pied d'égalité avec l'homme, des mêmes capacités et facultés intellectuelles;
6. souligne la nécessité pour les Etats de mettre sur pied des programmes de lutte contre l'analphabétisme surtout que le taux des femmes analphabètes est très élevé dans les pays de la rive sud de la méditerranée;
7. recommande la nécessité d'adopter l'approche du genre social en élaborant les plans et les budgets nationaux alloués à l'éducation et à la formation de la femme;
8. recommande de porter une attention particulière à la femme rurale à travers l'élaboration de plans méditerranéens visant son intégration dans le processus de développement, et ce en accord avec l'article 14 de la convention onusienne de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
9. Appelle les gouvernements des pays partenaires Euro-Méditerranéens d'œuvrer à offrir toutes les conditions financières requises pour l'éducation de la fille rurale en allusion à l'infrastructure, au transport ainsi qu'aux frais d'enseignemen;
10. appelle à accorder une place privilégiée pour la formation et le recyclage des femmes dans les secteurs professionnelles auxquels elles appartiennent;
11. appelle les Etats à la nécessité d'élaborer des programmes de mise à niveau et d'insertion dans la vie économique au profit des filles qui ont interrompu leur scolarité, et ce face aux résultats négatifs causés par l'interruption précoce de la scolarité chez les filles, et les difficultés qu'elle engendre au niveau de l'insertion de la femme dans les deux systèmes de formation et d'emploi;
12. recommande l'application des règles de l'égalité en matière de rémunération dans les postes de travail;
13. soulignant son attachement à ce que les Etats signataires de la Déclaration de Barcelone reconnaissent le rôle fondamental de la femme dans le processus de développement, et recommande d'œuvrer à améliorer l'aspect qualitatif des métiers exercés par la femme, et ce en conjuguant les efforts afin que la femme puisse accéder et maîtriser comme il se doit les technologies modernes de l'information et de la communication;

14. regrette que les systèmes d'éducation découragent les femmes d'intégrer des domaines de travail et de formation professionnelle traditionnellement dominés par les hommes, mais se félicite des mesures visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et appelle les gouvernements à lancer des programmes destinés à donner aux femmes l'orientation professionnelle la plus diversifiée possible et une aide ultérieure sur le marché de l'emploi;
15. appelle les partenaires euro-méditerranéens à accroître considérablement le financement consacré à l'éducation dans la région méditerranéenne au travers de l'aide européenne et des plans nationaux des partenaires méditerranéens et à faire de l'éducation un secteur prioritaire au sein de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat, tout en accordant une attention particulière aux groupes les plus défavorisés, notamment les femmes, et particulièrement en zone rurale;
16. salue les acquis réalisés grâce à l'aide financière européenne aux pays de la rive sud dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne, et recommande de poursuivre l'action par l'intermédiaire des deux mécanismes de financement "MEDA 1" et "MEDA 2" pour mettre en œuvre les réformes en matière d'éducation, de formation et d'emploi;
17. recommande de consolider le droit de la femme pourvue d'un diplôme universitaire d'occuper, sur un pied d'égalité avec l'homme, des postes de responsabilité durant sa vie professionnelle;
18. souligne la nécessité pour les Etats de fournir les mécanismes appropriés qui tiennent compte du style de vie et des particularités de la femme pour qu'elle puisse concilier entre sa vie professionnelle et ses obligations familiales;
19. note avec inquiétude les répercussions négatives de la crise financière mondiale et son impact profond sur les Etats économiquement faibles, et les préjudices subis par la femme à cause de cette crise suite à la suppression de plusieurs emplois, et souligne l'importance de mettre en place des mécanismes de solidarité entre les Etats pour faire face à cette situation exceptionnelle dans le but de réaliser un développement équitable et durable entre les pays des deux rives de la Méditerranée;
20. reconnaît l'emploi en tant que droit fondamental pour garantir à la femme une vie décente et convenable, et recommande de s'orienter davantage vers les mécanismes de financement à travers les micro-crédits directs et ce à même d'impulser l'initiative privée, de créer des emplois et d'édifier les institutions bancaires appropriées pour faciliter l'investissement et le partenariat euro méditerranéens;
21. insiste sur la participation du secteur privé pour soutenir l'effort de l'Etat en matière d'emploi, vu le recul du pouvoir du secteur public dans les pays de la méditerranée d'offrir de l'emploi aux femmes;
22. constate que l'accès à un système abordable et durable de soins de santé fondamentaux constitue une pierre angulaire du développement humain économique, social et personnel et une condition préalable essentielle à l'émergence d'un système éducatif de qualité pour tous; souligne par conséquent la nécessité de renforcer l'éducation et la formation à la santé préventive en tant qu'aspects fondamentaux de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes;
23. salue le rôle important assumé par les composantes de la société civile en matière d'emploi des femmes, et recommande de promouvoir les activités des ONG se rapportant à ce sujet;

24. appelle les Etats membres à éviter au maximum la féminisation de quelques métiers et secteurs qui s'avèrent un cadre propice pour l'exploitation de la main-d'œuvre féminine en payant de bas salaires par rapport à l'homme.
25. salue le succès que connaît la femme euro- méditerranéenne dans un nombre de secteurs, et recommande d'encourager la création de réseaux de femmes travaillant dans le même secteur et ce dans le but d'échanger les expériences et les expertises;

0

0 0

26. charge son Président de transmettre la présente recommandation au Conseil des Ministres de l'Union Européenne, à la Commission Européenne, aux Parlements et aux gouvernements des pays participant au Processus du Barcelone et au Parlement Européen.